

1^{er} prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2010

TE MAU TAMARI'I NŌ PŌRĪNETIA I ROTO I TE TAMA'IRA'A



La Résistance polynésienne de 1940 à 1946

1^{re} année Baccalauréat professionnel Comptabilité
du Lycée Professionnel de Faa'a



TE MAU TAMARI'I NO PORINETIA I ROTO I TE TAMA'IRA'A



LA RÉSISTANCE POLYNÉSIENNE DE 1940 À 1946

Dossier présenté
par la classe de 1^{ère} année BAC PRO Comptabilité
du Lycée Professionnel de Faa'a
récompensé au
Concours national de la Résistance et de la Déportation 2010

PRIX DU CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Alain Juppé

Ministre d'État, ministre de la défense
et des anciens combattants

Luc Chatel

Ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

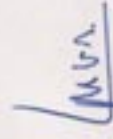
félicitent les élèves du lycée professionnel de Faa'a,
vice-rectorat de Polynésie française,
pour la qualité de leur travail primé au concours 2010.

Fait le 26 novembre 2010

Alain Juppé



Luc Chatel





A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en peril de mort.
Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

TO ALL FRENCHMEN...
I am calling you to the fight for the liberation of France and the restoration of her freedom and independence.

J. de Gaulle
GÉNÉRAL DE GAULLE

QUARTIER-GÉNÉRAL,
4, CARLTON GARDENS,
LONDON, S.W.1



*Un navire dans les yeux
Se rendait maître du vent
Tes yeux étaient le pays
Que l'on retrouve en un instant
Patients tes yeux nous attendaient*

Paul Eluard
Extrait de l'oeuvre Les Sept Poèmes d'Amour, 1943

Présentation du dossier

Avant l'annonce du thème du concours, en septembre dernier, j'avais annoncé aux élèves que cette année nous travaillerions sur le thème de la mémoire, avec pour objectif de retrouver le plus de descendants possible des 300 volontaires et de les interroger sur la transmission de l'histoire personnelle de chacun.

Ce projet doit déboucher sur la création d'un calendrier 2011, en collaboration avec la professeure d'arts appliqués. Pour cette partie, nous en sommes encore à la phase d'exploration, les élèves ayant maintenant le temps de contacter l'ensemble des personnes que nous avons répertoriées.

Participer au Concours National de la Résistance, compte tenu de son thème, est apparu comme une évidence. Nous nous sommes interrogés sur la façon de procéder, n'ayant aucune idée. Puis, là encore, le projet a pris corps.

Nous avons fait le choix d'adopter une vision polynésienne pour plusieurs raisons :

- le désir en tant qu'enseignante de placer les élèves en situation d'acteurs : ils allaient, le temps d'un sujet, devenir historiens ; ambitieux mais exaltant,
- les lieux, la Polynésie, pour les élèves comme pour les enseignants, tout était à découvrir. Il nous semblait que la classe pouvait apporter un véritable éclairage au thème.

Le thème a pris de l'ampleur, et a nécessité du temps, une année plus exactement. La Seconde Guerre mondiale en Polynésie a pris fin un jour de Mai 1946, jour tant attendu où les enfants partis en 1941 défendre la nation sont enfin rentrés au Fenua. C'est ainsi que la Polynésie est entrée en résistance.

Les élèves ont effectué des recherches historiques aux Archives de Tipaerui à Papeete. Ils ont photographié des masses de documents, les ont triés puis organisés.

Enfin, ils les ont recoupés, et se sont interrogés...

Il fallait, à partir des documents d'archives, reconstituer l'impact de l'appel du Général de Gaulle en Polynésie.

Comment donner du sens à des documents, pour certains difficilement exploitables car très abîmés ou flous (plusieurs carbonés) et feuilles de papier si fines qu'elles sont transparentes et que le désir d'économiser le papier fait qu'elles sont utilisées en recto verso.

Dans le même temps, nous avons recherché des témoins qui auraient pu nous raconter leur parcours. Nous avons rencontré deux anciens combattants du Bataillon du Pacifique : Henri Didelot et John Martin.

Maxime Aubry, quartier-maître fusilier sur le Chevreuil, qui a raconté en tahitien l'ambiance sur le navire, ainsi que les combats marquants. Les élèves nous en ont traduit l'essentiel.

Puis nous avons rencontré Marcel Bauer et Irénée Cordonnier qui chacun écrit une page de l'histoire. Ils nous ont reçus et nous ont donné ce que nous demandions, nous les en remercions vivement...

L'étape suivante a consisté à compléter les interrogations que les Archives laissaient. Les élèves n'ont pas résolu toutes les énigmes, néanmoins, au terme de ce dossier, il est manifeste qu'ils se sont appropriés une page de leur histoire.

L'échéance se rapprochant, le temps de la conclusion aussi, il a fallu interrompre les interviews, les nouvelles rencontres, en sachant que certaines mises au point ne seront pas effectuées, du moins pas pour ce projet.

Nous adressons de grands remerciements à tous les interlocuteurs qui, très gentiment, se sont rendus disponibles pour répondre à nos questions.

Le grand regret est de ne pas avoir davantage de temps pour approfondir tous les témoignages qui se présentent désormais à nous, après un temps de silence. Pour autant, le projet se poursuit sous une autre forme, plus littéraire cette fois-ci.

Madame Sylvie CAU, professeure de Lettres-Histoire Géographie



Rencontre avec John Martin et Henri Didelot le 28 janvier 2010 au RIMAP-P

Ont participé à l'élaboration de ce dossier :

les élèves de 1^{ère} année Baccalauréat Professionnel du Lycée professionnel de Faa'a

CARBAYOL Erena
CHEE AYEE Weena
DROLLET Timeri
FANAURA Esmeralda
GOBRAIT Toanui
JOHNSTON Laura
MAI Purahui Nui
MARAÉ Teraianu
MATAITAI Moetu
MAUI Thomas
MOOROA Manuata
RIARIA Diana

SALOMON Reitere
TAAE Hereatua
TAURA Gabrielle
TAURUA Déborah
TEAURUA Stacy
TEHEURA Ivana
TEIHOARII Jason
TETUA Raitua
TIAIHAU Hereiti
TUHIVA-FORD Sabrina
VANAA Teretia

Accompagnés dans la démarche,
de Mme Sylvie CAU, professeure de Lettres-Histoire Géographie, mars 2010
et de Mme Valérie SEIBEL, professeure d'Arts appliqués

Sommaire

P. 6	Présentation du dossier
P. 9	Sommaire
P. 11	1 - La société polynésienne avant le ralliement
P. 13	2 - Le 2 septembre 1940, le référendum
P. 18	3 - La succession des gouverneurs
P. 24	4 - Les difficiles relations entre les partisans de la France libre et de la France occupée
P. 28	5 - Les combattants volontaires
P. 32	6 - Le Bataillon du Pacifique
P. 38	7 - Avant le départ
P. 44	8 - Les combats du Bataillon des Guitaristes
P. 56	9 - Les combattants des Forces Aériennes Françaises Libres de Polynésie française
P. 60	10 - Le moral des Tahitiens durant le conflit
P. 68	11 - La défense de Tahiti
P. 71	12 - La communauté chinoise de Tahiti
P. 76	13 - L'organisation économique de l'EFO
P. 83	14 - La reconnaissance du Bataillon et son retour



Reitere Salmon

1 - LA SOCIÉTÉ POLYNÉSIENNE AVANT LE RALLIEMENT



*Monument aux Morts au centre de l'avenue Bruat en 1930 (421)
Ville de Papeete*

Cl. An - Fds. Émile Martin - Coll. Commune de Papeete

En ce temps, la Polynésie comptait environ 50 000 habitants pour cinq archipels. L'ensemble représente environ l'Europe. Et la moitié de la population est centrée dans les îles de la Société.

Dans les années 1940, la vie en Polynésie était difficile, la population vivait simplement, de la pêche, de produits agricoles de base communs à tout le Pacifique. Ils étaient pauvres car l'argent ne circulait pas encore, mais malgré tout, ils étaient quand même heureux.

En général, les familles possédaient un champ de maraîchage (fa'a'apu dans lequel ils cultivaient manioc, taro, igname). Ils aimaient ça, c'était une vie saine. Les parents étaient stricts et disaient pratiquement toujours NON. De nos jours, il est vraiment rare de voir des hommes cultiver ces produits, la tendance est au magasin ou au supermarché. À l'âge de huit ans, les enfants participaient déjà aux travaux, comme ramasser les cocos.

Les Polynésiens avaient leur culture, leur façon de s'habiller, surtout les femmes. Ils aimaient se réunir en famille au moins une fois par semaine

pour un grand festin, tout le monde participait. Ils préparaient ce festin en utilisant le four tahitien ahimā'a aujourd'hui le mā'a tahiti, ensuite ils prenaient les instruments de musique qu'ils avaient comme la guitare, le ukulélé, une pou-belle qu'ils utilisaient pour faire de la basse, histoire de faire la bringue avec les femmes qui chantaient en même temps.

Chez les Polynésiens, c'étaient les hommes qui travaillaient pour gagner de l'argent et les femmes restaient à la maison pour garder les enfants, pour les travaux ménagers et le repas.

Les seules écoles qu'il y avait en ce temps-là étaient les écoles privées comme l'école protestante de Viénot ou l'école des Frères et d'autres mais c'étaient des écoles qui avaient un rapport avec l'Église. Les filles et les garçons n'étaient pas mélangés.

Pour pouvoir communiquer, ils utilisaient la radio et le téléphone existait déjà dans ces années-là. Maxime Aubry se souvient de la manette qu'il fallait actionner chez lui pour obtenir la tonalité.

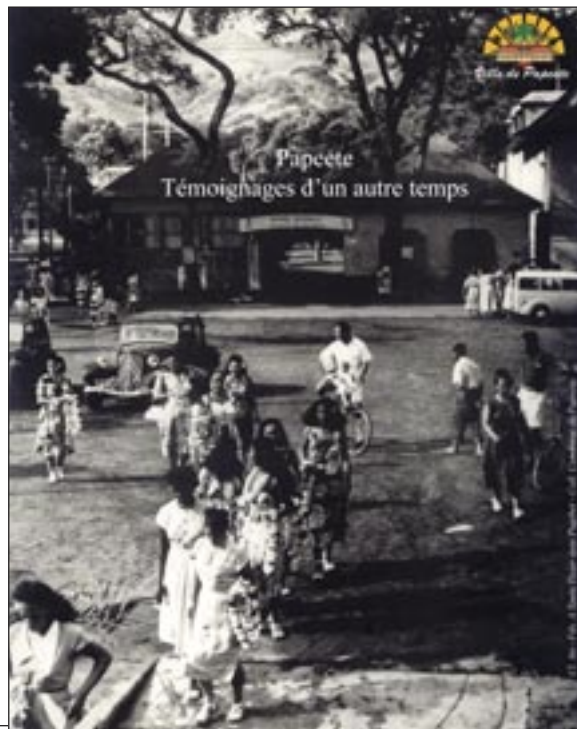
Les moyens de transport étaient des plus simples, la marche, la bicyclette ou le cheval. Il y avait très peu de voiture. Pour se rendre d'une île à une autre, il y avait quelques goélettes dont la goélette Miti Aro. Il n'y avait pas d'heure fixe, parfois le capitaine arrêta le bateau quand les marins voyaient beaucoup de poissons, alors ils pêchaient tous ensemble et distribuaient les poissons parmi ceux qui avaient participé à la pêche, ou qui passaient plus ou moins régulièrement... Les paquebots reliant Tahiti aux différents continents amarraient encore moins souvent, et c'était le prétexte à la fête.

Durant la guerre, la Polynésie était administrée par un Gouvernement central composé d'un Gouverneur (désigné par l'État français), d'un conseil privé comprenant trois fonctionnaires, trois conseillers nommés par le ministre.

Le Gouvernement central possède plusieurs pouvoirs et parmi ça il y a l'approbation du budget et des délibérations fiscales fixées officiellement par décret qui sont travaillées aussi par la Délégation économique et financière composée de 6 membres de droit dont 3 fonctionnaires et 7 membres élus au second degré représentant les collectivités et les établissements privés.

L'administration a pour tâche de faire appliquer les décisions prises, ce qu'elle fait de façon stricte, particulièrement durant la période qui va suivre.

Cette image, plus récente que la période étudiée, est la seule photographie de foule que nous ayons trouvée et que nous soyons autorisés à inclure.



Marine nationale et la maison du commandant, en face du débarcadère, lors de l'arrivée d'un bateau dans les années 1950 (415)

Ville de Papeete

Cl. An - Fds. Alice Tautu Tixier épouse Pugibet - Coll. Commune de Papeete

2 - LE 2 SEPTEMBRE 1940, LE RÉFÉRENDUM

I – L’heure des choix

L’Éloignement de la France

La Polynésie est loin de la France, c’est une tête d’épingle au milieu du Pacifique, elle est isolée et le sait.

Du fait de son éloignement, la Polynésie est mal renseignée : la guerre n’a pas beaucoup de sens. Pourtant l’annonce de la défaite française est mal vécue. Il faut la défendre et pour cela, prendre les armes.

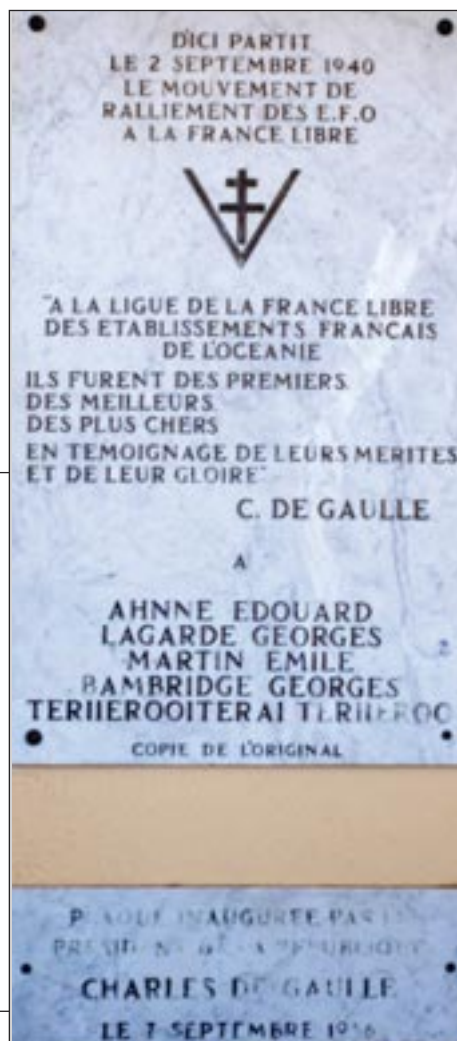
Plaque commémorative de la mairie de Papeete

Cette plaque rend hommage à la détermination des membres du Comité de la France libre qui ont organisé le référendum ralliant la Polynésie alors Établissement Français d’Océanie.

La citation est celle du Général de Gaulle, qui n’a cessé durant toute la période du conflit, de soutenir, par des encouragements répétés, les combattants tahitiens et l’ÉFO.

Elle est apposée à l’entrée du nouveau bâtiment de la Mairie de Papeete et témoigne des jours animés qui ont précédé le référendum.

Photo Sylvie CAU



Polémique liée à l’attitude ambiguë du Gouverneur de Géry qui n’assume pas ses choix

À Tahiti, le gouverneur Chastenet de Géry a une curieuse attitude. Il semble dans un premier temps faire preuve d’une grande détermination contre les dangers du nazisme et tente de montrer qu’il refuse tout autant l’attitude des pro-gaullistes. Le 10 août 1940 : c’est la formation d’un comité pro-pétainiste qui tient des discours racistes qui passent mal dans l’ÉFO.

La population de Papeete attend du Gouverneur qu’il confirme par des actes les paroles qu’il a

tenues dans un discours le 24 juin 1940. Ce discours est prononcé cinq jours après l’annonce par le Maréchal Pétain de cesser les combats. Chastenet de Géry y affirme sa volonté de poursuivre la lutte en parlant de «sacrifices nécessaires pour sauvegarder notre liberté».

Cependant, il conclut par une phrase qui peut être interprétée diversement : «Nous devons attendre le déroulement des événements dans le calme et la dignité». On peut imaginer qu’il attend les premiers actes de rébellion, en fait, on comprend assez vite qu’il n’a pas la volonté de bouger.

avis
à la Population, dans le Bulletin de Presse du 24 juin 1940 :

" Nous sommes privés de tous renseignements officiels sur les évènements,
" à la merci des informations les plus désordonnées et les plus contradic-
" toites, et sans éléments pour apprécier exactement ce qui se passe en
" France.

" En face de cette situation, chacun doit être pénétré du sentiment que
" nous ne sommes décidés ni à renoncer ni à abdiquer. L'Océanie qui s'est
" donnée à la France veut rester terre française. Il ne saurait être ques-
" tion d'amener le pavillon dont la garde nous est confiée.

" Je sais répondre au sentiment intime de toute la population de la colon
" en affirmant que nous sommes tous prêts aux sacrifices nécessaires
" pour sauvegarder notre liberté et que nous nous rattachons à nos alliés
" d'accord avec toutes les autres parties de l'Empire français, pour envisa-
" ger la continuation de la lutte.

" Nous devons attendre le déroulement des évènements dans le calme, dans
" la dignité et dans l'ordre."

c'était signé : CHASTENET DE GERY

D'après le discours du 5 septembre 1945 de M. Charon, président de la Ligue de la France Libre, à l'occasion du 2^{ème} anniversaire du ralliement de la colonie au mouvement du général de Gaulle.

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le 22 juin 1940, c'est la capitulation. La France ne combat plus, c'est la défaite.

De Géry annonce dans son discours à la population dans le bulletin de presse du 24 juin 1940, malgré les «informations les plus désordonnées et les plus contradictoires» pour savoir ce qui se passe en France, qu'il n'a décidé «ni à renoncer ni à abdiquer» et envisage la continuation de la lutte.

Il appelle toute la population de la colonie à combattre pour sauvegarder la liberté de l'Océanie qui «veut rester terre française».

À la signature de l'armistice, les militaires sont progressivement démobilisés. Le Gouverneur, malgré son discours de résistance, applique les lois pétainistes en démobilisant les soldats.

Papeete, le 1^{er} AOUT 1940

GOUVERNEUR NOUMEA

215 Militaire - Suite votre SIS classe 1938/2
sera démobilisé 15 septembre stop Payé acompte
29 primes démobilisation aux mobilisés ayant
deux ans services le 21 juin 1940.

de GERY

VU : Bon à expédier

Le GOUVERNEUR

*Papeete 1940, Gouverneur
Nouméa, signé de GERY -
Document sans légende
Services des Archives
de la Polynésie française
TE ANA TAUROA*

II – Le Référendum

Le 31 août 1940, une délégation du Comité de la France libre se rend chez le Gouverneur et lui demande de s'engager. Chastenet de Géry refuse et lance comme un défi «*Prouvez-moi que vous avez la population avec vous*».

Dans les 24 heures, Sénac organise à Papeete et Moorea un référendum qui a donc lieu le 1^{er} septembre.

Le capitaine Granger réunit la marine et recommande aux soldats de rester dans la légalité, c'est-à-dire pro-pétainistes.

À la mairie de Papeete, deux colonnes sont proposées aux habitants :

*Une colonne «De Gaulle» et une autre «Pétain» ...
Il a été dit... de la farine ou la famine...*

5 564 voix se prononcent en faveur du Général de Gaulle et 18 de Pétain.

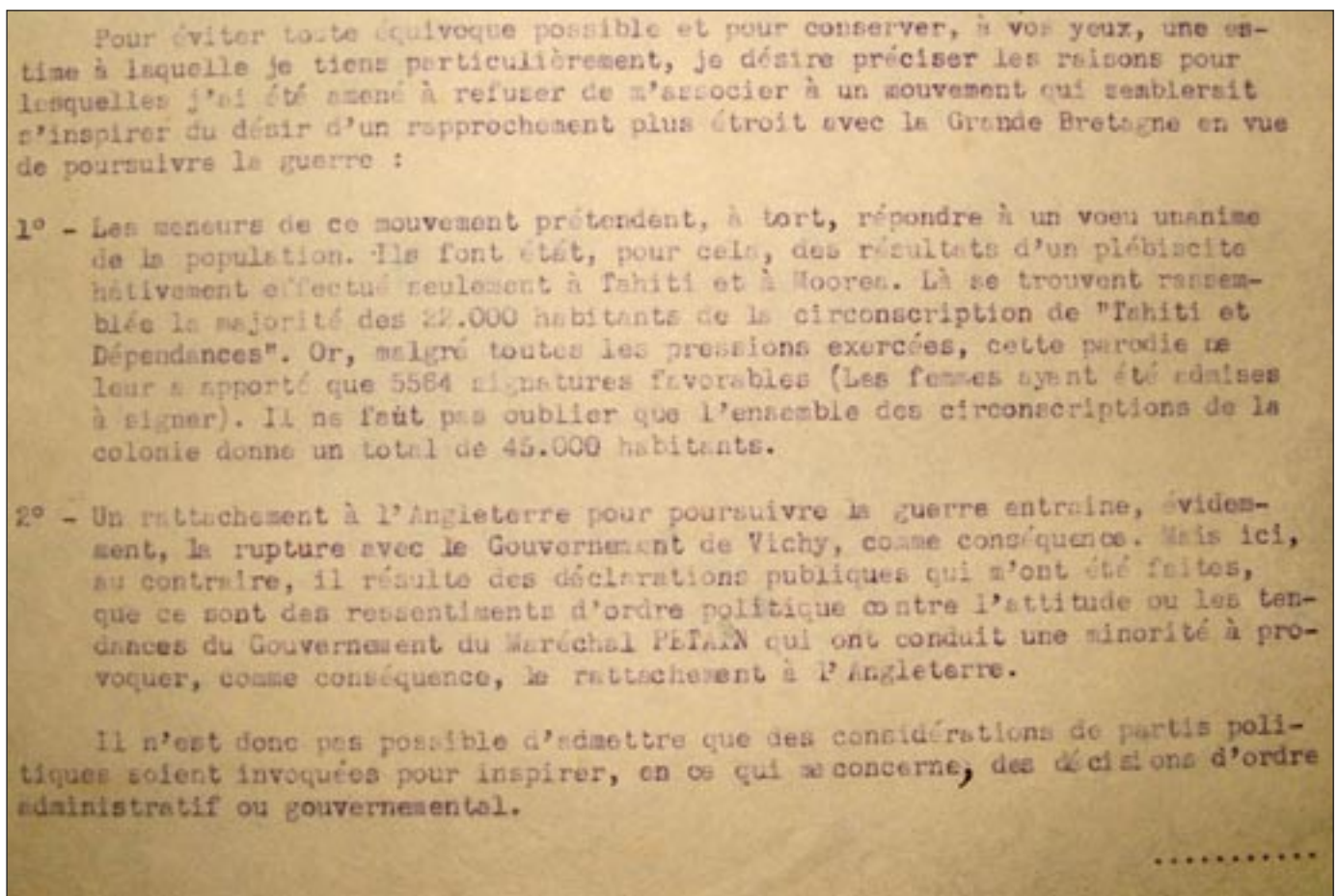
Dans l'archipel des Australes, le caporal Sanford possède une radio et a entendu l'appel au référendum. Il en organise un sur l'île de Rapa et sur 20 votants, 20 se prononcent en faveur du rattachement à la France libre.

Le 2 septembre, le conseil retourne voir le Gouverneur qui ne croit pas au référendum et refuse encore de rallier la Polynésie à la France libre.

Dans le même temps, De Curton rencontre le capitaine Félix Broche qui lui déclare qu'il n'interviendra pas si le ralliement se passe sans brutalité.

Le comité retourne encore voir le Gouverneur, cette fois-ci accompagné par la population qui entoure les grilles du gouvernement. De Géry accepte alors de se démettre à condition qu'un document écrit soit rédigé.

Toutefois, lorsqu'il écrit au Consul de Nouvelle-Zélande le même jour, il décrit une situation presque dramatique.



Lettre du Gouverneur de Géry au Consul daté du 3 septembre 1940
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Conclusion :

Un mois après avoir signé l'ordre de démobilisation, c'est au tour du Gouverneur de faire l'objet d'une mesure de rapatriement.
D'autres chefs militaires ont pris parti pour Vichy.

La plupart des pétainistes sont rentrés en France, ils ont été rapatriés.
L'ancien Gouverneur de Géry est rapatrié avec sa famille, ainsi que Granger sur le *Limerick* qui les convoie en Métropole via Vancouver.

CABINET
du
GOUVERNEUR

Enregistré au Cabinet du
Gouverneur sous le n°
777 e

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

G. N. 25

COLONIE DES
ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE

DECISION

respectant Monsieur CHARBENT DE GERY, Gouverneur de 3^{ème} classe des colonies, à la disposition du Gouvernement de Vichy.

Le GOUVERNEUR des Etablissements français de l'Océanie
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le Gouvernement de la Colonie et les actes modificatifs subséquents ;
Vu la proclamation à l'effet d'un Gouvernement provisoire rallié au Gouvernement de la France libre du Général DE GAULLE ;
Attendu que Monsieur CHARBENT DE GERY a résigné ses fonctions le 1 septembre 1940 ;
Vu l'ordre du Général DE GAULLE concernant son ex-gouverneur en date du 7 septembre 1940 ;
L'autorisation
Vu l'arrêté de transfert du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 15 septembre 1940 ;
Vu le télégramme en date du 10 septembre 1940 concernant Monsieur l'Intendant militaire GARNIER Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Ampliations :

ch. J.O.	2	—
J.S.F.	2	—
rép.	1	
adressé	1	
anglais	1	
aux files	1	
Ship	1	9

DECIDE :

Art. 1^{er} - Monsieur CHARBENT DE GERY, est remis à la disposition du Gouvernement de Vichy.
Il prendra passage à bord du paquebot mixte LIMERICK quittant le port de Papeete le 14 septembre 1940 à 17 heures.

Art. 2 - Monsieur CHARBENT DE GERY sera accompagné de sa femme et de ses 2 enfants.

Art. 3 - Il sera allié en solde de présence jusqu'au jour de son embarquement à destination de la Métropole.

Art. 4 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 14 septembre 1940

R.C.C.
Rapatrié

Document sans légende

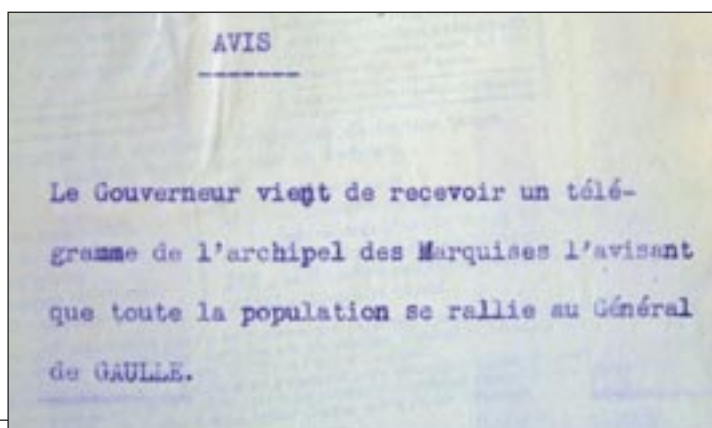
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Les Gouverneurs par intérim, très soucieux de la légalité, se poseront chacun leur tour la question du salaire des fonctionnaires non ralliés et qui coûtent cher à la colonie, d'où l'intérêt de les renvoyer en Métropole.

Ralliement Marquises : télégramme non daté, peut-être courant septembre 1940. Ce texte est destiné à être diffusé à travers toute la Polynésie afin de faire savoir que l'archipel le plus éloigné ne reste pas isolé ni indifférent au sort de la France.

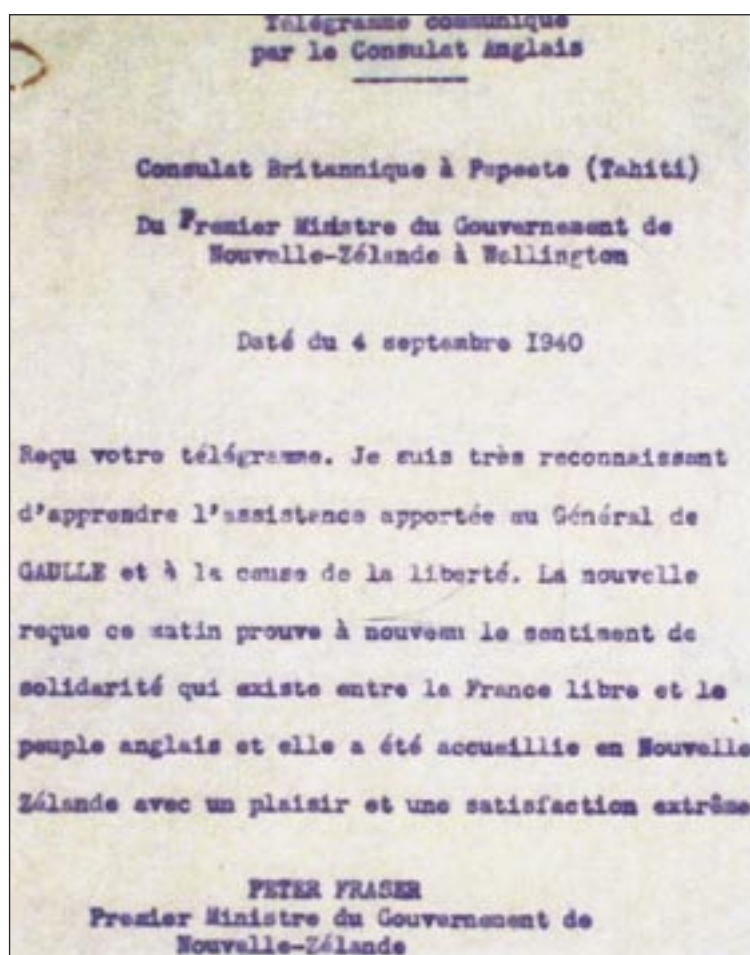
La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides (futur Vanuatu) se rallient assez vite à la France libre du Général de Gaulle. Seules Wallis et Futuna restent fidèles au Maréchal Pétain.

Les motifs du ralliement de la grosse majorité des Français résidant dans ces territoires sont d'abord et avant tout, leur ardent patriotisme.



Document sans légende

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA



Ce télégramme provenant du Consulat britannique et daté du 4 septembre montre la rapidité de la réaction des forces alliées.

Dans cette période de flou, le destinataire n'est pas désigné, on peut alors imaginer qu'il est adressé à l'ensemble de la population.

La résistance à travers le Pacifique va pouvoir s'organiser.

La venue rapide d'un navire néo-zélandais est d'ailleurs prévue, avec à son bord un représentant du gouvernement afin de discuter de la question du ravitaillement de l'ÉFO maintenant libre.

Document sans légende

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Suite à l'appel du Général de Gaulle, les jeunes n'avaient pas conscience de ce qui allait se passer, ils voulaient juste découvrir d'autres pays, différents de la Polynésie.

Dans les colonies, la volonté de continuer à se battre n'était pas forcément pour soutenir le Général de Gaulle mais d'être aux côtés de la Grande-Bretagne. Alors que les «Popa'a» de l'île restent frileux et pétainistes, c'était leur désir de se montrer combattifs, l'esprit viril de ces anciens combattants.

Certains habitants perçoivent la guerre comme l'occasion de s'émanciper de la tutelle métropolitaine.

3 - LA SUCCESSION DES GOUVERNEURS

Petit rappel

Le 17 mars 1937, Chastenet de Géry a été nommé Gouverneur durant quatre années. C'est le dernier gouverneur de la III^e République. Il se ralliera au gouvernement vichyste, ce qui amènera la population à se révolter.

Le 2 septembre 1940

Le Gouverneur de Géry est destitué...

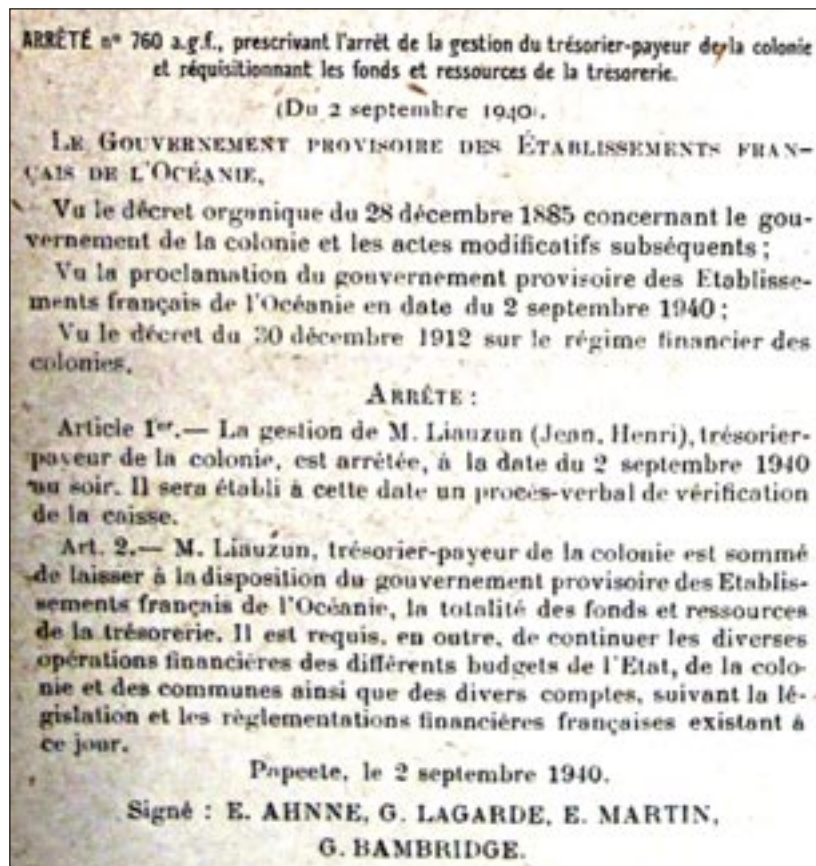
La communauté tahitienne ne souhaite pas que le gouverneur suivant soit un local (pour éviter les jalousies ou conflits divers), aussi elle souhaite élire un gouverneur provisoire, en attendant que le Général de Gaulle désigne quelqu'un d'extérieur. Les quatre membres du comité de la France libre se trouvent de fait en position d'assurer l'intérim.

Publication au J.O. d'un décret montrant les signatures conjointes de M. Ahnne, en attendant que M. Mansard soit désigné. C'est le premier décret pris par les intérimaires. Il montre qu'ils sont soucieux de la transparence de la gestion financière de l'établissement.



*Le docteur Émile De Curton,
l'administrateur Marcel Sénac,
le lieutenant de Vaisseau Jean Gilbert*

*Le Mémorial Polynésien tome VI 1940-1961
HIBISCUS EDITIONS octobre 1977, p. 46*



*2 septembre 1940
Services des Archives de la Polynésie française
TE ANA TAUROA*

Le 7 septembre 1940

Le Comité de la France libre se réunit pour choisir parmi ses membres, un Gouverneur provisoire. C'est difficile car personne ne veut l'être, ou bien d'autres s'opposent à la nomination de De Curton par exemple car il y a des conflits de personnes.

La séance est ouverte à 15 heures

M. Ahne : Je tiens à dire au Comité de Gaulle, de qui nous tenons nos pouvoirs, que depuis près d'une semaine que nous sommes ici tous les quatre, nous nous efforçons de faire de notre mieux pour assumer le gouvernement, tout provisoire.

J'ai la satisfaction de dire que tout s'est passé mieux que nous ne pensions et que nous pensons à l'heure actuelle, après les pourparlers que nous avons eus soit avec les fonctionnaires, soit avec les militaires, que tout se terminera pour le mieux et pour le bien de la patrie.

Mais il nous apparaît à cette heure qu'il est très difficile de continuer à procéder comme nous le faisons. Nous sommes quatre ici ; nous sommes réunis tous les jours, matin et soir, et nous n'arrivons pas à mettre toutes les affaires à jours. Il faut discuter, il faut examiner toutes les pièces et nous voudrions qu'il y ait une seule unité de gouvernement. Il nous est apparu qu'il vaudrait mieux, provisoirement, je dis «provisoirement» et jusqu'à ratification par le Général de Gaulle que vous choisissiez aujourd'hui, que vous nous indiquiez une personne qui, ici, puisse prendre véritablement le titre de Gouverneur provisoire. Nous en sentons la nécessité. C'est trop difficile de travailler comme nous travaillons en ce moment. Je dis «provisoirement» puisqu'après tout nous ne reconnaissons qu'au Général de Gaulle le droit de nommer un Gouverneur à Tahiti.

La discussion se poursuit, les oppositions sont abordées et progressivement, l'unanimité semble se faire autour de M. Mansard. Mais celui-ci n'a pas envie. Il craint de prendre des décisions et avance des raisons qui sont vite anéanties :

M. BAMBIDGE : Vous savez tous que j'étais toujours opposé à la nomination de M. de Curton comme Gouverneur. Si toutefois, tout à l'heure, M. MANSARD refusait le choix que nous avons porté sur lui et que vous croiriez devoir le reporter sur M. de Curton, il faudrait que cette nomination soit essentiellement provisoire, que ce ne soit pas une nomination définitive; c'est mon avis.

M. AHNE : M. Mansard, il y a des cas où le patriotisme est un devoir; croyez-moi, lorsque ces Messieurs sont venus me demander, aviez-vous ce qu'on est venu me dire ? que si je ne refusais pas tous mes biens seraient confisqués. Cela m'ennuyait pour mes enfants, mais j'ai pensé à la patrie, que pour rester français nous devons tout faire à cette heure, donner tout. Moi aussi j'ai un fils en France, j'y ai une fille, je ne sais pas où ils sont.

M. MANSARD : nous avons été encore avisés ce matin, par quelqu'un en qui nous avons toute confiance, que dans l'aviation les sympathisants au mouvement de Gaulle ont été obligés de dormir avec leur matras dans leur lit.

Les fascistes civils sont en rapport avec les fascistes militaires; il faut que la question soit vidée. Il nous faut prendre des mesures de sécurité contre eux, autrement ne vous étonnez pas qu'il y ait des échecs. N'attendons pas que ce soit la population qui soit obligée de prendre des mesures de police. Il faut que le Gouvernement soit assez fort; on ne veut molester personne; on a déjà usé de magnanimité avec des gens qui, s'ils avaient pris le pouvoir, auraient été féroces avec nous. Si nous ne prenons pas ces mesures de sécurité, je dis qu'il y a danger, qu'on ne régnera pas longtemps à Tahiti. Je vous donnerai la liste des suspects que je connais; ces gens, il faudra les mettre hors d'état de nuire sans leur faire de mal, simplement pour assurer la tranquillité.

M. BAMBRIDGE et Dr DE CURTON

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

M. DAVIO
Services des Archives de
la Polynésie française
TÉ ANA TAÛROA

M. DAVIO : Nous avons été encore avisés ce matin, par quelqu'un en qui nous avons toute confiance, que dans l'aviation les sympathisants au mouvement de Gaulle ont été obligés de dormir avec leur mousqueton dans leur lit.

Les fascistes civils sont en rapport avec les fascistes militaires; il faut que la question soit vidée. Il nous faut prendre des mesures de sécurité contre eux, autrement ne vous étonnez pas qu'il y ait des échecs. N'attendons pas que ce soit la population qui soit obligée de prendre des mesures de police. Il faut que le Gouvernement soit assez fort; on ne veut molester personne; on a déjà usé de magnanimité avec des gens qui, s'ils avaient pris le pouvoir, auraient été féroces avec nous. Si nous ne prenons pas ces mesures de sécurité, je dis qu'il y a danger, qu'on ne règnera pas longtemps à Tahiti. Je vous donnerai la liste des suspects que je connais; ces gens, il faudra les mettre hors d'état de nuire sans leur faire de mal, simplement pour assurer la tranquillité.

M. DAVIO
Services des Archives de
la Polynésie française
TÉ ANA TAÛROA

Pour ce poste il est nécessaire que quelqu'un ait suffisamment de compétence, d'autorité et surtout suffisamment de poids dans les circonstances actuelles pour changer la situation; alors il faut faire abstraction des racontars, car les gens contentent toujours quelque chose. Il est certain que le Médet Chief dira que le Dg. de CURRON a voulu lui gripper dessus; est M. GILBERT, son supérieur dira que c'est parce qu'il a pris les rênes; si c'est M. SULLAC, ce sera la même chose. On espère bien que dans le nouveau Gouvernement on ne va pas se contenter de suivre la routine ancienne et que l'on va exécuter un peu l'organisation administrative en fonction des possibilités financières, que l'on ne va pas continuer à servir des traitements fantastiques à certains alors qu'on donne des indemnités dérisoires aux indigènes, que l'on va continuer à garder,

M. MANSARD
Services des Archives de
la Polynésie française
TÉ ANA TAÛROA

M. MANSARD : Messieurs, il ne m'est absolument pas possible d'accepter et je tiens à ne justifier d'une manière catégorique. Non seulement il y a la question de reconnaissance du pays, puisque je ne suis ici que depuis peu de temps, mais d'autre part, mon âge. Je suis près de la retraite; je ne m'attends pas à rentrer en France tout de suite puisque la France n'est pas près d'être libérée - nous y travaillons tous; mais en dehors de cela il y a pour moi des questions de famille. J'ai laissé là-bas de très vieux parents et il ne serait extrêmement pénible qu'il leur soit porté atteinte d'une manière quelconque, et cela, c'est une question de sentiment au premier titre; je vous demande d'y penser.

M. MANSARD
Services des Archives de
la Polynésie française
TÉ ANA TAÛROA

M. MANSARD : J'accepte, à une condition, c'est que ces débats ne soient pour l'instant pas publiés tant que le Général de Gaulle n'aura pas donné son accord.

M. de CURRON : C'est à titre définitif qu'on désigne M. Mansard ?

D'accord à l'unanimité.

Après trois heures de libre discussion, la désignation de Mansard est adoptée à l'unanimité, à condition qu'elle soit validée par le Général De Gaulle.

Le Gouverneur Mansard

Le 14 septembre 1940, Mansard est nommé, par le Général de Gaulle, Gouverneur de Tahiti. Il occupe cette fonction peu de temps. Mansard et les gaullistes vont pouvoir travailler au rétablissement de l'économie de la colonie.

Pendant cette période de guerre, Tahiti doit s'unir pour pouvoir subvenir à ses besoins, puisque l'Établissement sera mis à l'écart de tout contact commercial avec la France. Le nouveau Gouverneur Mansard est chargé d'en trouver les moyens grâce à de nouveaux débouchés commerciaux.

*Collier de France
Bulletin de France
ce 16-9-40*

Papeete 16 septembre 1940

SAUTOT Commissaire Résidence France

PORT VILA

249 -- Vous rends compte que sur proposition
Gouvernement provisoire local Général de
GAULLE vient d'adresser télégramme suivant :
"Intendant Mansard Papeete. Je vous nomme
"Gouverneur de Tahiti stop Je compte que vous
"maintiendrez haut le drapeau de la France
"libre stop Prenez contact avec SAUTOT Haut
"Commissaire pour le Pacifique stop Mon bon
"souvenir - Général de GAULLE".

Suis fier me mettre votre entière disposition
stop Vous exprime amitiés membres ex-gouver-
nement provisoire stop Collaboration dévouée
vous est entièrement acquise pour assurer
avec populations Océanie Française victoire
nos armes et celles magnifiques alliés vue
libération Patrie et maintien patrimoine
libertés. Respectueux souvenir.

MANSARD

16 septembre 1940 - SAUTOT

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Coup de théâtre

Le 18 septembre 1940, Mansard envoie un message à Émile de Curton, en lui disant qu'il voulait le voir avec une extrême urgence. Il lui raconte que la veille, il avait tenté avec le procureur Ardant, de monter une mise en scène avec l'appui du Comité Français d'Océanie (pétainiste) et le procureur Ardant. L'objectif était d'éviter l'expulsion de 2 hauts fonctionnaires pétainistes MM. Alain et Breulh qui doivent s'embarquer sur le *Ville d'Amiens*.

Mais Mansard craint l'autorité de De Curton et lui raconte le projet. Un rapport de force s'instaure car Mansard a l'appui de l'armée, tandis que De Curton est soutenu par l'ensemble des membres du comité de la France libre et la population.

L'affaire se conclut sans blesser personne, mais c'est la fin du Gouverneur Mansard qui se démet de ses fonctions dès le 30 septembre 1940.

Officiellement, il se retire pour des raisons de santé.

Le Gouverneur de Curton

Après le Gouvernement Mansard, le 30 septembre 1940, Émile de Curton qui était médecin administrateur est nommé Gouverneur par De Gaulle le 6 octobre 1940.

La responsabilité est grande : l'ambiance à Tahiti est tendue et ses opposants reprochent à Émile de Curton ses manières autoritaires. Il accepte la charge avec beaucoup de courage et de dignité.

GOUVERNEUR PAPEETE

N° 419 - Réponse 296 Suivant télégramme général DE GAULLE 3 novembre Docteur DE CURTON nommé Gouverneur permanent Etablissements Français Océanie je lui adresse mes bien vives félicitations et l'assure de ma cordiale collaboration.

SAUTOT

5 novembre 1940, SAUTOT
Services des Archives de la
Polynésie française
TE ANA TAUROA

Le 25 mars 1941, les Américains débarquent à Tahiti, une visite inattendue. De Curton rend visite à l'amiral Stone. Émile est convaincu qu'ils sont venus juste pour une reconnaissance du mouvement de la France libre en Océanie. En fait, il s'agit d'une manœuvre de reconnaissance des eaux du Pacifique et le gouvernement américain avait demandé l'autorisation d'accoster à la France de Vichy. Le Maréchal Pétain avait donné son feu vert, bien qu'il ne soit plus concerné puisqu'il n'avait plus d'ordres à donner à l'ÉFO qui avait choisi la France libre. Il pensait ainsi embarrasser le gouvernement provi-

soire. Mais cela ne marche pas comme il l'avait pensé et De Curton et l'amiral Stone deviennent des amis. Le peuple tahitien se demandait s'ils étaient des espions. Les anciens Gouverneurs provisoires comme Bambridge et Lagarde, se fâchent contre le nouveau Gouverneur. De Curton a aggravé son cas en s'intéressant aux phosphates, De Gaulle a été précipitamment informé à Londres que les ÉFO sont menacés par la gestion de dangereux révolutionnaires, et qu'il fallait immédiatement empêcher «l'administration de Tahiti de prendre un tour trop radical».

Le Gouverneur Brunot

Le 16 juin 1941, Brunot a destitué le Gouverneur de Curton en montant la population de Papeete contre lui et en disant que De Curton complotait. Se ser-

vant des pouvoirs que lui avait délégués le Général de Gaulle, il se désigne Gouverneur.

Le Gouverneur Brunot restera en poste trois mois, le temps que le Général de Gaulle réalise l'ampleur des dégâts commis par ce dernier. Il va envoyer un homme de confiance : le Haut-Commissaire de France, le capitaine de vaisseau d'Argenlieu qui aura pour tâche de restaurer le climat de confiance détruit par le bref passage du Gouverneur Brunot.

ARRÊTÉ n° 1 c, désignant le Gouverneur général Richard Brunot pour assurer à titre provisoire les fonctions de Gouverneur de la France Libre dans les Etablissements français de l'Océanie.

(Du 16 juin 1941).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL RICHARD BRUNOT, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, en mission du Général DE GAULLE, dans le Pacifique,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement de la colonie et les actes modificatifs subséquents ;
Vu la proclamation du 2 septembre 1940 ;
Vu les pleins pouvoirs délégués au Gouverneur général BRUNOT par le Général DE GAULLE, chef des Français libres ;
Vu l'urgence,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Le Gouverneur général Richard BRUNOT, assurera, à titre provisoire, le gouvernement de la France Libre dans les Etablissements français libres d'Océanie, à compter de ce jour.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 16 juin 1941.
BRUNOT.

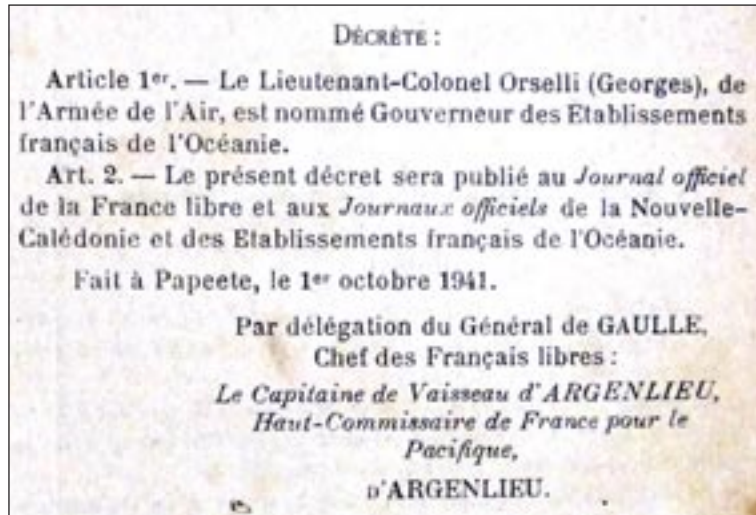
Arrêté de désignation du Gouverneur Brunot, publié au Journal Officiel du 16 juin 1941
- Services des Archives de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

Le Gouverneur Orselli

Le 1^{er} octobre 1941, Orselli est nommé Gouverneur de Tahiti par le Capitaine d'Argenlieu. Du 1^{er} octobre 1941 au 13 décembre 1945, Georges Orselli est responsable de la colonie.

Durant 4 années, Orselli a remis dans l'ordre les affaires économiques et politiques de Tahiti. Orselli aimait la Polynésie, il faisait tout pour améliorer la vie de Tahiti. Il a acheté 3 goélettes : *Maoae*, *Hotu* et *Terehau*. Elles ont été le moyen de transport maritime essentiel pour aller ramasser le coprah dans les îles Tuamotu Est.

Celui-ci était ensuite exporté aux États-Unis et au Mexique. Pendant toute la durée de la guerre Orselli a su préserver Tahiti.



1 octobre 1941 - Décret par délégation du Général de Gaulle
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA



Le Gouverneur Orselli et les officiers américains - Coll. commune de Papeete
Cl. ? - Coll. Commune de Papeete

Par télégramme n° 769, du 5 septembre 1942, le Contre-Amiral Thierry d'ARGENLIEU, Haut-Commissaire de France pour le Pacifique fait connaître ce qui suit :

1° — La Commission d'enquête qui a été instituée pour présenter un rapport sur l'accusation portée par le Gouverneur Général des Colonies R. BRUNOT contre Gouverneur de CURTON et ses collaborateurs ainsi que sur les mesures prises par le Gouverneur Général R. BRUNOT, a conclu qu'il n'y avait jamais eu complot et que les mesures qui ont été prises par lui étaient injustifiées. Après avoir pris connaissance de ces conclusions a décidé en donnant acte au Gouverneur de CURTON et à tous ceux qui ont été incarcérés ou ont fait l'objet de poursuites, que quiconque estime avoir subi un préjudice matériel à la suite des sanctions prises par le Gouverneur Général des colonies R. BRUNOT est habilité à en demander réparation devant le Comité du Contentieux qui a été créé par l'Ordonnance n° 25, du 13 mars 1942 ;

2° — Le Commissaire National aux Colonies notifiera par lettre aux personnalités intéressées la décision du Comité National Français.

La fin d'une histoire, l'innocence du Gouverneur de Curton.

Le Gouverneur de Curton a été accusé à tort par Richard Brunot, qui l'a jeté en prison. Il en sort à l'arrivée du futur Gouverneur Orselli, mais le mal est fait et ce dernier le répare. La commission d'enquête finit par restaurer l'honneur de De Curton. Il faut attendre le 5 septembre 1942 pour que l'avis soit publié au Journal Officiel.

5 septembre 1942, télégramme n°769
Services des Archives de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

4 - LES DIFFICILES RELATIONS ENTRE LES PARTISANS DE LA FRANCE LIBRE ET DE LA FRANCE OCCUPÉE...

Création d'un comité pétainiste... 66 personnes s'y reconnaissent : donc désaccords entre habitants de Tahiti.

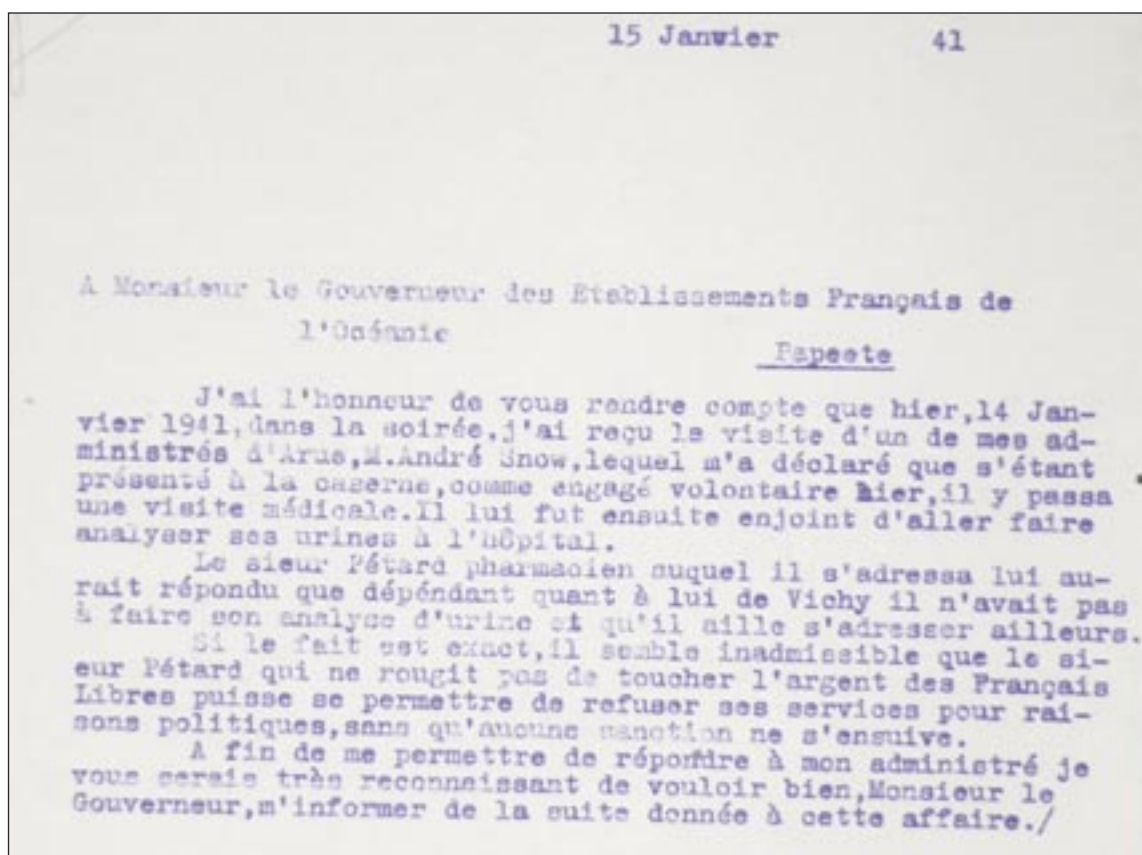
- Les fonctionnaires ont tendance à adhérer au discours pétainiste.
- Certains pétainistes demandent à rentrer en métropole
- Le problème des opposants : ils sont internés sur l'île de Maupiti (archipel de la Société), sur laquelle

ils reconstituent un mode de fonctionnement royaliste.

- D'autres sabotant chaque fois qu'ils le peuvent les actions de la France libre.

Les archives de la commune de Papeete, ont gardé la trace de quelques oppositions rencontrées au quotidien.

I – L'affaire Snow



15 janvier 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le 15 janvier 1941, le maire de Papeete écrit une lettre adressée à M. le Gouverneur des É.F.O. Dans cette lettre, il est dit qu'il a reçu la veille, la visite de M. Snow. Celui-ci lui raconte la mésaventure, sans gravité, qui vient de lui arriver. Il s'est engagé comme volontaire pour la France libre et durant sa visite médicale, des analyses d'urine sont prescrites. Le pharmacien chez lequel il s'est présenté a refusé d'effectuer les analyses, en prétendant qu'il ne pouvait les faire puisqu'il était pétainiste.

Nous n'avons pas trouvé de réponse mais nous pouvons imaginer que le Gouverneur de Curton n'aura pas apprécié la réponse du pharmacien et lui aura demandé des explications.

L'histoire n'est pas grave, mais elle montre que dans certains milieux, la ville de Papeete est divisée entre la plupart des notables qui sont restés fidèles à la France de Vichy et la population qui a rallié massivement la France libre.

CONFIDENTIEL

RAVET
XXXXX

Monsieur le Médecin Capitaine ROSMORDUC
Papeete

Mon cher Rosmorduc,

Je viens de recevoir votre lettre du 8 Avril 1941 au sujet d'un incident qui s'est passé devant Fare-Ute entre vous et quelques soldats.

Je regrette que des soldats se soient permis de vous juger aussi sévèrement vous et votre collègue Mille mais nos soldats sont gens simples qui n'ont pas le sens des nuances.

Je crois qu'il est dans votre intérêt à ce que je ne prenne aucune sanction contre les soldats en question car une punition pourrait exciter l'ensemble du détachement et amener contre vous des représailles désagréables.

D'ailleurs quelle sanction pourrait être prise contre des hommes en instance de départ qui sont volontaires pour remplir une tâche noble que trop de lâches ont abandonné?

Croyez, mon cher Rosmorduc, à mes sentiments distingués.

Toujours le Général de la P.C.C.

Le 9 avril 1941, le lieutenant Ravet, chargé entre autres de la formation du bataillon des engagés volontaires, rédige une réponse adressée au médecin capitaine Rosmorduc au sujet de sa lettre du 8 avril 1941 concernant l'incident de la veille. Il est dit qu'il regrette que des soldats se soient permis de les insulter, mais qu'il ne pourra pas sanctionner des volontaires sur le départ. Mais en plus, le lieutenant Ravet prend la défense des soldats en ajoutant une insulte supplémentaire car Monsieur Rosmorduc se fait traiter de «lâche».

9 avril 1941

Services des Archives
de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

N° 24 cf.
11 avril 1941

Le GOUVERNEUR de la France Libre
dans les Etablissements Français de l'Océanie,

à Monsieur ROSMORDUC,
Médecin-Capitaine des T.C. hors cadres
Papeete

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 avril m'informant que vous vous voyez dans l'obligation d'interrompre vos services, votre sécurité n'étant pas assurée sur la route que vous êtes astreint à suivre pour vous rendre à l'hôpital.

Je regrette très sincèrement la décision que vous avez prise, ayant pu apprécier en tant que médecin vos qualités et votre conscience professionnelles.

Je déplore cependant qu'un officier du corps de Santé, auquel j'ai toujours l'honneur d'appartenir, dont le métier consiste à pratiquer son art et secourir ses malades, même sous le feu des canons, même en lieu des armées d'invasion, puisse faire valoir pour cesser ses services des craintes pour "sa sécurité". Ces craintes ne semblent d'autant moins justifiées que j'ai eu la satisfaction de constater que, contrairement aux allégations de ceux qui ont voulu accuser notre mouvement de dresser les Français les uns contre les autres, à Tahiti, pas un coup n'a été donné, pas une giflée n'a été échangée depuis le 2 septembre 1940 (à l'exception de la giflée que vous avez cru devoir donner publiquement à un militaire de la France Libre en octobre 1940 et que nous n'avons pas cherché à rattacher à une divergence d'opinions politiques).

Votre abandon de poste motivé par de si faibles risques sera, je le crains, durement jugé par le Corps de Santé colonial qui a su montrer son courage dans des circonstances dangereuses.

signé : DE CURTON

Le 11 avril 1941, le Gouverneur de la France libre envoie une lettre à M. Rosmorduc au sujet de la lettre du 9 avril 1941.

M. Rosmorduc, après s'être plaint du soldat et après avoir reçu la réponse du lieutenant Ravet, estime que son honneur est définitivement atteint et que sa sécurité n'est plus garantie. Il demande donc à quitter son service.

Le Gouverneur indique alors qu'il est sincèrement désolé des décisions de M. Rosmorduc en lui reconnaissant des qualités professionnelles. Puis, il déplore qu'un officier du corps de santé, un médecin, qui porte secours à des personnes gravement blessées ou des malades, se laisse influencer par des motifs qui n'en valent pas la peine.

11 avril 1941

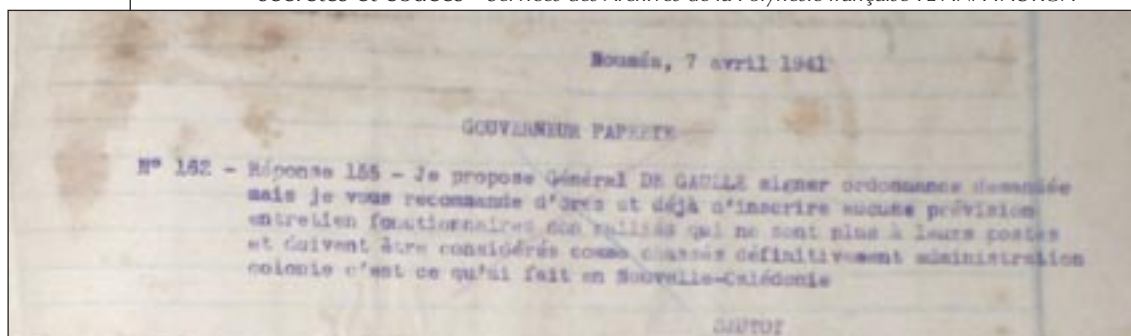
Services des Archives
de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

Pour le Gouverneur, il s'agit d'une nouvelle source possible de conflit car le médecin restera sans travailler à la charge de la communauté, tout en rapportant des paroles risquant de nuire à la sécurité de l'île, c'est pourquoi il écrit au Gouverneur général, M. Sautot basé à Nouméa et lui demande conseil.

Celui-ci est encore plus radical que M. De Curton, car il explique dans un télégramme daté du 7 avril 1941, que lui-même a chassé les fonctionnaires non ralliés en leur supprimant tout salaire.

De fait, il règle la question des opposants.

Télégramme n° 162 du 7 avril 1941, collé sur le registre des communications secrètes et codées - *Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA*



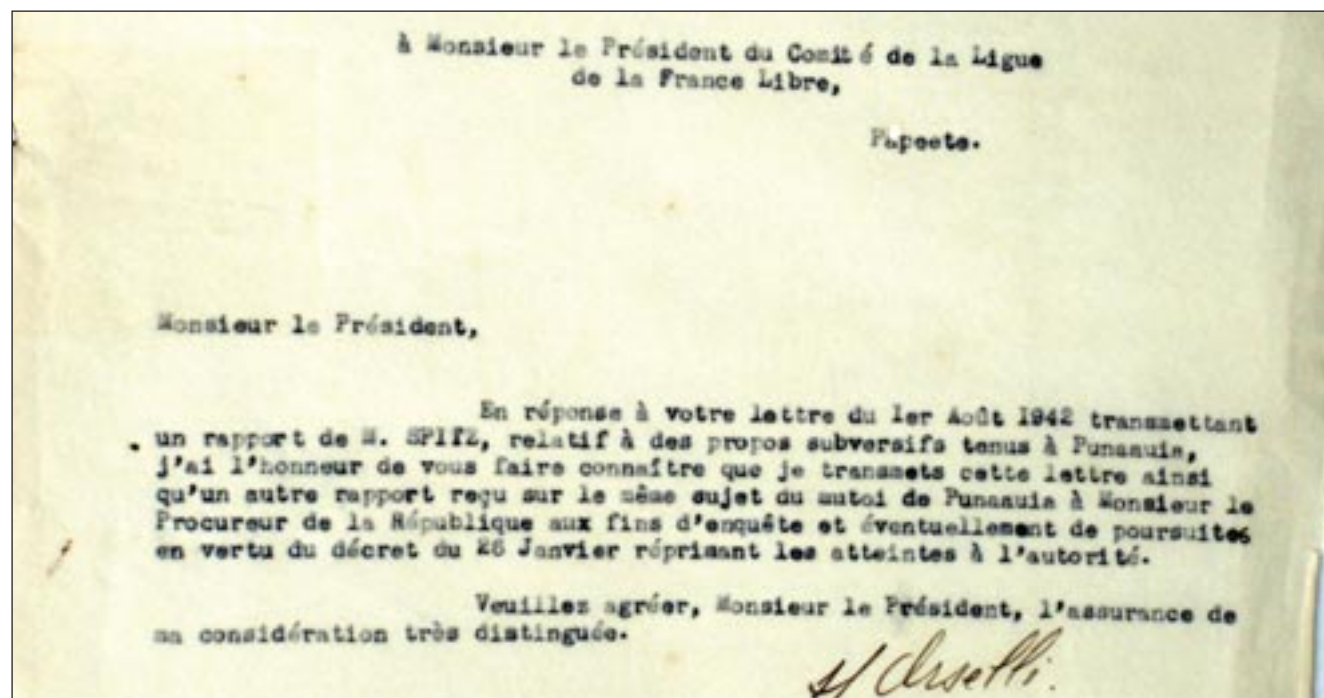
Le soutien involontaire du gouvernement de Vichy :

Le 25 mars 1941, une escadre américaine composée de deux croiseurs et quatre contre torpilleurs débarque pour trois jours dans le port de Papeete. L'amiral Lehari n'a pas fait attention et a demandé l'autorisation de faire escale au gouvernement de Vichy. Celui-ci accepte, alors qu'il n'a aucun pouvoir

car Papeete n'est plus sous son autorité, car il espère poser problème au Gouverneur de Curton.

C'est en fait l'inverse qui se produit car cela permet à l'ÉFO libre de «sympathiser» avec l'armée américaine, avant que celle-ci entre en guerre. La population de Papeete va se lier d'amitié avec les 3 500 marins.

Évolution des relations entre les opposants et partisans



1 août 1942 ORSELLI - *Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA*

À la date du 1^{er} août 1942, le colonel **Georges Orselli** répond par courrier au **Président** du comité de la France libre.

Les relations entre opposants et partisans à la France libre ont évolué. Les opposants ne sont plus en

mesure de porter atteinte à la colonie car le fait de prononcer des paroles «subversives» peut-être considéré comme un délit. Le Gouverneur Orselli assure qu'il va lancer une enquête. Il averti aussi le maire de Punaauia.

5 - LES COMBATTANTS VOLONTAIRES

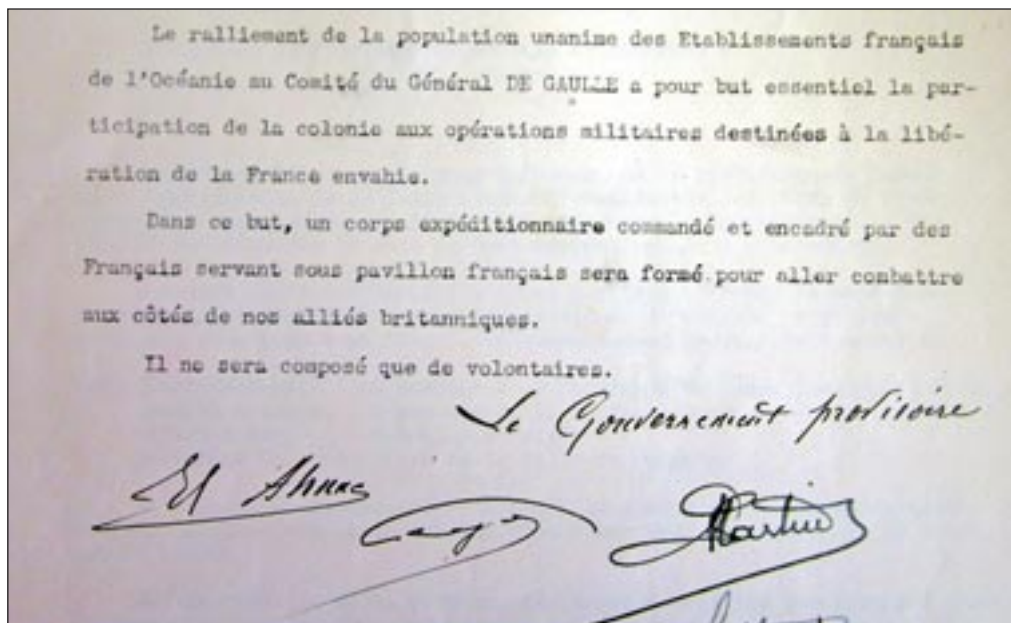
Le 1^{er} juillet 1940, le Général de Gaulle confie à l'amiral Muselier la tâche ardue de créer et de rendre opérationnelles les Forces Navales Françaises Libres.

Assisté par le commandement Thierry d'Argenlieu, l'amiral Muselier forme un état-major restreint, qu'il installe à Westminster House.



10 Août 1940 - Démobilisation partielle de la CAICT à Avant le défilé
Légende de François BROCHE : « Le Capitaine Félix BROCHE (au centre, assis 2^{ème} rang, lunettes noires) le jour de la démobilisation partielle de la Compagnie autonome d'Infanterie de Tahiti, le 10 août 1940. »
Collection François BROCHE

L'avis à la population :



Avis à la population
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Une des premières volontés du gouvernement provisoire : affirmer sa présence parmi les combattants. Le Gouverneur de Vichy n'a pas encore embarqué pour la métropole que déjà les quatre membres du Comité de la France libre assurant l'intérim du gouvernement, lancent un appel à la

population pour recruter les volontaires. Ce n'est pas officiel, mais c'est sans doute une manière de rassurer toute la population anéantie par l'abandon de Vichy. La constitution d'un corps expéditionnaire polynésien est une action prioritaire de ce gouvernement de résistance.

Le 22 juin 1940, lors de la capitulation française, le capitaine de corvette Granger en poste à Fare Ute (Papeete) prononce un discours dans lequel il incite les marins à rester mobilisés pour continuer le combat.

Mais l'armée anglaise en juillet 1940 brûle la flotte française basée à Mers el Kebir, plutôt que de la voir saisie par les forces nazies. 1 297 marins français sont tués durant ces bombardements.

Le capitaine Granger, même s'il n'accepte pas la capitulation, refuse désormais de combattre aux côtés des Anglais. Il se range au choix du Gouverneur de Géry et partira également le 14 septembre 1940 sur le Limerick... Avec eux s'embarqueront 14 marins dont 10 s'engageront dans l'armée canadienne. Ils seront jugés à Aix-en-Provence pour désertion et il faudra

attendre le 30 mars 1949 pour que le jugement soit annulé à Saïgon.

Le commandant Gilbert, après le départ du capitaine Granger, prend le commandement de la base navale de Fare Ute. Il dirige une escadrille d'avions dans la marine : les marins aviateurs.

Arrivé en Polynésie en 1935 sur l'Aviso, il se marie avec la fille d'Émile Martin. Aussi, il sera doublement engagé aux côtés des membres du comité de la France libre.

Lorsque l'ensemble des marins seront partis, il ne restera plus à Papeete que 7 marins dont le rôle sera d'entretenir la seule flotte aéromaritime de 3 avions.

Certains volontaires ont rejoint l'Angleterre par leurs propres moyens, ils n'ont pas été nombreux mais cela montre la terrible détermination qui pouvait planer en Polynésie.

14 janvier 1941:

Un contingent de 65 officiers marinières et marins, composé essentiellement de la relève du *Dumont d'Urville*, restée à quai, part rejoindre Liverpool via la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Ils sont intégrés en complément d'équipage à trois corvettes, un contre torpilleur le *Léopard* et un sous-marin le *Surcouf*, qui sera accidentellement coulé le 19 février 1941 par l'armée américaine avec notamment à son bord trois marins polynésiens.



Équipage du Chevreuil, 1941 - Collection Maxime AUBRY

SECRET

499
9° 218
19 février 1941

Monsieur le Représentant de la Nouvelle-Zélande
Papeete

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre à votre Gouvernement le télégramme officiel suivant :

sollicité
par
lettre
du

"25 jeunes gens volontaires aviation recrutés à Tahiti doivent être dirigés sur Londres selon instruction télégraphique du Général DE GAULLE en date du 2 décembre 1940. Il importe que des dispositions urgentes soient prises en vue de l'embarquement par le prochain courrier de ces volontaires".

3 mar 1941
o/ Auckland
le 30 mars

Je profite de cette occasion pour vous signaler que nous avons en souffrance à Papeete :

28 mar 1941
o/ Nouméa
le 15 avril

1 détachement de 20 marins spécialisés et 1 officier de marine, qui ont reçu ordre de rejoindre Londres par première occasion (T.O. de M. l'Amiral Commandant les Forces navales françaises libres du 28 janvier 1941).

1 contingent de 300 volontaires d'infanterie coloniale, détachement dont la formation a commencé sur ordre du Général DE GAULLE du 20 novembre 1940 et qui est entièrement sous les armes actuellement en raison de l'ordre reçu du Commandant Supérieur des Troupes du Pacifique le 9 janvier 1941 de faire rallier Nouméa par premier navire à ce contingent.

1 petit nombre de fonctionnaires non ralliés à la France Libre et dont nous demandons avec insistance, pour raisons politiques et budgétaires, le rapatriement. Ces rapatriements ont été prévus par les Gouvernements britannique et néo-zélandais dans diverses déclarations. Mais malgré nos demandes successives dont la première est en date du 11 décembre 1940 (n° 29 8) et dont la dernière est toute récente, aucune décision n'est intervenue. Les fonctionnaires à rapatrier sont au nombre de 9 et sont accompagnés de 6 femmes et 9 enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma haute considération.

J. De Curton
LE
SERVANTS FRANÇAIS

Monsieur le Représentant de la Nouvelle-Zélande
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

La mise en place des différents contingents de volontaires :

Le 19 février 1941, un télégramme secret (codé) est adressé à la Nouvelle-Zélande par Monsieur de Curton, Gouverneur de Papeete, il informe quelles sont les formations qui vont partir. Il souhaite organiser avec la Nouvelle-Zélande leur voyage.

Parmi ces personnes, un petit groupe de fonctionnaires est resté fidèle au gouvernement de Vichy. Le problème est qu'ils ne travaillent pas mais perçoivent un salaire, ce qui pose problème à l'ÉFO dont les revenus sont au plus bas. De Curton n'est pas d'accord : il souhaite les rapatrier le plus vite possible vers Paris.

Le courrier a été annoté, il reste à trouver des navires et tant que les dates ne seront pas certaines, ce document restera sur le bureau du Gouverneur, corrigé au fur et à mesure des informations. Les

volontaires ont attendu un bon moment avant de partir pour la guerre : sur le document, la date prévue est le 28 mars ; ils sont partis en réalité le 21 avril 1941.

Cahier du courrier codé - Le 28 février 1941 :

NOM		POSITION		DATE	
135 021	135 021	28		28	février 1941
COMMUNICANT	PROFESSEUR	TRAJECTE	GRATIFICATION	DEPART EN PARTIR	REPARTIR
	Général de Gaulle	H. Lemaire	M. A.	II	M. J.
	Papish	Karhu			

LETTRE EN CLASSE DE LA COMPTABILITE NAVIGEE	
PREMIER BUREAU D'ATTACHE DE NAVIRE DESTINEE EN NAVIRE LIBRE	
135 021	Général de Gaulle informe Afrique équatoriale française a grand besoin mécaniciens automobiles 135 021 avide et intéressés. Répondre télégraphique si R.F.O. pourraient en fournir Surtout

28 février 1941, Courrier codé

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le Général de Gaulle fait savoir à toute la France libre que l'armée de libération a besoin de mécaniciens. Le télégramme parvient jusqu'en Polynésie. Des Polynésiens répondront à son appel.

Le 31 mars 1941 :

Le commandant Jean Gilbert forme un contingent composé de :

22 marins aviateurs dont 12 Tahitiens et 10 Métropolitains,

22 volontaires polynésiens rejoignent les Forces Aériennes Françaises Libres.

Ils parviennent en Angleterre le 19 juin 1941, sur les 22 volontaires, 10 ne seront pas sélectionnés.

Parmi d'autres, Messieurs LAGARDE, JUVENTIN, MACHECOURT, KAINUKU, GOURNAC, MARA, VARNEY faisaient partie du groupe des Polynésiens, élèves du personnel navigant.

6 - LE BATAILLON DU PACIFIQUE



L'appel du Général de Gaulle

Londres, le 18 juin 1940, le Général de Gaulle depuis la radio BBC lance un appel à tous. Il incite tous les volontaires, militaires ou civils, à continuer le combat. Il a été entendu jusqu'en Polynésie française et en Océanie.

Le gouvernement provisoire de Papeete, avant même la désignation de Mansard, adresse un avis à la

population dans lequel il annonce son intention de constituer un corps de volontaires pour aller combattre aux côtés des Alliés. Le document est signé mais pas daté.

L'attente du capitaine Félix Broche : Dès le 1^{er} août 1940, alors que Tahiti n'est pas encore ralliée à la France libre.

Le 27 septembre 1940,

«Le ralliement des É.F.O. à la cause du Général de Gaulle a pour but essentiel, en plus de la défense propre de la Colonie, la participation des É.F.O. aux opérations militaires destinées à libérer la France envahie.

Dans ce but, un corps expéditionnaire français du Pacifique sera formé pour aller combattre, aux côtés de nos Alliés britanniques, les ennemis de notre Pays. Unités françaises, commandées et encadrées par des Français servant sous pavillon français, les détachements du corps expéditionnaire ne seront composés que des seuls volontaires français de la métropole et des É.F.O., Tahitiens citoyens et sujets français, quels que soient le grade et le degré d'instruction militaire.

L'effectif de la C.A.I.C.T. (Compagnie Autonome d'Infanterie Coloniale de Tahiti) étant actuellement au complet, des ordres d'appel seront ultérieurement adressés aux volontaires.»

L'appel du capitaine Félix Broche, lancé à la radio. Deux semaines après le ralliement. C'est un appel officiel, qui suit l'avis à la population.



Félix Broche, commandant supérieur des troupes du PACIFIQUE à Papeete, il attendait les volontaires tahitiens dès l'appel du Général de Gaulle.

Illustration de l'élève Teraianu Maraë



Le recrutement des «Tamari'i volontaires»

«Et également qu'il y avait des volontaires. Ils m'ont envoyé la goélette *Tamara* (de Papeete) et j'ai pris quelques volontaires aux Gambier et par la suite aux Tuamotu lors de notre passage dans les autres îles. Il y avait tant de volontaires que bientôt il n'y avait plus de place sur le navire.» Francis Sanford.

Parmi les volontaires, il a fallu écarter les chefs de famille, les hommes déjà âgés et les infirmes. Il en est resté encore trop qui ont espéré partir avec le deuxième contingent, qui n'a jamais existé. Maxime Aubry raconte qu'au moment du départ du bataillon, les soldats restés à quai faisaient la tête, pendant que ceux qui s'embarquaient se moquaient d'eux...

Papeete le 25 Février 1941

N: 1.0.

L'Adjoint au Chef de la Circonscription
Administrative des Tuamotu-Gambier,

A Monsieur le Gouverneur des Etablissements Français
de l'Océanie

(S/O de Monsieur le Chef de la Circonscription Administrative
des Tuamotu-Gambier)

Suite instructions télégraphiques du 4 Février 1941, concernant
le recrutement des volontaires aux Tuamotu-Gambier, j'ai l'honneur de
vous rendre compte que la "Taura" est rentré au chef lieu, le 22 Février
avec treize volontaires, dont cinq des Gambier, trois de Paoa, un de
Pukarua et quatre de Tatakoto, tous reconnus aptes pour le service armé
par le médecin-lieutenant Pagot.

Une centaine au moins, désiraient s'engager, mais malheureusement
ils étaient presque tous père et soutien de famille. Je n'ai pris que
ceux qui n'avaient aucune charge familiale.

A la visite médicale de Papeete, il a été trouvé parmi ces
treize volontaires un borgne, ce qui réduit finalement le nombre d'engagés
de cette tournée à douze.

F. Sanford

Lettre de F. Sanford, rendant compte du recrutement effectué

25 février 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Discours prononcé par le Gouverneur Émile de Curton le 21 avril 1941 au moment de l'embarquement du bataillon :

Cependant, dès le lendemain, des volontaires se pressaient à la caserne d'Infanterie coloniale pour s'engager dans les Forces Françaises Libres, pour participer de façon active à la lutte des alliés contre les ennemis de la France et pour concourir à la libération de la patrie envahie.

Cet élan patriotique ne s'est pas ralenti au cours des semaines suivantes. Bien au contraire, après Papeete, les districts, les archipels jusqu'aux petites îles les plus éloignées ont adressé à l'autorité militaire de longues listes de volontaires prêts à sacrifier leurs plus belles années, leur vie même pour la cause française.

Un millier de volontaires se sont présentés, mais l'exiguité des casernements, la difficulté des transports extérieurs, le souci de ne pas désorganiser la vie économique de la colonie ont conduit le Gouvernement à freiner ce magnifique élan de patriotisme qui empoignait tous les hommes d'Océanie.

De CURTON, 21 avril 1941

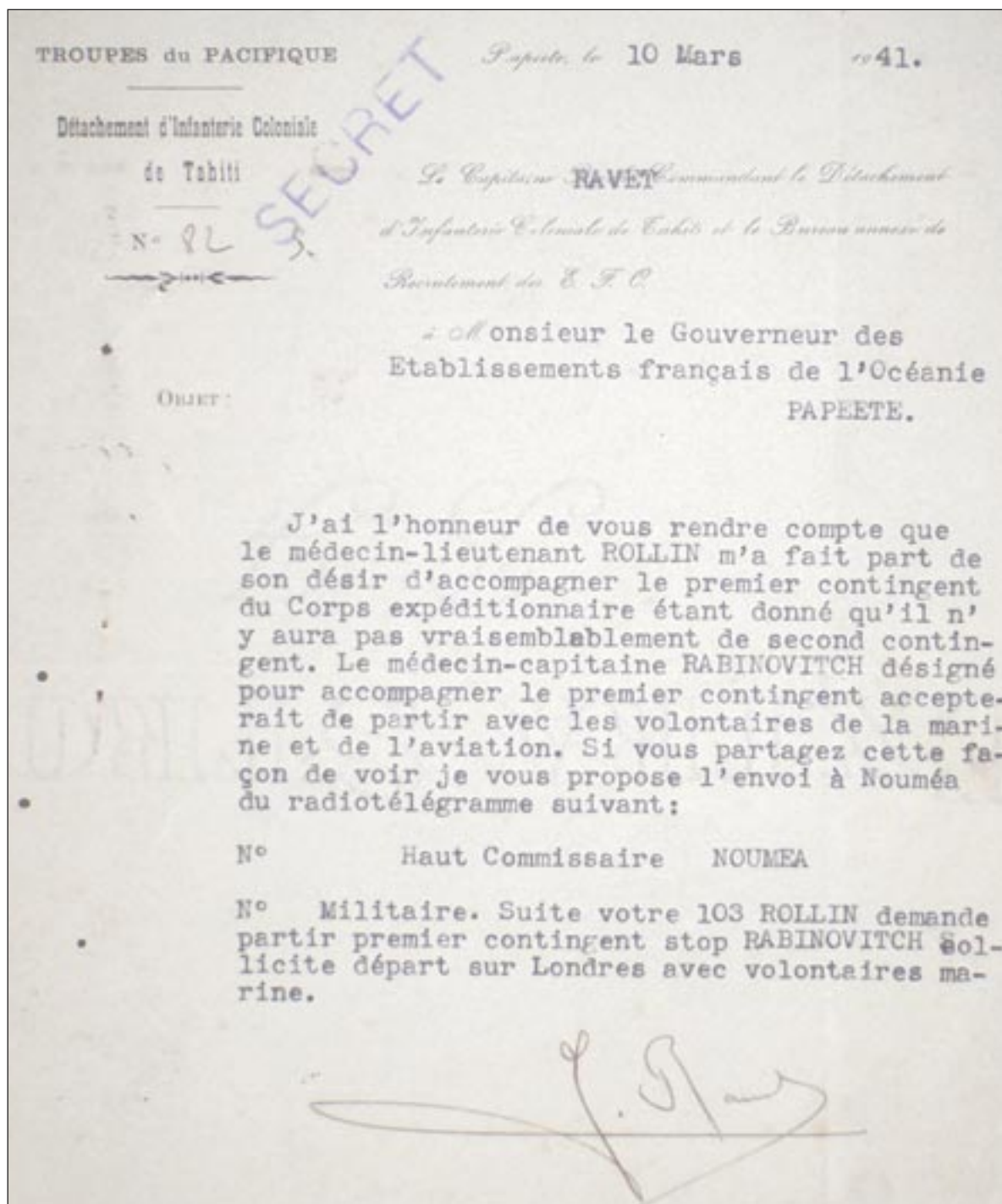
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Dans ce discours, le Gouverneur rappelle les conditions dans lesquelles le recrutement a été effectué. Les volontaires ont du parcourir parfois plusieurs milliers de kilomètres pour rallier Papeete (en venant des Gambier).

Ils étaient environ 1 000 Polynésiens à répondre à l'appel du Général de Gaulle mais l'ÉFO libre ne pouvait les envoyer tous. Donc 300 volontaires polynésiens ont pu être acceptés selon leur situation familiale, mais au moins cela prouve que la Polynésie a eu la volonté de défendre sa nation.

Les volontaires retenus...

Parmi eux le docteur Rollin :



Haut-Commissaire Nouméa, 10 mars 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Très vite (avant le départ du 1^{er} contingent), il apparaît que le deuxième contingent, pas encore formé, ne partira pas. L'ÉFO libre ne doit pas rester sans défense. Il faut aussi protéger les exportations de phosphates de Makatea et ne pas laisser Tahiti sans défense même si celle-ci est insuffisante (pauvre en armement). Beaucoup de Tahitiens espérant partir combattre vont rester à quai, très déçus.

Avril 1939, les premiers volontaires :



Ville de Papeete

Cl. Sylvain - Fds. Robert Hervé - Coll. Commune de Papeete

97-28. AVENUE BRUAT EN AVRIL 1939

Les volontaires du Bataillon du Pacifique sur l'avenue Bruat, à la Hauteur du CESC actuel. On distingue au fond et au milieu de l'avenue le monument aux morts.

De gauche à droite:

- 1er rang:

Teremai PUTOA (Vétéran 14-18 et 39-45), Frédéric HOLOZET (porte fanion qui fut le premier Tahitien tué en France), Capitaine Robert DESPRES HERVE, Pierre GALENON, Puahio PUAIRAU, John MARTIN, Tuamea TEURU, Patua TAPUTU. les suivants sont difficiles à distinguer ...

- 2e rang:

Mochono BARFF, Jean-Roy BAMBRIDGE, Albert NIMAU, ?, Tetoka TANE, Octave NERI, Taarii MAITERE.....

Cl. Sylvain - Fds. Robert HERVÉ - Coll. Commune de Papeete

À la fin de l'année 1940, en attendant de s'embarquer sur le Monovai, John Martin était soldat 2^{ème} classe à la caserne Bruat. Il se souvient des conditions dans lesquelles certains chants ont été rédigés. Il apporte ainsi un témoignage émouvant.

« À la fin de l'année 1940, j'étais soldat de 2^e classe "volontaire" à la caserne Bruat. J'ai été affecté à la "batterie" qui se trouvait au mont Fai'ere, au-dessus du sémaphore, dominant la ville de Papeete (la seule terrestre à l'époque) composée de deux canons de marine de 65 mm, [...] entourée de logements en bambou tressé et *ni'au*, avec une soule à munitions creusée sous la montagne...

En 1940, nous avons rajouté à cette "batterie" un canon...

Parmi les gradés, il y avait le caporal-chef Pea Tutehau, devenu plus tard adjudant-chef, mélomane

à ses heures. Il a ainsi composé au fil de nos heures de détente, le chant que vous citez, dédié aux *tamari'i no te "batterie"*.

C'est plus tard que ce chant a été celui de tout le Bataillon du Pacifique, en remplaçant simplement *tamari'i no te "batterie"* par *tamari'i "volontaires"*.

La preuve de ce que j'avance se trouve dans la 7^e et la 8^e ligne des paroles (je rectifie l'orthographe !) :

*Tei ni'a roa ia tona taur'a
Te vahi no te hupe*

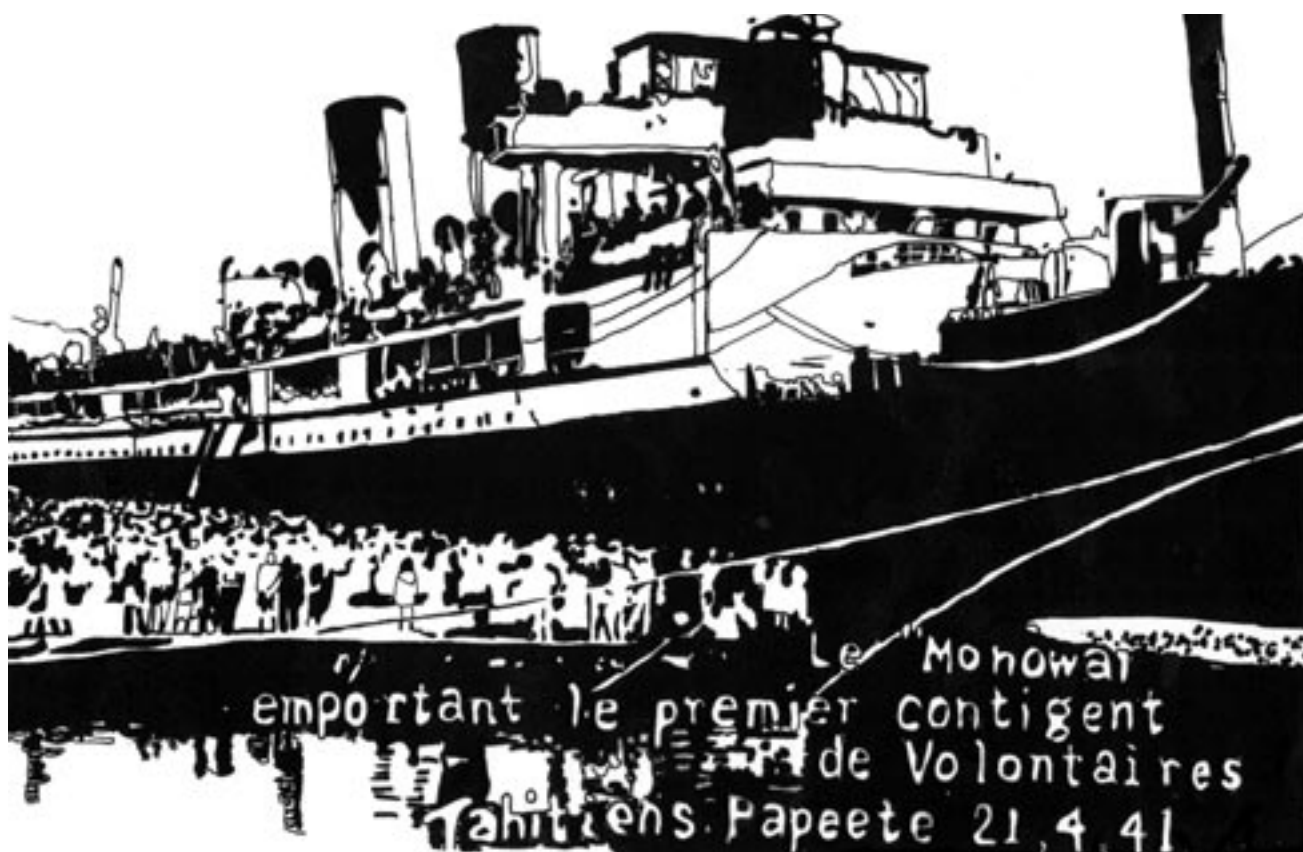
Traduction : *Ils sont perchés tout là-haut
Là où souffle le vent du soir*

en référence au mont Fai'ere où était installée la "batterie".»

Ce témoignage sur l'origine du chant du Bataillon du Pacifique fut recueilli par le Major (h) André Bailles, Vice Président délégué Acoram Acomar, Secrétaire de l'Amicale des Anciens du Bataillon du Pacifique auprès de Monsieur John Martin.

**Matou teie tamari'i no te «batterie»
O ta oe i titau a'e nei
Te fari'i nei matou i te ture
No to tatou Hau Metua**

**Teie mai nei to mau tamari'i
O ta oe i titau a'e nei
Tei ni'a roa ia tona taura'a
Te vahi no te hupe**



*Illustration de l'élève
Raitua TETUA*

**Nous sommes les enfants de la «batterie»
Que tu as appelés
Nous obéissons à la loi
De notre Mère Patrie**

**Nous voici tes enfants
Que tu as appelés
Ils sont perchés tout là-haut
Là où souffle le vent du soir.**

Extrait de chanson de régiment

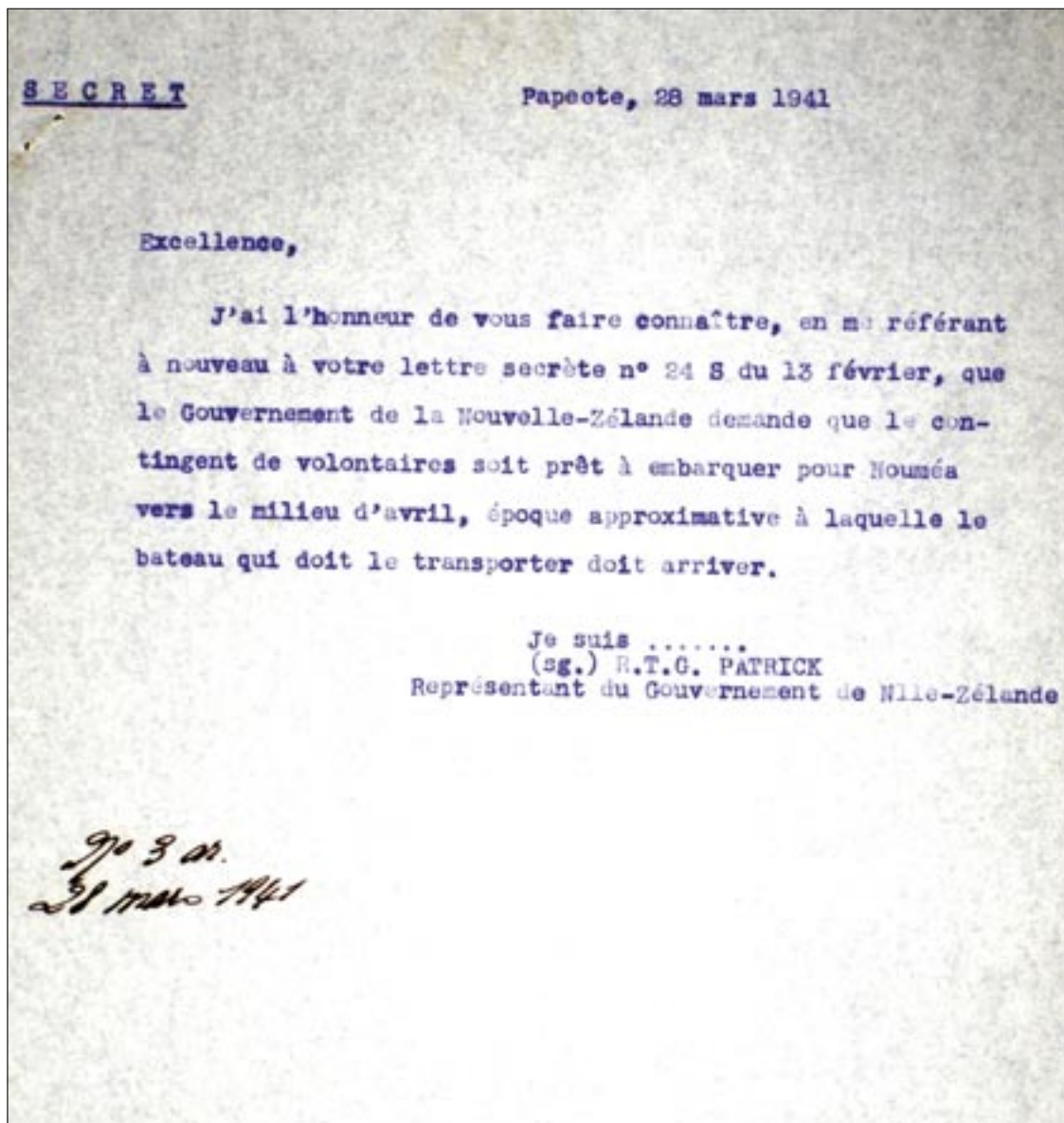
7 - AVANT LE DÉPART

L'attente

Le contingent est formé depuis un certain temps, il est doté d'uniformes cousus à Papeete grâce à une cotisation de la population. Il n'y a pas d'équipement militaire véritable, mais les soldats sont prêts à s'embarquer. Ils doivent attendre plusieurs semaines un navire ...

Le document est une lettre secrète, donc codée, faite à Papeete le 28 mars 1941 par Patrick le représentant du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Il parle du contingent des volontaires. Il n'y a pas de date de départ, le navire est difficile à trouver mais il ne faut surtout pas que les volontaires se démobilisent.

Ils partiront le 21 avril.



Secret, 28 mars 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le grand départ des 300 volontaires tahitiens

*Illustration de l'élève
Hereatua TAAE*



Le bataillon est formé depuis un an et il attend.

Préparatifs du départ :

Ce document est le plan du défilé qui doit avoir lieu le jour du départ. Il montre très précisément l'organisation prévue. Il a été établi le 20 avril 1941 à Paapeete, par le commandant d'armes Ravet, qui a formé le bataillon après le départ de F. Broche pour Nouméa.

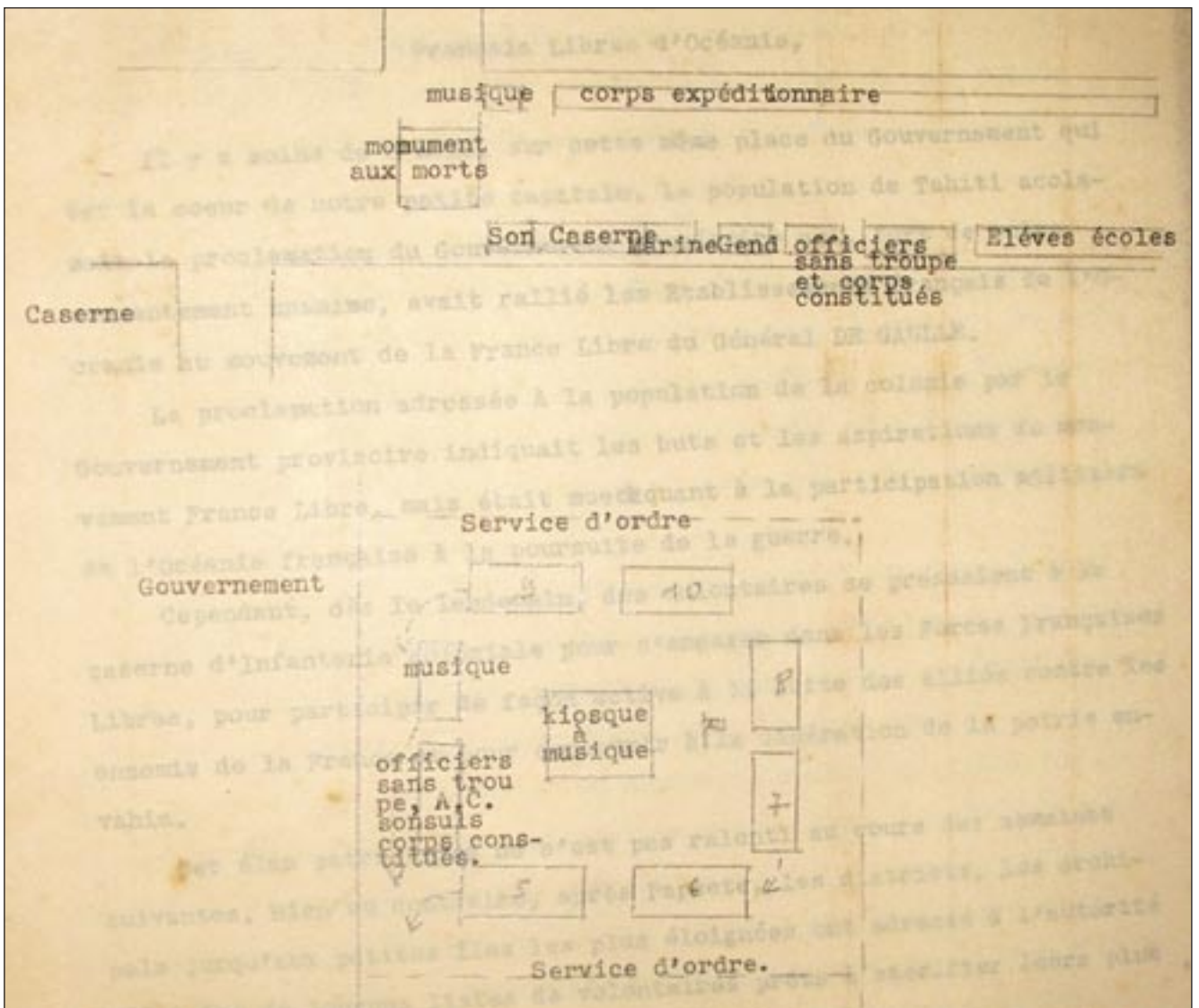
Toute la population est invitée à venir saluer le

départ. Plusieurs copies, sept, sont adressées à plusieurs services.

Les enfants des écoles sont placés aux côtés des soldats. Un orchestre est prévu afin de donner un caractère solennel au départ des trois cents.

Cet hommage, particulièrement joyeux, permet de reconforter, le temps d'un jour, l'ensemble de la population.

Certains fonctionnaires refuseront d'y assister : nous avons trouvé dans les archives des lettres de re-



Plan du défilé, 20 avril 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

COMMANDANT D'ARMES.

 Départ du 1er Contingent des volontaires
 N° 1389 du Corps expéditionnaire océanien de la France Libre.

8.00 Capitaine salle au H.M. Consul & Mr. Patrick at consulate

8.10 H.M. The Governor

Le jour du départ la ville sera pavoisée et tous les bâtiments en rade mettront le grand pavois.

- 12 Heures H. - Le Corps expéditionnaire est concentré à la Caserne.
 de H. à H+1 - Adieux des familles dans la Cour de la Caserne.
 12.15 H.+1h.15 - Le C.E. part en armes de la Caserne précédé des clairons de la Compagnie. (Tenue de sortie).
 13.00 H.+1h.30 - Prise d'armes au monument aux morts - Revue des Troupes par le Gouverneur et le Cdt d'armes; dépôt d'une gerbe; Des emplacements seront réservés aux fonctionnaires, aux corps constitués au corps consulaire et aux élèves des écoles.
 14.00 H.+2h. - Troupes se forment autour du kiosque à musique. Discours du Gouverneur et du chef Teriierooiterai.
 14.30 H.+2h.30 - Troupes défilent devant hotel du Commandant d'armes puis rentrent à la Caserne, les hommes mettent sac au dos.
 14.45 H.+2h.45 - Départ de la Caserne.
 15.00 H.+3h. - Arrivée sur les quais et embarquement. Remise des couronnes par les chefs de districts en bas de l'échelle de coupée. Une compagnie d'Infanterie coloniale rendra les honneurs et assurera le service d'ordre.
 16.00 H.+4h. Bateau quitte le quai: La musique joue la Marseillaise - "Te Mauru uru a Vau", l'hymne anglais et la Marche lorraine. Une salve de salut de 6 coups sera tirée à la cadence de 10 secondes. Les bâtiments en rade salueront avec leurs sirènes.
 17.00 Aucune personne ne sera admise sur les quais au delà du Service d'ordre.
 18.00 Un hydravion de la base survolera les troupes au moment de leur embarquement.

(6a) The Troop Les détachements de Gendarmerie et de la Marine assisteront aux diverses cérémonies.

Destinataires:

Gouverneur: 1
 Marine : 1
 Lt. DESPRES: 1
 Gendarmerie 1
 Mairie : 1
 Affichage :
 Caserne: 1
 Fare Ute: 1
 Archives : 2
 9

Tous les disponibles de la CAICT. (ouvriers, employés, ordonnances etc....) assisteront en armes aux diverses cérémonies, les postes seront réduits au strict minimum (1 chef de poste, 1 ou 2 hommes)
 L'heure initiale sera communiquée ultérieurement.

Le Capitaine RAVET Cdt CAICT
 Commandant d'armes.



Départ des volontaires, 15 avril 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le programme du départ (les horaires) du premier contingent des volontaires du corps expéditionnaire océanien de la France libre. Il a été établi le 15 avril 1941 à Papeete, par le capitaine Ravet commandant d'armes, c'est-à-dire une semaine avant le départ du navire le Monowai.

L'accompagnement au navire va durer 4 heures. L'émotion sera très forte.

Après les remises de couronnes par les chefs de districts, les 300 Tahitiens embarquent sur le bateau nommé le Monowäi, commandé par le commandant Broche à destination de la Nouvelle-Calédonie (Nouméa) et des Nouvelles-Hébrides puis de l'Australie. John Martin raconte que sa mère lui avait donné une

lettre qu'il ne devait ouvrir que lorsque le navire serait parti. Il lui a obéi, finalement il a bien fait car il a été tellement ému qu'il a eu envie de sauter à l'eau pour renoncer à partir. Mais c'était trop tard car déjà le navire était sorti du lagon.

LES JEUNES COMBATTANTS

Le plus jeune avait 15 ans : pour être sûr de partir, il a pris la place de son frère qui au dernier moment avait renoncé...

Sa situation sera régularisée par la suite et il restera

dans le bataillon. Les jeunes volontaires réalisent qu'ils partent et comme John Martin, un bon nombre regrette presque leur départ.

Mais ils se connaissent tous, certains sont frères, cousins, ils ont des guitares et une envie de découvrir le monde.

laorana oe Tahiti

**Tous nos amis sont partis
Comme des fleurs
Fleuries et très belles
Bonjour Tahiti**

**Bonjour le pays
Restez sur le pays
Et nous nous partons
Aider nos prochains
Bonjour Tahiti**

**Restez sur le pays
Nous partons
Nous respectons la loi du pays**

**Nous partons
Aider la France.**

Extrait de chanson de régiment

Le Docteur Rollin (par la voix de sa fille) raconte que durant les différents trajets, les jeunes soldats, ont pensé «à faire la bringue». Comme il était beaucoup plus âgé qu'eux, il a été considéré comme un père

et il a veillé sur eux, n'hésitant pas à réclamer en Australie des braseros et couvertures pour qu'ils n'attrapent pas froid.

Ce document a été rédigé à Papeete, par De Curton, le Gouverneur, destiné au Haut-Commissaire à Nouméa, dès le lendemain du départ. Il l'informe du départ du bataillon et lui dit que cela s'est bien passé.

HAUT COMMISSAIRE NOUMEA

N° 178 - Premier contingent volontaires Océanie quitta Papeete 21 avril. Foule venue toutes îles acclama volontaires dont magnifique tenue fit forte impression officiers transport britannique.

Commandement confié Lieutenant DESPRES raison état santé JANMET. Autres officiers sous-lieutenants GIBERT HERVE docteur ROLLIN.

Avons pris toutes mesures sécurité possibles pour transport qui sera Nouméa vers premier mai.

DE CURTON

Télégramme n°178, 22 avril 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Courrier 696

97696c

Papeete, le 5 mai 1941

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie
à Monsieur le Représentant de la Nouvelle-Zélande
Russie

Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire transmettre les télégrammes suivants :

Pour Son Excellence Premier Ministre N.Z. Wellington
"Contingent volontaires Océanie Française arrivé Nouméa après excellent voyage à bord votre Monowai Vous prie bien vouloir transmettre vives félicitations à Captain Mc CLINTOCK et vous remercie d'avoir rendu possible le départ de nos volontaires vers les champs de bataille où se joue le sort de nos deux nations".

Pour Son Excellence le Gouverneur de Fidji
"Je vous remercie avec émotion de l'accueil chaleureux que vous avez réservé aux volontaires du Corps Expéditionnaire d'Océanie Française lors de leur passage à Suva".

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma haute considération.

signé : DE CURTON

Télégramme n°696c, De CURTON - 5 mai 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le Gouverneur de Curton fait passer par le Haut-Commissaire de Nouméa deux courriers de remerciements adressés, un au Premier ministre de Nouvelle-Zélande et le second au Gouverneur de Fidji. Plusieurs courriers de remerciements seront adressés permettant de garder le contact avec l'ensemble des alliés du Pacifique. Après plusieurs jours d'entraîne-

ment à Sydney, la cohésion se forme grâce à un chef d'exception, le bataillon est prêt à rejoindre les Forces Françaises Libres.

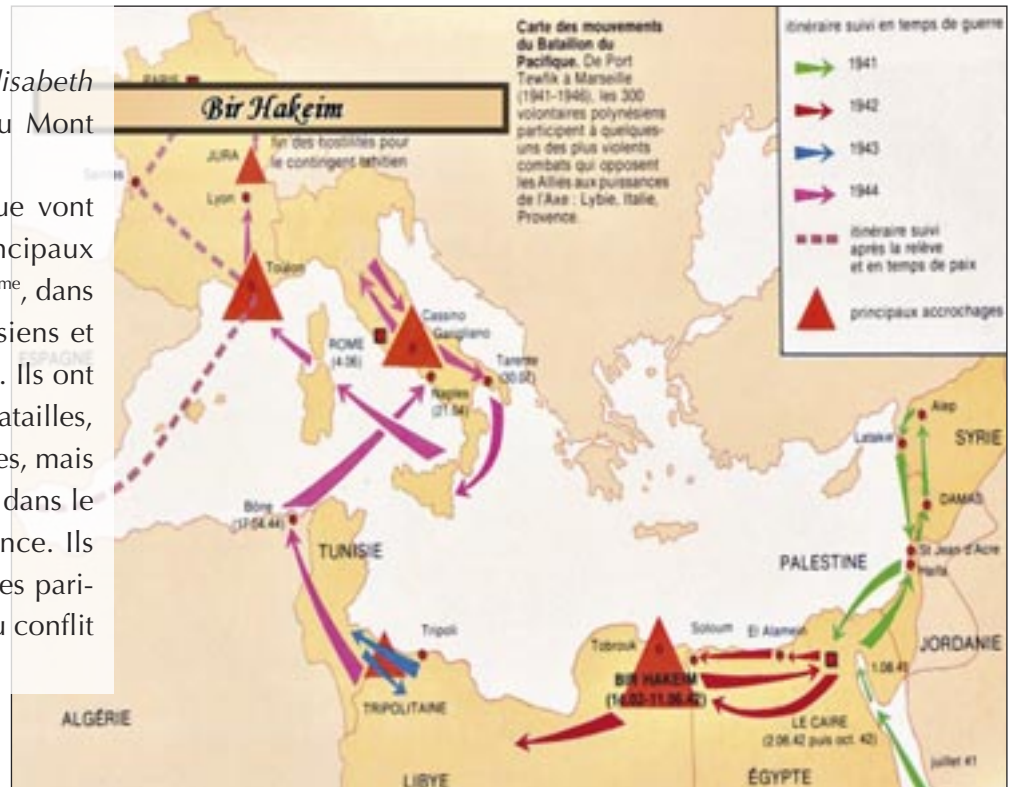
Les Calédoniens et Polynésiens embarquent à bord du *Queen Elisabeth* en direction de la Syrie afin de s'adapter et s'entraîner quelques mois avant que ne débute la campagne d'Afrique.

8 - LES COMBATS DU BATAILLON DES GUITARISTES

La campagne d'Afrique

Le 25 juillet, le *Queen Elisabeth* arrive en Égypte, en vue du Mont Sinaï.

Les 600 soldats du Pacifique vont participer aux trois principaux « accrochages ». À la fin du 3^{ème}, dans le Jura en 1944, les Polynésiens et les Calédoniens sont relevés. Ils ont participé avec courage aux batailles, ont connu beaucoup de pertes, mais surtout, la rigueur de l'hiver dans le Jura a raison de leur résistance. Ils sont dirigés dans des casernes parisiennes en attendant la fin du conflit qui s'annonce.



1^{er} août 1941 :

Débarquement en Palestine. Le bataillon apprend le désert, tandis que le capitaine Broche « bataille » avec le Haut Commandement des Forces Françaises Libres pour éviter la dispersion du bataillon, à travers plusieurs unités (mécaniciens, conducteurs...). Il parvient à convaincre l'État-major, qu'il commande une troupe d'élite.

Les volontaires intègrent la 1^{ère} brigade française libre, sous les ordres du général Koenig, et porte le nom du Bataillon du Pacifique.

Le témoignage du général est clair *« Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, c'était trop loin. (...) nous avons su que le Pacifique levait un bataillon de volontaires (...) nous nous sommes dit : Ah ! voilà des gens qui nous amènent un bataillon.. Ce qui est une chose considérable. Et puis, un bataillon qui venait du Pacifique, c'était en outre une force morale. Il venait de loin, il irait au baroud avec nous. (...) La France libre était mal partie, elle ne partait même pas du tout (échec militaire de Dakar). Là-*

dessus arrive le ralliement du Pacifique. C'était le grand coup de théâtre qui nous redonnait l'espoir. (...) ça nous a fait plaisir. Broche lui aussi a dit qu'il ne voulait pas se battre contre des Français. Il est vrai qu'il est le seul patron. Ce qui suppose non seulement une responsabilité de commandement mais aussi une énorme responsabilité morale... Sa lettre au gouvernement de Tahiti est un engagement collectif : il s'est engagé en tant que patron de la force armée tahitienne. Il a trente-cinq ans, c'est un jeune officier devenu rebelle et il signe en tant que chef militaire rebelle. »

Les volontaires arrivent à la fois dans de bonnes et mauvaises conditions. Mauvaises, car comme la plupart des soldats, ils doivent se familiariser avec un milieu qu'ils ne connaissent pas (le désert : ses écarts de températures, le manque d'eau), la discipline n'est pas toujours connue ; mais bonnes car ils sont immédiatement appréciés et symbolisent le courage... même si on attend de les voir poser leurs guitares.

Illustration de l'élève
Raitua TETUA



19 août 1941 :

Ils quittent la Palestine par la Syrie.

Le 25 août, le général de Larminat visite le bataillon à la caserne de Hamidiech. L'équipement individuel et collectif a été fourni. Le bataillon est donc reconnu officiellement comme unité autonome.

Avec le bataillon de marche sénégalais, il constitue désormais la 2^{ème} brigade de la 1^{ère} division française libre, assimilé à un bataillon motorisé :

- 40 camions,
- 8 camionnettes,
- 2 groupes d'artilleries de 155,
- 1 bataillon de chars.

28 décembre 1941 :

Après plusieurs mois de stationnement (formation, propagande, recrutement...), le bataillon rejoint le Sud, Saint Jean d'Acre, Haïfa puis de nouveau la Palestine. Il atteint le Canal de Suez le 31 décembre.

27 janvier 1942 : Le bataillon est à Tobrouk.

Le bataillon est affecté à la 1^{ère} Brigade Française Libre du général Koenig. Il s'installe et se prépare aux attaques ennemies (il a lieu au col d'Halfaya où 6 000 Allemands et Italiens se sont retranchés.)

15 janvier 1942 : Le baptême du feu du bataillon :

L'attaque du piton d'Halfaya en Égypte. L'objectif est de déloger les 5 000 soldats laissés en arrière par Rommel. Comme ils sont isolés de l'Afrika Korps (très loin) et qu'ils n'ont plus de ravitaillement, ils se rendent exactement au moment où le bataillon passe à l'assaut : le 17 janvier. Le baptême du feu est manqué. Certains Tahitiens se sentent déçus. Par contre, beaucoup de prisonniers allemands sont faits.

La bataille de Bir Hakeim, le puits du vieillard



Légende de François BROCHE : document « représentant le général Koenig, en compagnie du lieutenant-colonel Broche, commandant le Bataillon du Pacifique. Le général Koenig y a porté une dédicace à mon frère à moi-même. Il m'avait à m'époque précisé que ce cliché avait été pris à Bir Hakeim au printemps 1942, quelque temps avant l'attaque germano-italienne. »

Collection François BROCHE

En février 1942, après avoir passé Tobrouk ils s'installent en défense sur un carrefour en plein désert nommé BIR HAKEIM. C'est un désert, personne ne sait correctement l'écrire ! Le bataillon s'est rapproché de la terrible division de Rommel. Les hommes enterrent des champs de mines pour se protéger des attaques sur un périmètre de 17 kilomètres ; des terrassements sont réalisés ainsi qu'un fortin, parce que tout homme debout était vu 5 km

à la ronde. Une ville souterraine se monte progressivement. Des organisations défensives sont creusées pour l'infanterie et les armes lourdes antichars, pour l'artillerie, les observatoires et les postes de commandement. C'est le début de l'attente. Les « Pacifiقيens » sont chargés de surveiller le secteur Sud-Est et de constituer les *Jocks*, ces colonnes mobiles chargées de surveiller le désert et d'attaquer très rapidement et par surprise l'ennemi.

TÉMOIGNAGE DU CAPORAL JOHN MARTIN

John Martin nous a raconté que les Polynésiens aimaient les *jocks* car cela les faisait sortir de la monotonie du sable et comment lors d'une sortie nocturne, il a réussi avec six compagnons, à faire sauter un canon mobile allemand. Il leur a fallu plus de 12h, de la nuit tombée au lever du jour. John Martin est parvenu à introduire une mine jusqu'à la culasse (le plus difficile à réparer). Elle a explosé à 6 heures du matin alors qu'il faisait jour et qu'il fallait rentrer, il était temps.

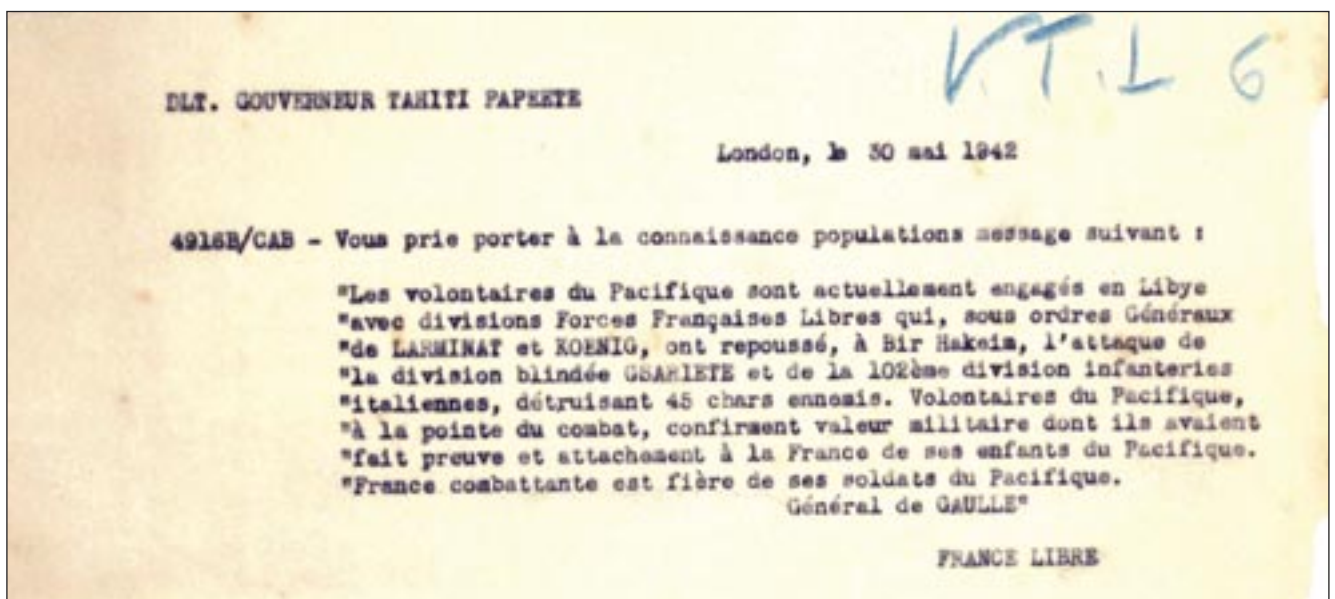


27 mai 1942 :

1^{ère} attaque ennemie massive lancée, suivie de plusieurs autres attaques les jours d'après.

Illustration de l'élève
Thomas MAUI

L'objectif de Bir Hakeim était de détruire l'Africa Korps de Rommel et de libérer les pays d'Afrique Nord jusqu'à Tunis... La première attaque ennemie massive est lancée le 27 mai 1942, suivie de plusieurs autres attaques les jours d'après avec l'aide de l'aviation. Les pertes sont énormes mais malgré les assauts, des blindés italiens puis allemands le camp retranché tient bon et retarde les ennemis dans leur progression. Le comportement du bataillon est suivi pas à pas jusqu'à Tahiti. La population soutient massivement ses enfants.



Télégramme du Général de Gaulle, France libre - 30 mai 1942
 Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce télégramme signé du Général de Gaulle. Il écrit au gouverneur de Tahiti, afin que celui-ci informe la population de la position actuelle du Bataillon du Pacifique. Il énumère les valeurs au combat du Bataillon du Pacifique, confirmant ainsi leur courage et leur soutien à la France.

A. V. F. L.
Télégramme N° 205 du Haut-Commissaire de France pour le Pacifique.

Nouméa, le 5 Juin 1942

1°- VOICI NOUVELLES RECUES CORRESPONDANT GUERRE LYBIE CITATION :

"Une division des Forces Françaises Libres qui
"se trouve en Libye tient en respect depuis trois
"jours les assauts des forces blindées ennemies. C'est
"la division qui occupe la position de BIRHACHEIM et
"qui est sous le commandement du Général KOENIG.

" C'est sur coin de la plaine désolée de BIRHACHEIM
"continuellement balayée par les vents de sable que
"cette division qui, depuis trois mois en prépara
"soigneusement la défense, a enfin réalisé son désir
"de se mesurer avec l'ennemi.

"Dans une opération de grande envergure, l'ennemi
"attaque par vagues de chars successives, mais les
"Français en détruisirent, en trois jours, plus de 35
"et firent en outre plusieurs prisonniers, dont le Colonel
"d'un des régiments menant l'assaut contre la position.

"Les tentatives répétées des forces adverses pour
"investir BIRHACHEIM ont toutes été repoussées et les
"divisions françaises maintiennent intacte cette posi-
"tion qui, située à l'extrémité sud du front de bataille
"de Libye, est particulièrement importante.

"La division française contribue pour sa part à la
"destruction du matériel blindé ennemi qui est le principal
"objectif de la lutte, beaucoup plus que le gain de terrain.

"Au cours des bombardements aériens par des stukas,
"plusieurs avions ennemis furent abattus par les avions de
"chasse britanniques et par la D.C.A."

Fin citation

Télégramme 205, Nouméa - 5 juin 1942

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce télégramme du Haut-Commissaire envoyée le 5 juin 1942. Il annonce la position du Bataillon du Pacifique ainsi que leur résistance à l'ennemi avec des actes héroïques. Toutes les attaques ont été repoussées grâce à la vigilance des soldats du Pacifique.

Le Haut-Commissaire donne des nouvelles positives à la population afin de rassurer les familles des volontaires.

Le 9 juin 1942, le lieutenant-colonel Broche commandant le bataillon est tué par un obus. Il est touché à la tempe, tandis que son adjoint est tué sur le coup. Les Polynésiens perdent leur *metua*, «papa».

Le même jour, le général Koenig reçoit l'autorisation de quitter la position.

Télégramme n° 210 reçu de Nouméa le 10 juin 1942 signé du Chef de Cabinet.

«J'ai l'honneur de vous annoncer que le Bataillon du Pacifique faisant partie de la première brigade française motorisée s'est couvert de gloire à Bir Hakeim au point essentiel de la bataille de Libye stop La conduite magnifique du Bataillon du Pacifique est un des plus brillants épisodes de cette guerre et une preuve éclatante de la fidélité des terres françaises du Pacifique à la France meurtrie et trahie mais demain victorieuse.»

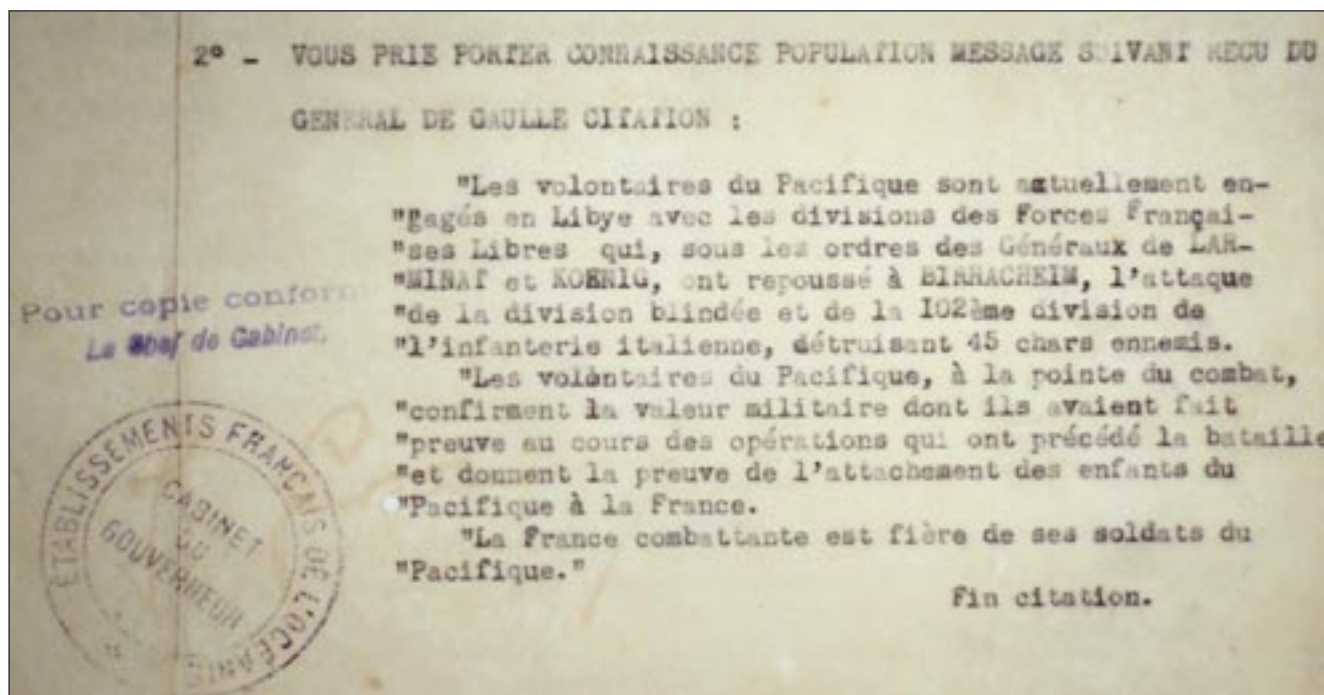
Fin citation. Le chef de cabinet.

Dans la nuit du 10 au 11 juin 1942, sous la pression de l'ennemi, le bataillon fixe l'itinéraire et le point de rassemblement par message radio en langue tahitienne. Grâce aux Tahitiens, les Allemands ne pourront comprendre la direction des troupes. Cette sortie dramatique tue 900 combattants sur 3 600 au cours du repli, mais sans l'intervention des Tahitiens

il y aurait pu avoir plus de morts. Si les Tahitiens n'avaient pas communiqué en tahitien, les Allemands auraient piégé le bataillon en écoutant les conversations et en leur donnant un mauvais itinéraire.

Recueillis par les Britanniques, les soldats sont très fatigués.





Ce document est le télégramme du Général de Gaulle
reçu par le Gouverneur de Tahiti le 20 juin 1942.

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

1^{er} juillet 1942 :

Fusion du bataillon du Pacifique avec le premier bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique.

Les pertes subies obligent la fusion du Bataillon du Pacifique avec le 1^{er} bataillon d'infanterie de marine le 1^{er} juillet 1942 pour former le Bataillon d'infanterie de Marine et du Pacifique.

Durant près d'un an, le bataillon participe aux combats et continue la campagne d'Afrique en Libye, en Tripolitaine, à l'affrontement d'El Alamein où ils secourent le 13^{ème} corps de l'armée britannique.



*Illustration de l'élève
Manuata MOOROA*

H. V. F. L.

23

Nous publions ci-dessous deux télégrammes que nous avons reçus :

1°/ Télégramme du Général de GAULLE au Président de l'Union Française libre des Combattants, par l'intermédiaire du Haut-Commissaire de France pour le Pacifique :

Citation : " Frès sensible au télégramme de l'Union Française libre des Combattants je commue avec eux dans le souvenir des Volontaires du Pacifique tombés héroïquement à Bir Hacheim et je leur envoie l'expression de ma confiance amitié" fin citation.

2°/ Télégramme des Volontaires Tahitiens au Président de l'Union Française libre des Combattants :

Citation : " Remercions télégramme bataillon moral excellent envoyez précisions sur paiement délégation nous saluons population entière espérons prompte victoire et proche retour " fin citation.

5/8/42

VU : bon pour insertion
au Bulletin de Presse,
Le Chef de Cabinet

Deux télégrammes - 5 août 1942
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce document représente deux télégrammes reçus et insérés au bulletin de presse par le Gouverneur Orselli le 5 août 1942.

Le 1^{er} télégramme est écrit par le Général de Gaulle au Président de l'Union Française Libre et le second télégramme est écrit par des volontaires du Pacifique

au Président de l'Union Française Libre. Le Général de Gaulle envoie un message de soutien et de compassion envers les volontaires.

Le bataillon donne de bonnes nouvelles au Président et à la population. «Ils espèrent triompher et rentrer au plus vite.»



97-29. MOMENT DE DETENTE ET PRESTATION DE DANSE POUR LES SOLDATS POLYNESEIENS EN FRANCE

De gauche à droite:

- Taumata TIAIHAU de Moorea
- Manihiti TETOIA de Pirae
- Frédéric TEFAAFANA de Moorea (au 2e plan)
- Tihoti TETUAEARO de Papeete
- Taputea TEMARIIAUMA Taputea de Tautira (au 2e plan)
- Teriitaparahitua TAOA de Faaa
- ? Au second plan, il tourne la tête
- Teraiareva Bernard TAUIRATEA de Papeete (de face)

Cl. Sylvain - Fds. Robert HERVÉ - Coll. Commune de Papeete

La Bataille de BIR HAKEIM fut la plus sanglante et dangereuse pour le Bataillon du Pacifique.

« La résistance prolongée de Bir Hakeim avait empêché Rommel d'envoyer un complément important de forces, par le sud du champ de mines, pour contourner les Britanniques en retraite, ce qui aurait pu avoir des conséquences très graves sur la suite des opérations en Égypte. »

La campagne de Tunisie

Ils poursuivent la campagne en Tunisie jusqu'en avril 1944

11 novembre 1942 au 12 mai 1943 : Le bataillon est de retour aux combats afin de poursuivre leurs campagnes en Lybie, en Tripolitaine avec notamment la bataille d'El Alamein où ils secouent l'armée britannique.

5 mai 1943 : Le bataillon s'illustre dans la bataille de Djebel Garci et la prise de Tunis - l'ennemi se rend. (bilan : 4 morts, un blessé et trois disparus.) L'Afrique Nord est enfin libérée, les Kanaks et Tahitiens défilent victorieux. Après 2 ans de combats, les guitaristes peuvent enfin prendre un peu de repos, mais le prochain objectif approche.

La campagne d'Italie



Illustration de l'élève
Mataitai MOETU

21 avril 1944 :

Commandé par le chef Magny, le bataillon quitte l'Afrique du Nord pour rejoindre Naples et débarque le 21 avril 1944. Le bataillon effectuera plusieurs opérations de libération «nettoyage» jusque fin juillet.

7 mai 1944 : Franchissement du pont du Tigre

Le 7 mai, ils franchissent le pont du Tigre avec les forces alliées en vue de détruire la ligne allemande de défense Gustav.

Nuit du 11 au 12 mai 1944 : Attaque générale lancée du Nord entre Liri et Garigliano

Le 11 mai, le bataillon s'élance du Nord pour nettoyer entre Liri et Garigliano ; le combat est acharné avant que le bataillon s'empare du Ceralosa puis de San Andrea.

Juin 1943 : Réception du matériel américain et reprise des entraînements avec de nouvelles techniques de combats.

En juin 1943, le bataillon reçoit du matériel américain, et des techniques de combats sont apprises par les soldats. La campagne d'Afrique a été la plus meurtrière pour les Polynésiens.

Été 1943 : Entraînements, instruction et repos

À la fin de l'été 43, les Alliés sont prêts pour les premières opérations de débarquement, pendant que les Polynésiens poursuivent leur entraînement.

Février-Avril 1944 : Départ de la Tunisie en direction de l'Italie.

13 mai 1944 : Ligne Gustav détruite, bilan 41 morts et 84 blessés.

Ce n'est que le 14 mai que la ligne GUSTAV est enfoncée, pour un bilan de 41 tués et 84 blessés.

5 juin 1944 : Le bataillon défile à Rome et repart à l'offensive après quelques jours de repos en direction de Monté Fiasconne.

Le 18 juin : Il dégage le B.M. 21 accroché au Calcinajo et oblige les Allemands à se replier et le 20 juin il atteint l'objectif de sa mission le Piaggio Villanova. La route de la Toscane est libre.

Le bataillon se regroupe à Naples en prévision du débarquement en Provence.

La campagne de France

Le débarquement de Provence

Le 30 juillet : Le bataillon arrive à Tarente. Il embarque entre le 7 et 9 août et débarque dans la baie de Cavalaire le 16 août.

Le 21 août, Hyères est libéré, le bataillon prend le Golf Hôtel et fait des prisonniers.

Le 22, il s'attaque à un village, La Garde, tenu par les Allemands, que le BM. 21 n'a pas réussi à libérer : le bataillon des volontaires le fait.

Le 23, dans le massif du Taouar, le bataillon parvient à la ligne la Note-Clos Plouvenel et capture 181 prisonniers.

Le 24, le bataillon est à Toulon.

Progressivement le bataillon remonte en direction du Nord, participe encore avec réussite à plusieurs opérations de «nettoyage».

Début octobre, le bataillon des volontaires est mis au repos pour l'hiver. Le 21 octobre, les Tahitiens partent pour Luxeuil et sont rejoints le 5 novembre par les Calédoniens.

Les combats sont pour eux terminés.

8 mai 1945 : Armistice



97-32. LES MILITAIRES TAHITIENS PRESENTANT LES ARMES AU GENERAL DE GAULLE

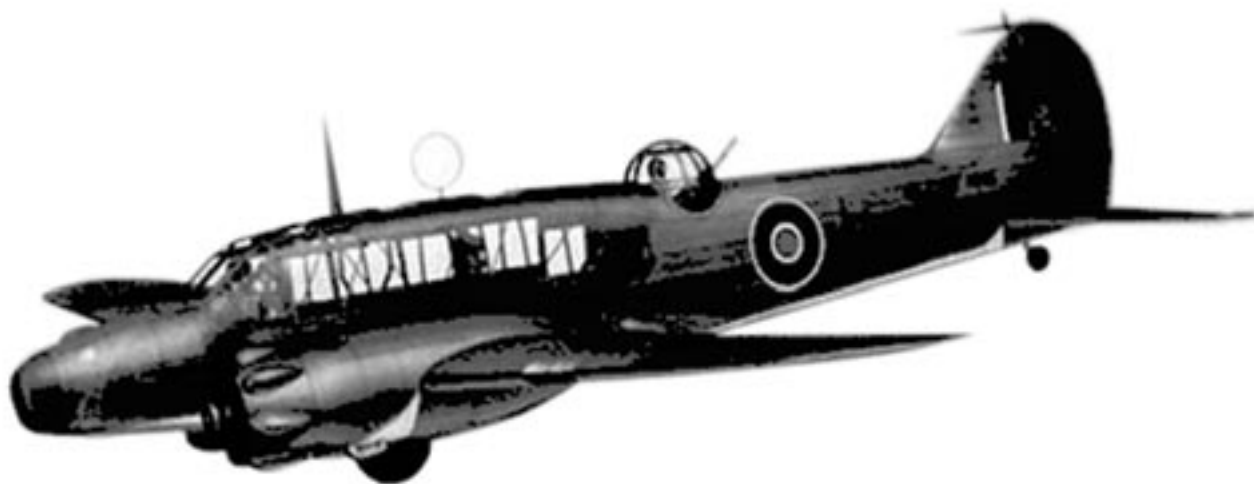
De gauche à droite

- à moitié caché Frédéric TEFAAFANA de Moorea
- Marurai TERIITEHAU de Paœa
- ?
- Taputea TEMARIAUMA de Tautira
- Faatupuarii ANANIA de Makemo
- Teriïroa NUU de Moorea
- Thomas CLARK de Mataïœa
- Marcel LUCAS de Afaahiti

On distingue au 2^è rang, entre NUU et CLARK, le profil de Joseph BROTHERS de Raiatea

Cl. Sylvain - Fds. Robert HERVÉ - Coll. Commune de Papeete

9 - LES COMBATTANTS DES FORCES AÉRIENNES FRANÇAISES LIBRES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



AVRO ANSON 652

Illustration CRDP Polynésie française

Certains radio-mitrailleurs ont été tués dans leurs avions lors du bombardement de LORRAINE, d'autres ont été abattus ou gravement blessés.

LE PRISONNIER présent dans

Le groupe de bombardement LORRAINE est :

- MACHECOURT René, Alfred, a été arrêté le 23/12/1943 au STAG LUFT III où a eu lieu la Grande Évasion.

Le groupe de chasse de Île de France est :

- CHAPMAN Christian a été arrêté le 10/03/1945.

Les 4°BIA, 4°SAS, 2°RCP étaient :

- COLOMBANI Étienne, Clemenceau, a été arrêté en juin 1944 à TRADION (Morbihan) et a été le 12/05/45.
- ORAIRAI Mahahe, a été arrêté le 21/06/44 à CALLAC (Morbihan), il a été détenu le 05/09/44 au STALAG IVB.
- PUITASA Kupuhia, Pima, a été arrêté le 21/06/44 à Saint-Marcel (Morbihan).
- TEAI Prima, Henri, a été arrêté le 21/06/44 au STALAG.
- TEHAAMOANA Toiamocea, Teoheau, Moeva, a été arrêté le 21/06/44 à CALLAC (Côte du Nord).
- TENEARI Nicolas, a été arrêté le 21/06/44 à CALLAC (Côte du Nord).
- TETUACA Ernest, Marama, a été arrêté le 21/06/44 à CALLAC (Côte du Nord) et il a ensuite rejoint le régiment le 14/07/45 1^e classe.
- TEVEARAI Teo, a été arrêté le 21/06/44 à CALLAC (Côte du Nord).
- TIHONI Pita, a été arrêté le 21/06/44 au STALAG XIIA (Limburg) et il a été renvoyé à Tahiti le 04/11/46.

Le sergent ALLAIN Julien était quelqu'un de très connu de la FAFL PF, son nom a été donné à la Base Aérienne 190 de FAA'A par l'armée de l'air car il a été un combattant méritant.

Le caporal-chef BODIN Raymond après avoir été engagé le 31/09/40 comme caporal-chef puis FAFL le 31/07/41, il a été radio-mitrailleur le 01/11/41. Deux ans après, il a été abattu par la FLAK grièvement blessé. Il était hospitalisé au General Hospital Boscomb Down. Il a reçu le 30/09/43 la Croix de guerre avec étoile de vermeil et une médaille coloniale et aussi une citation à l'Ordre de l'Aviation de Bombardement du 30/09/43, cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec étoile de vermeil.



Collection Danielle CHALLIER

Pierre CHALLIER ancien pilote du Groupe de Bombardement de LORRAINE, sérieusement blessé (amputé d'une jambe) dans le crash de son avion, a créé l'Aviation Civile à Tahiti en qualité de Délégué à l'Aviation Civile au début des années cinquante, en recrutant trois ou quatre personnes, dont notamment son ami le pilote de chasse Guy JUVENTIN.

KAINUKU Tavi sergent-chef en même temps radio-mitrailleur, engagé dans la FAFL le 04/08/41. Ils étaient trois équipiers accompagnés de KAINUKU Tavi. HOURIEZ Louis sergent-chef, pilote, SONET sous-lieutenant et navigateur et LADAGNOUS Julien, Henri, Pierre sergent, mitrailleur.

MARA Natapu sergent-chef en même temps radio-mitrailleur engagé dans la FAFL le 31/07/41 à Londres (plus tard assassiné la nuit du 04.08 par les SS).

MARA Natapu volait avec trois autres pilotes qui sont DUGOT Jean sous-lieutenant, DRES Pierre sergent, navigateur et MARIA sergent mitrailleur.

LAGARDE Félix, Jean appelé Rico sergent-chef en même temps pilote monomoteur. Il volait avec trois autres qui sont CHAPMAN Christian sous-lieutenant, pilote, ROSA sergent, pilote et FILLIOL.

TIHONI Pita s'engage et devient FAFL le 26 novembre 1942 en même temps parachutiste à Saint Marcel. Ils étaient cinq cent parachutistes qui ont été en mission pour retenir les cent cinquante mille soldats allemands, des Armées de Terre, Air et de Mer tout en formant et équipant des bataillons de résistants, jusqu'à l'arrivée de l'armée de PATTON.

Pendant le bombardement de LORRAINE, onze Polynésiens ont été emprisonnés. Certains Polynésiens ont été libérés, d'autres assassinés par les SS. Les survivants ont pu rejoindre Tahiti à la fin de la guerre sur le Sagittaire.

Le sergent-chef MARA Natapu a été assassiné dans la nuit du 4 août, par les SS mais on ne sait pas pourquoi.



AUBRY Eugène

Parvenu en Angleterre, il est l'un des dix élèves radio-mitrailleurs à intégrer l'école d'Evanton en Écosse. Le 21 mai 1942, au cours du dernier entraînement, l'avion connaît une défaillance technique et s'écrase. Eugène AUBRY n'aura pas eu le temps de combattre.

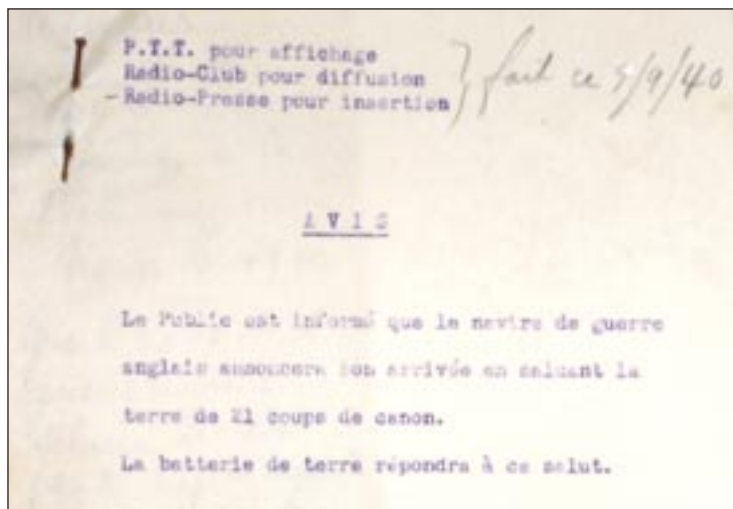
Collection Maxime AUBRY

10 - LE MORAL DES TAHITIENS DURANT LE CONFLIT

La population tahitienne par tous les moyens possibles soutient la France et les volontaires partis combattre.

Les affichages publics

Durant toute la période de guerre, il est important pour le Gouvernement de toucher la population. L'affichage public, avec les messages radio sont les deux moyens de communication de l'époque qui permettent d'avertir et rassurer les habitants, mais aussi de garder « mobilisé » leur moral, en donnant des nouvelles publiques des combattants partis, mais aussi de toutes les commémorations. Plus tard, sous le gouvernement Brunot, ces « moyens de communication » seront centralisés par le gouvernement qui en visera les contenus.



Avis- 4 septembre 1940
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le soutien aux soldats partis

La population tahitienne ainsi que le gouvernement aide les combattants en leur faisant envoyer le maximum d'argent ou des fournitures nécessaires. Les familles envoient des lettres pour pouvoir leur donner de temps en temps des nouvelles et soutenir leur moral.

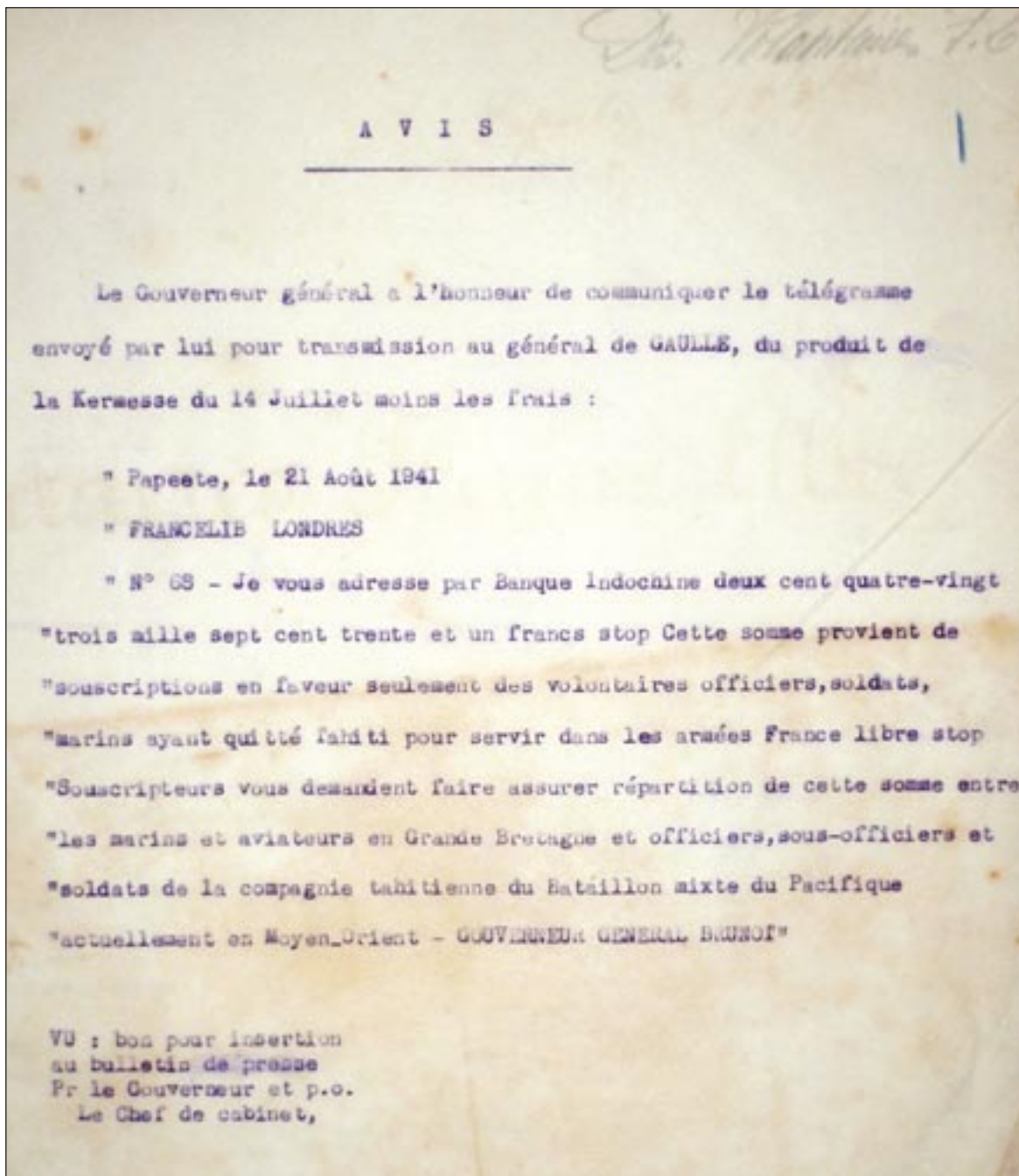
Le télégramme n° 225

FRANCE LIBRE Possessions du Pacifique	
registration : titre, et référence : N° : 225	OBSERVATIONS :
EXTRANS (Urgent, Priorité, Délai, etc...) MNE :	Code employé : Nombre de Groupes :
Successeur Pacifique :	A : <u>France Lib - Londres</u>
Pour service financier stop Comité Peapete a décidé attribuer montant souscription en faveur volontaires Tahiti soit deux cent quatre vingt trois mille sept cent trente et un francs objet du télégramme N° 68 de Brunot moitié aux volontaires et moitié pour armement France Libre stop Effectuez répartition sur cette nouvelle base si encore possible et informez Commandant du Contingent Tahitiens./..	4*ARGENLIEU
Copie transmise "pour information" à l'Commissaire S.P.O.	

France Libre - 27 avril 1942
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce télégramme du 23 décembre 1941 du Haut-Commissaire du Pacifique Monsieur d'Argenlieu à la France libre - Londres. Observation du gouvernement le 27 avril 1942 n° 1537. Ce document fait preuve d'un soutien financier en faveur des volontaires de Tahiti pour une somme de 283 731 francs.

Les collectes pour financer les colis :



Avis - 21 août 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le rôle des Anciens Combattants :

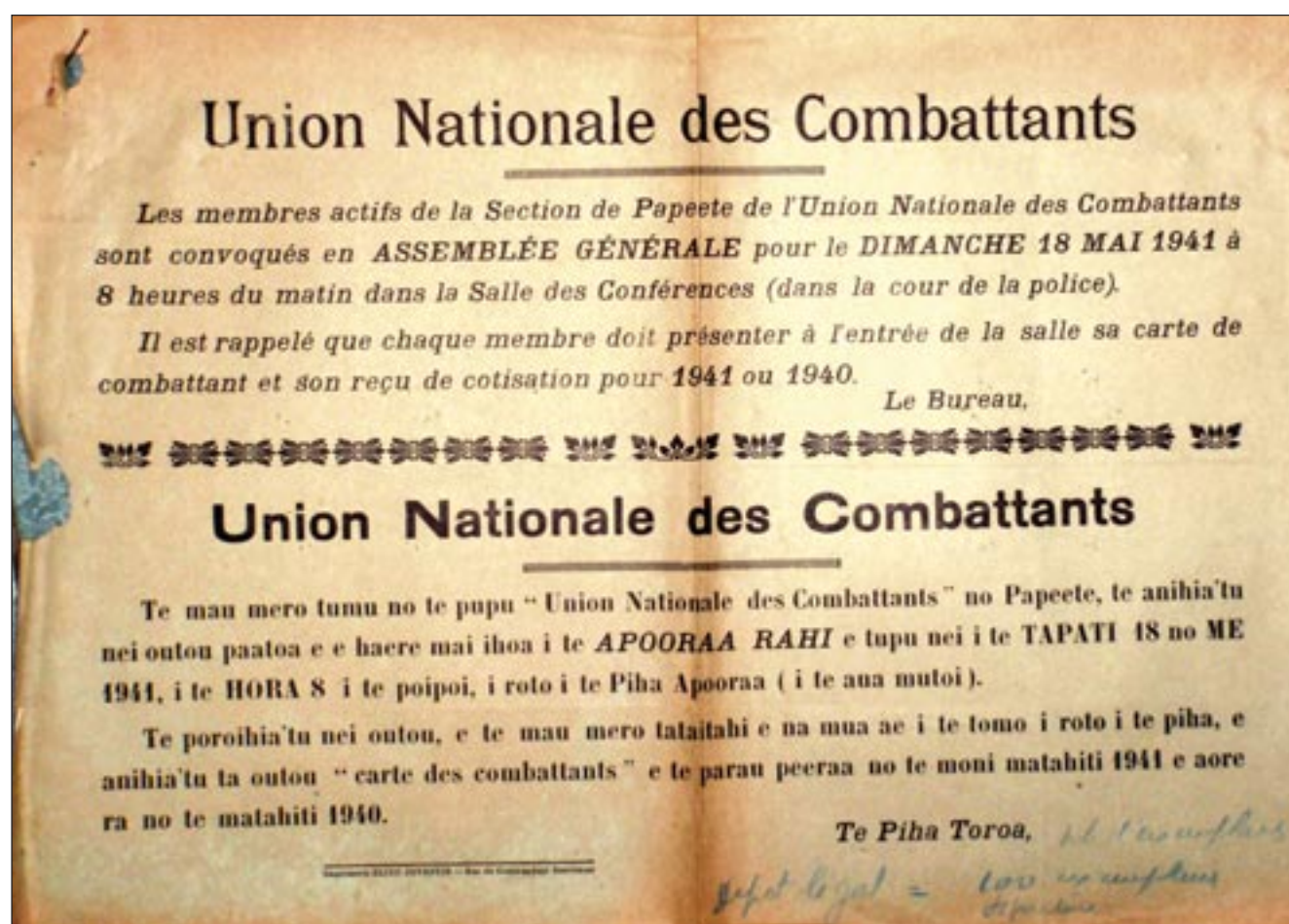
Les anciens combattants ont largement participé au rattachement de l'ÉFO à la France libre. Par leurs diverses manifestations publiques, ils proposent à la population un rythme d'action qui peut paraître rassurant.

Parallèlement, ils assurent un lien entre la population et l'administration.

Affiche de l'Union Nationale des Combattants :

Ils ont d'ailleurs accès à une salle de réunion dans le bâtiment de la Mairie de Papeete.

L'affiche est bilingue franco-tahitien, montrant ainsi que les anciens combattants sont polynésiens.



Affiche Union Nationale des Combattants - 18 mai 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Les membres de la Section de Papeete de l'Union Nationale des Combattants sont convoqués en Assemblée générale le 18 mai 1941 à 8 heures. Il leur est rappelé qu'ils doivent se munir de leur carte de combattant et du reçu de leur cotisation pour 1941 ou 1940, s'ils souhaitent participer au vote des décisions à prendre.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

« UNIS COMME AU FRONT »

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 20 MAI 1920

SECTION DE Papeete



Le 7 juillet 1941

A Monsieur le Gouverneur Général des Colonies Richard BRUNOT
Gouverneur de la France Libre dans les Etablissements
Français de l'Océanie, Officier de la Légion d'Honneur

Papeete

Monsieur le Gouverneur Général,

A l'occasion de la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet 1941, les Anciens Combattants ont organisé un Vin d'Honneur dont ils viennent vous demander ici d'accepter la Présidence d'Honneur.

Cette cérémonie aura lieu à Papeete ledit jour à 11 heures dans la salle des Conférences près du Commissariat de Police.

Pièce jointe

Une copie du projet des Statuts de l'Union Française Libre des Combattants.

Ce même jour une Assemblée Générale a été convoquée pour établir définitivement les statuts de notre association suivant un projet ci-joint, soumis à vos observations et critiques.

Et dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur Général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

« LA VOIX DU COMBATTANT ET DES JEUNES »

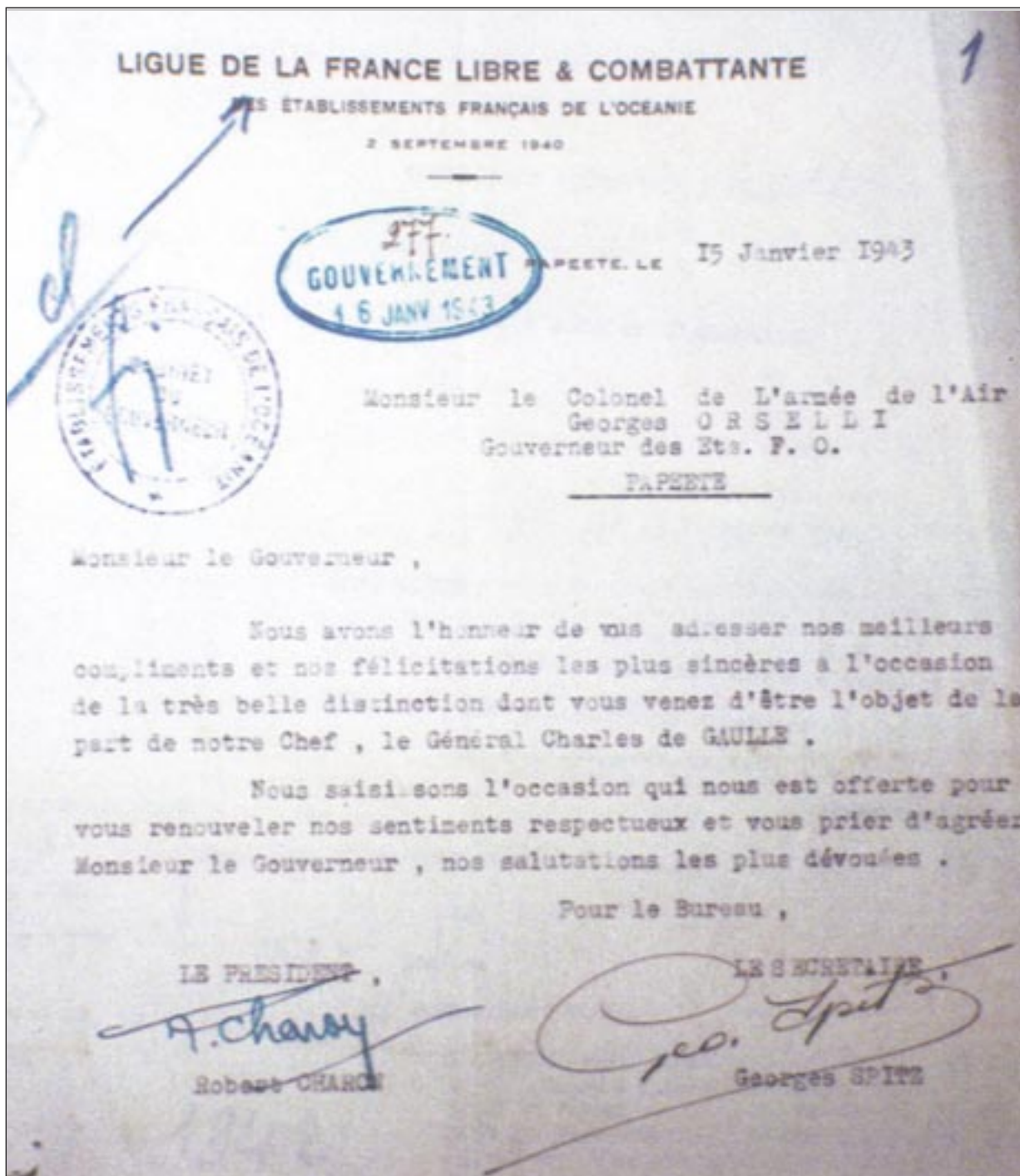
Organe officiel de l'U. N. C. paraissant le Dimanche. — Abonnement : 20 francs par an.

Union Nationale des Combattants - 7 juillet 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le 7 juillet 1941 à Papeete l'Union des Anciens Combattants organise un vin d'honneur. Les Anciens Combattants s'adressent au nouveau Gouverneur général des Colonies Richard Brunot et lui demandent d'accepter la Présidence d'Honneur du vin d'honneur donné à l'occasion du 14 juillet. De plus, l'association informe le nouveau Gouverneur, qu'elle soumettra au vote ses nouveaux statuts conformément aux remarques faites par ce dernier.

Lettre adressée au Gouverneur Orselli :



Ligue de la France libre et Combattante - 15 janvier 1943
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Cette lettre datant du 15 janvier 1943 à Papeete a été écrite par le secrétaire Georges Spitz du président Robert Charon au Gouverneur.

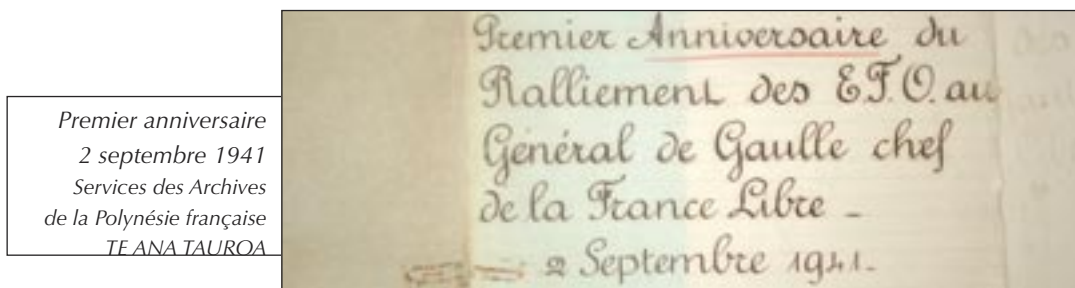
Le document est rédigé sur du papier à entête de l'association la «Ligue de la France libre & combattante». Le tampon représentant la croix de Lorraine a été rajouté par l'association. Contrairement aux courriers précédents, elle montre un lien direct avec le ralliement du 2 septembre qui est rappelé en caractères plus petits. C'est, semble-t-il, une façon de revendiquer la part active des anciens combattants au ralliement de la Polynésie.

La lettre dispose aussi de plusieurs cachets du Gouverneur, un pour dater l'arrivée de la lettre, un autre pour montrer que le Gouverneur a lu le document, le dernier pour montrer que la lettre est reçue par les services du Gouverneur.

On peut se demander si le Gouverneur Orselli ne craint pas que les courriers se perdent.

Les commémorations du ralliement du 2 septembre 1940 :

Les départs solennels et respectueux des combattants, leurs retours et les défilés... permettent de maintenir la population mobilisée. Le ralliement sera fêté tous les ans.



Le 2 septembre 1941, anniversaire du ralliement des É.F.O. au Général de Gaulle, chef de la France libre. Un dossier a été ouvert, il ne reste que la page du dossier. En 1943, une grande cérémonie aura lieu et le maire de Papeete fait un discours dans lequel il glorifie la participation des 300 soldats tahitiens partis combattre.

M. Poroi, Maire de Papeete, l'un de ceux qui, dès les premiers jours répondirent à l'Appel du Général de Gaulle, ~~xxxx~~ sut évoquer alors, comme il convenait, l'atmosphère d'enthousiasme du plébiscite de 1940, la volonté inébranlable que manifestait la population océanienne de continuer la lutte pour la liberté, le départ des 300 volontaires, leur désir de rouvrir avec éclat le Livre des Piétés Nationales et les exploits glorieux de Bir-Hakeim. Il parla du Comité Français de la Libération Nationale, constitué à Alger, sous la présidence des Généraux de Gaulle et Giraud, de l'Armée Française de 300.000 hommes qui se prépare, et enfin, du jour de la Libération que nous voyons maintenant poindre à l'horizon.

L'allocution de M. Poroi fut immédiatement traduite en langue tahitienne par M. Georges Spitz, Premier-Adjoint, et Père du Sergent Charles Spitz mort pour la France.

M. POROI, Maire de Papeete...

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce discours est suivi par celui du président des Anciens Combattants fera un grand discours dans lequel il citera la valeur du Général de Gaulle, ainsi que les symboles de la France libre : le drapeau bleu, blanc, rouge et la croix de Lorraine

En qualité de Président du Comité ~~xxxx~~ "France Combattants" des E.F.O., M. Robert Charon prit ensuite la parole. "A l'heure actuelle, dit-il, le nom de Charles de Gaulle est familier à plusieurs centaines de millions d'êtres humains. Il est celui que répètent avec ferveur et confiance plus de 90 % de nos Frères et Sœurs de France, il est celui de l'homme qui, le 18 Juin 1940, lança à la face du Monde Civilisé son cri fameux : "La France a perdu une bataille, mais elle n'a pas perdu la guerre", formule qui garde pour nous l'attrait du neuf, comme à son premier jour, car c'était l'affirmation raisonnée d'un Chef, d'un pur Français des ~~xxxx~~ Flandres, confiant dans les destinées impérieuses de notre Grande Patrie. Le 2 Septembre 1940, les E.F.O. se rallièrent à la France Libre du Général de Gaulle, simplement, courageusement aussi, et l'on ne peut prétendre que ce courage aurait été fait de plus d'ignorance ou d'insouciance que ~~ixx~~ d'énergie; ceux du 2 Septembre 1940 savaient fort bien, au contraire, ce qu'ils risquaient en cas d'échec; ils n'avaient à compter sur aucune pitié, aucune amnistie; cependant, pour l'Honneur de la France, ils firent flotter sur Tahiti le drapeau bleu, blanc, rouge ~~xxxx~~ à la Croix de Lorraine.

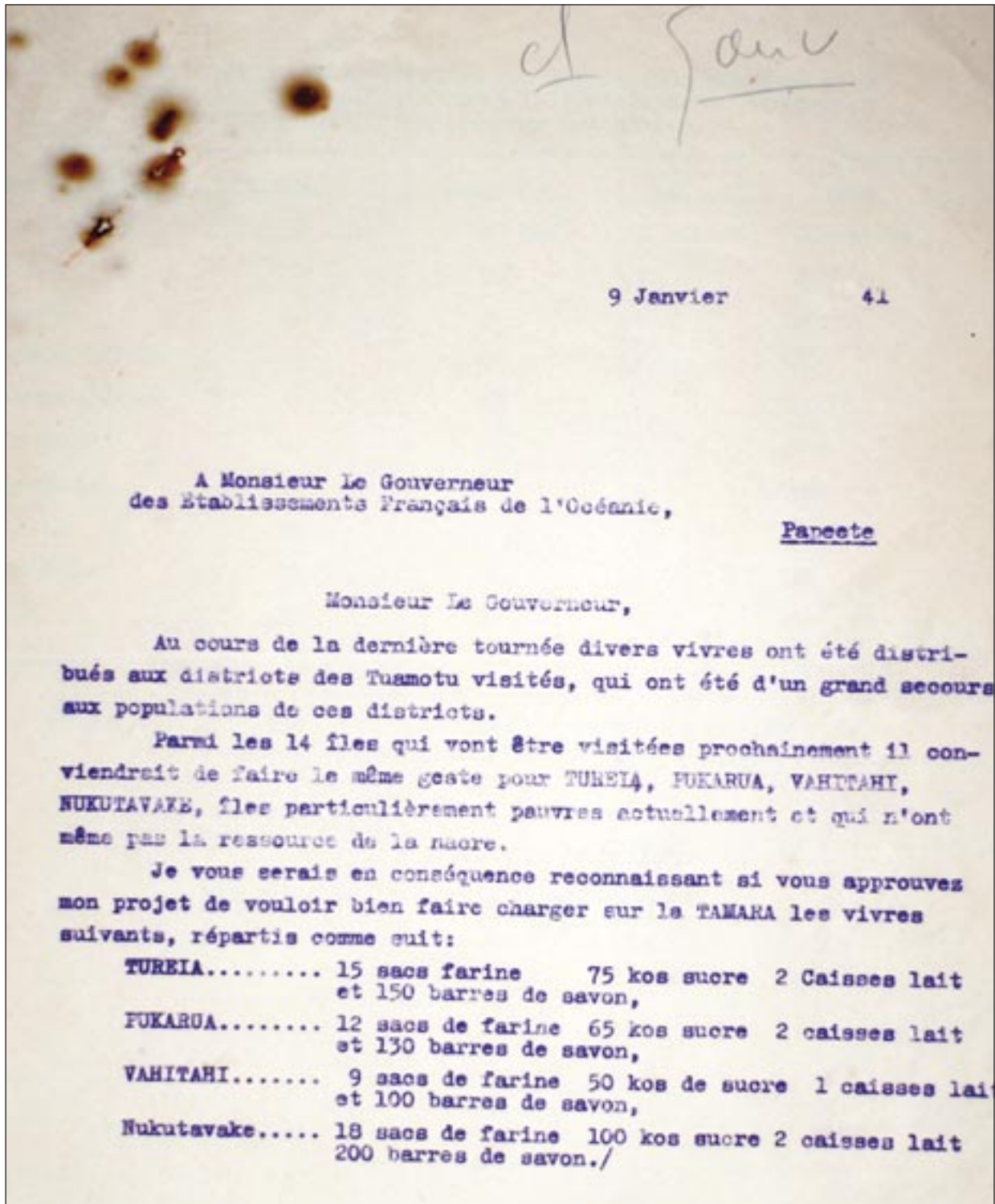
Discours du président des Anciens Combattants

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Un soutien réel et non plus moral à la population

Le 9 janvier 1941, dans une lettre non signée, destinée à Monsieur le Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie. Il est demandé au Gouverneur l'autorisation de bien vouloir faire charger les vivres nécessaires sur le *Tamara* (qui est déjà dans les Australes).

La population de l'archipel des Tuamotu est en manque de produits de base et n'a pas d'argent.



Lettre au Gouverneur, 9 janvier 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Plusieurs autres îles seront secourues, plus proches de Tahiti :

Dans ce courrier daté du 8 mars 1941, destiné au «Chef Cde» des Îles Sous-le-Vent, le service du Gouverneur informe, que plutôt que vendre des produits de base, ceux-ci seront distribués gratuitement à la population de l'île Maupiti.

N° 131 - Capitaine Plany me télégraphie de l'Hôtel Roosevelt au Havre pour solliciter intervention entre Tahiti pour acheter son fils - Vous laissez vous répondre à intérêt dans sens que vous jugerez utile.

Sautot

8 mars 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le ravitaillement au Journal Officiel :

Sur le rapport du secrétaire général, directeur des échanges commerciaux et du ravitaillement,
Le conseil privé entendu le 5 décembre 1941,
ARRÊTE :

Article 1^{er}. — L'article 5 de l'arrêté n° 164 s.g. a.p.e., du 22 juillet 1941 réglementant la vente au détail du sucre dans les îles de Tahiti et Moorea est complété comme suit :

« Il est interdit de vendre du sucre au détail autrement que
« contre remise des bons prévus par le présent arrêté. Des déci-
« sions du Gouverneur détermineront les périodes pendant les-
« quelles chaque bon est valable.
« La vente ne sera justifiée que par la remise du bon valable
« pendant la période où cette vente a eu lieu ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 8 décembre 1941.
ORSELLI.

ORSELLI, 8 décembre 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

11 - LA DÉFENSE DE TAHITI

I - L'état de siège

Est publié dans le journal officiel un arrêté du Gouverneur Brunot, plaçant l'île de Tahiti en état de siège. Cela signifie la mise en place d'un couvre-feu, d'une réglementation de la circulation des personnes, et la possibilité de contrôler toutes les personnes ne se pliant pas à l'arrêté.

Cet état va compliquer les déplacements de la population et entretenir un climat de peur et de méfiance.

Arrêté 171 C., 26 juillet 1941
Services des Archives de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

ARRÊTÉ n° 171 C., déclarant l'état de siège dans la ville de Papeete et l'île de Tahiti.

(Du 26 juillet 1941).

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL RICHARD BRUNOT, agissant en vertu des pleins pouvoirs à lui délégués par le Général DE GAULLE, Chef des Français libres, agissant aussi comme Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement de la colonie et les actes modificatifs subséquents ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — L'état de siège est déclaré dans la ville de Papeete et l'île de Tahiti.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 26 juillet 1941.

RICHARD BRUNOT.

ARRÊTÉ n° 254 C., portant création et organisation de la Légion Valmy dans les Etablissements français libres de l'Océanie.

(Du 19 août 1941.)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES COLONIES, RICHARD BRUNOT, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, assurant, en vertu des pleins pouvoirs à lui délégués par le Général DE GAULLE, Chef des Français libres, les fonctions de Gouverneur de la France Libre dans les Etablissements français de l'Océanie,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement de la colonie et les actes modificatifs subséquents.

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est créé dans les Etablissements français libres de l'Océanie une formation spéciale à la disposition du Gouverneur.

Cette formation prend le nom de Légion Valmy.

Art. 2. — La Légion Valmy est une formation autonome ; elle exécute les missions de toute nature qui lui sont confiées par le Gouverneur.

Elle opère sous le commandement de ses chefs organiques, soit isolément, soit en coopération avec d'autres troupes. Elle peut aussi être employée au renforcement des troupes régulières.

La Légion Valmy est une formation d'élite.

Elle doit servir d'exemple.

Sa mission particulière est, par sa tenue impeccable et la haute conscience de son devoir, de servir d'exemple et d'exalter l'esprit du devoir et de discipline librement consentie.

Art. 3. — La Légion Valmy est composée de volontaires ; elle a pour chef le Gouverneur qui désigne pour le commandement effectif un officier de son choix.

Art. 4. — Elle comprend : 1 section active,
1 section de réserve,
1 section féminine.

1^{re} Section d'active.

Art. 5. — La Légion se recrute exclusivement parmi les citoyens ou sujets français des Etablissements français libres de l'Océanie ou parmi les étrangers appartenant à une nation amie ou alliée.

Création d'une police

Très vite, le nouveau Gouverneur Brunot signe un décret validant la mise en place d'une police d'élite placée directement sous son autorité et non celle de l'armée. Il ne peut donc y avoir de contre-pouvoir.

Sa naissance est publiée dans le Journal officiel : création d'une police

Ce document daté du 19 août 1941 est écrit par Richard Brunot.

Ceci est un arrêté n° 254 sur la création et l'organisation de la Légion Valmy dans les É.F.O. Les femmes sont acceptées, leurs rôles sont précisés : dactylos, conductrices d'engin et les travaux ménagers. Déjà, au lendemain du départ du Bataillon du Pacifique, les femmes polynésiennes avaient montré leur courage en se portant volontaires pour aller combattre. Le gouverneur de l'époque, De Curton avait approuvé la démarche en déclarant que c'était bon pour le moral de la population.

Messages chiffrés pour pouvoir éviter l'espionnage nazi. Tous les messages envoyés par l'Établissement sont codés.

Arrêté 254 C., 19 août 1941
Services des Archives de la Polynésie française
TE ANA TAUROA

ARRÊTÉ n° 384 c, interdisant l'usage des phares des véhicules pendant la nuit.
 (Du 18 septembre 1941.)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES COLONIES RICHARD BRUNOT, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, assurant, en vertu des pleins pouvoirs à lui délégués par le Général DE GAULLE, Chef des Français libres, les fonctions de Gouverneur de la France Libre dans les Etablissements français de l'Océanie,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement de la colonie et les actes modificatifs subséquents ;
 Vu l'arrêté n° 381 c, du 18 septembre 1941,
 Vu la nécessité de renforcer les mesures d'obscurcissement de la ville pendant la nuit,

ARRÊTE :
Dans la ville de Papeete,

Article 1^{er}. — Il est interdit, jusqu'à nouvel ordre, d'utiliser les phares des voitures automobiles ou des motocyclettes, de dix-huit heures au lendemain six heures.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront punies des peines de simple police.

Papeete, le 18 septembre 1941.
 RICHARD BRUNOT.

Ce document est daté du 18 septembre 1941 par Richard Brunot à De Gaulle au sujet d'un arrêté n° 354 indiquant l'interdiction de l'usage des phares des véhicules pendant la nuit mais aussi qu'il est dit que s'il ne respecte pas l'arrêté il sera obligé de faire intervenir la police pour les punir.

Arrêté 384 C, 18 septembre 1941
 Services des Archives de la Polynésie française
 TE ANA TAUROA

Ce document est daté du 18 septembre 1941 fait à Papeete par Richard Brunot Gouverneur, à De Gaulle au sujet d'un arrêté disant que tous les habitants de Tahiti sont obligés de masquer complètement toutes les lumières et toutes les ouvertures dès la tombée du jour. Il est à noter que ce courrier est adressé en copie à 9 services, ce qui explique la qualité parfois très mauvaise de certains documents. Les copies sont des carbonés.

ARRÊTÉ n° 381 c, ordonnant à tous les habitants de Tahiti de masquer complètement toutes les lumières et toutes les ouvertures dès la tombée du jour.
 (Du 18 septembre 1941.)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES COLONIES RICHARD BRUNOT, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, assurant, en vertu des pleins pouvoirs à lui délégués par le Général DE GAULLE, Chef des Français libres, les fonctions de Gouverneur de la France Libre dans les Etablissements français de l'Océanie ;

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement de la colonie et les actes modificatifs subséquents ;
 Vu les besoins de la défense,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Tous les habitants de Tahiti, ceux de Papeete en particulier et ceux de Moorea, doivent, pendant la nuit, masquer complètement toutes les lumières et les ouvertures visibles de la mer.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies et punies des peines de simple police.

Art. 3. — Les agents de la force publique et les volontaires de la Légion Valmy auront le droit de pénétrer dans les domiciles particuliers pour faire exécuter les dites prescriptions.

Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 18 septembre 1941.
 RICHARD BRUNOT.

Arrêté 381c, 18 septembre 1941
 Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

A R R E T E

prescrivant la formation d'une unité Autonome d'Artillerie à Papeete.

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940 organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire;

Vu l'ordonnance n° 14 du 2 août 1941 portant organisation et fixant les attributions du Haut-Commissariat de France pour le Pacifique;

Vu le décret et l'instruction ministérielle du 20 décembre 1935 portant règlement sur l'Administration et la comptabilité des Troupes coloniales, particulièrement en leur article premier,

A R R E T E :

Art. 1er. - Il sera créé à la date du premier octobre mil neuf cent quarante deux, une Unité Autonome d'Artillerie en garnison à Papeete et Moorea.

Ampliations :

Cab. JO	2
Cab. Mil.	1
C.F.T.	1
Intendance	1
Artillerie	2
HCP	2
	<u>9</u>

Art. 2. - Le Commandant des Forces Terrestres des E.F.O. et l'Intendant Militaire à Papeete, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 29 octobre 1942

Le Contre-Amiral THIERRY d'ARGENLIEU,
Haut-Commissaire de France pour le Pacifique

Pour copie conforme,
Le Chef de Cabinet.

signé : d'ARGENLIEU.

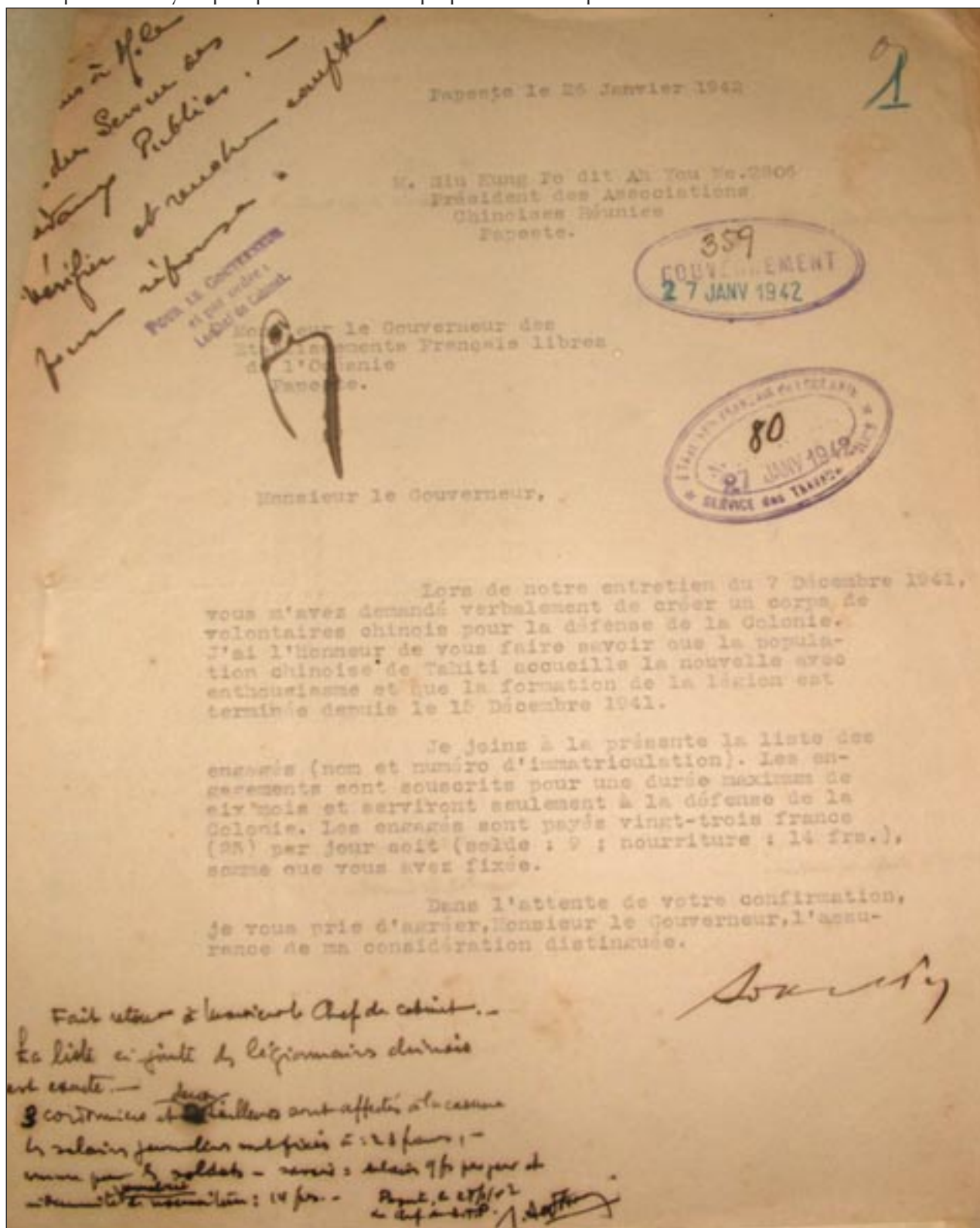
Arrêté 29 octobre 1941

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Ce document est daté du 29 octobre 1942 faite à Papeete par Thierry d'Argenlieu au sujet d'un arrêté pour la formation d'une unité d'Autonome d'Artillerie à Papeete. Il y a aussi des ordonnances n° 1 et 14 datés du 27 octobre 1940 et 2 août 1941.

12 - LA COMMUNAUTE CHINOISE DE TAHITI

Dans l'histoire, il n'y a aucune trace de la communauté chinoise de Tahiti durant la Seconde Guerre mondiale et pourtant il y a quelques documents qui prouvent leur présence dans la défense de la France libre.



M. SIU KUNG PO, 27 janvier 1942

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le président des Associations Chinoises Réunies, M. SIU KUNG PO répond à la demande du Gouverneur des Établissements Français de l'Océanie, colonel Orselli.

En effet, le 7 décembre 1941 lors d'un entretien, le colonel Orselli a demandé à Siu Kung Po de créer un corps de volontaires chinois. Huit jours après, le corps de volontaires était recruté.

Ces personnes se sont portées volontaires pour défendre la France, elles ont fait preuve de patriotisme bien que la France ne les considère pas comme citoyens français.

On peut supposer que les volontaires chinois ont participé à la défense de Tahiti mais on ne sait pas s'ils ont fait partie de la Légion Valmy.

LISTE DES ENGAGÉS

Chef de la Section : **Ki San Shen Gei Yan No. 6745** ✓

<p><u>Premier Groupe</u></p> <p>Leou Pen No. 4457 (Chef de groupe) ✓ Heu Loy 4454 ✓ Lo Kai Heng 6413 ✓ <i>Tailleur affecté à la caserne</i> Tin You Pin 18 ans ✓ Theu Theun Lun 6818 ✓ Tohong Yin Tchoun 6975 ✓ Heng Theu King 6364 ✓ Liou Kin Sioung 6834 ✓ Kiu Theun 19 ans ✓</p>	<p><u>Quatrième Groupe</u></p> <p>Richard No 6968 (Chef de groupe) ✓ Tohan Koum Si 6371 ✓ Chong You Gei 5111 ✓ Fong Koung Youn 6219 ✓ Wong Te Heng 6383 ✓ <i>Tailleur affecté à la caserne</i> Ching Thi Yin 6450 ✓ Yin Yone 6918 ✓ Khong Yonk Pan 6504 ✓ Ah Yium 27 ans ✓</p>
--	--

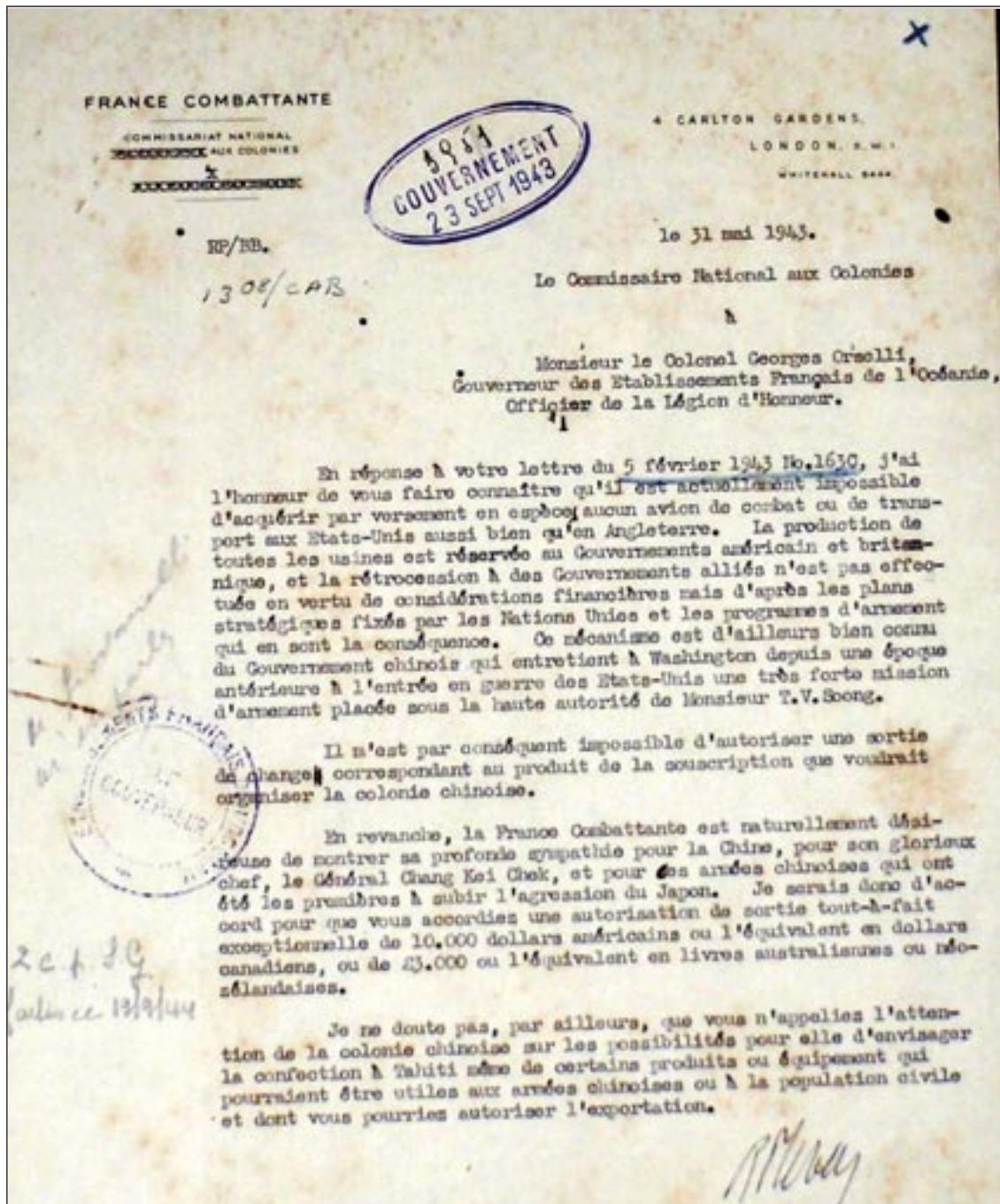
<p><u>Deuxième Groupe</u></p> <p>Ah Fat No 6561 (Chef de groupe) ✓ Chung Yen Loi 6644 ✓ Iy Chao Peck 6283 ✓ Kao Chung 3887 ✓ Kan Fung 4093 ✓ Wu Kin Siou 5918 ✓ Chong Feno Tsan 6226 ✓ Ji Piane Sing 6688 ✓ Him Cha Si 5614 ✓ Foun Lung 3804 ✓ Lo Tau 4388 ✓</p>	<p><u>Cinquième Groupe</u></p> <p>Terii Chung (Chef de groupe) ✓ Tohan Hing Ton 5931 ✓ Tohan Fat 5945 ✓ Lau Tei Fui 6297 ✓ Theu Hon Yind 18 ans ✓ Gung Oniance Chou 18 ans ✓ Yee Sedang 3932 ✓ Tohing Fong 6558 ✓</p>
--	--

<p><u>Troisième Groupe</u></p> <p>François Chung Fooking (Chef de groupe) ✓ Yves Tching Yen 6950 ✓ Siou Fung 18 ans ✓ Sy Sing Cheng 19 ans ✓ Theun Min 6978 ✓ Koo Yin Fat 6670 ✓ <i>tailleur affecté à la caserne</i> Ah Ni 25 ans ✓ Yung Sing 6943 ✓ <i>tailleur affecté à la caserne</i> Ah Young 6837 ✓ Chin Chi Hing 5403 ✓ Chan Cheung 6116 ✓</p>	<p><u>Sixième Groupe</u></p> <p>Pi Youn (Chef de groupe) ✓ Ah min agé de 18 ans ✓ Ah Moo 23 ans ✓ Fou On 5935 ✓ Anan 5987 ✓ Y Youc Tchou 5836 ✓ <i>tailleur affecté à la caserne</i> Wong Tchou 5650 ✓ Afa Lai Yong 6912 ✓</p>
--	---

Liste des engagés chinois
 Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le colonel Georges Orselli a envoyé une lettre le 5 février 1943 au Commissaire national aux Colonies, demandant une aide de financement pour un avion de combat pour défendre l'armée de Chine.

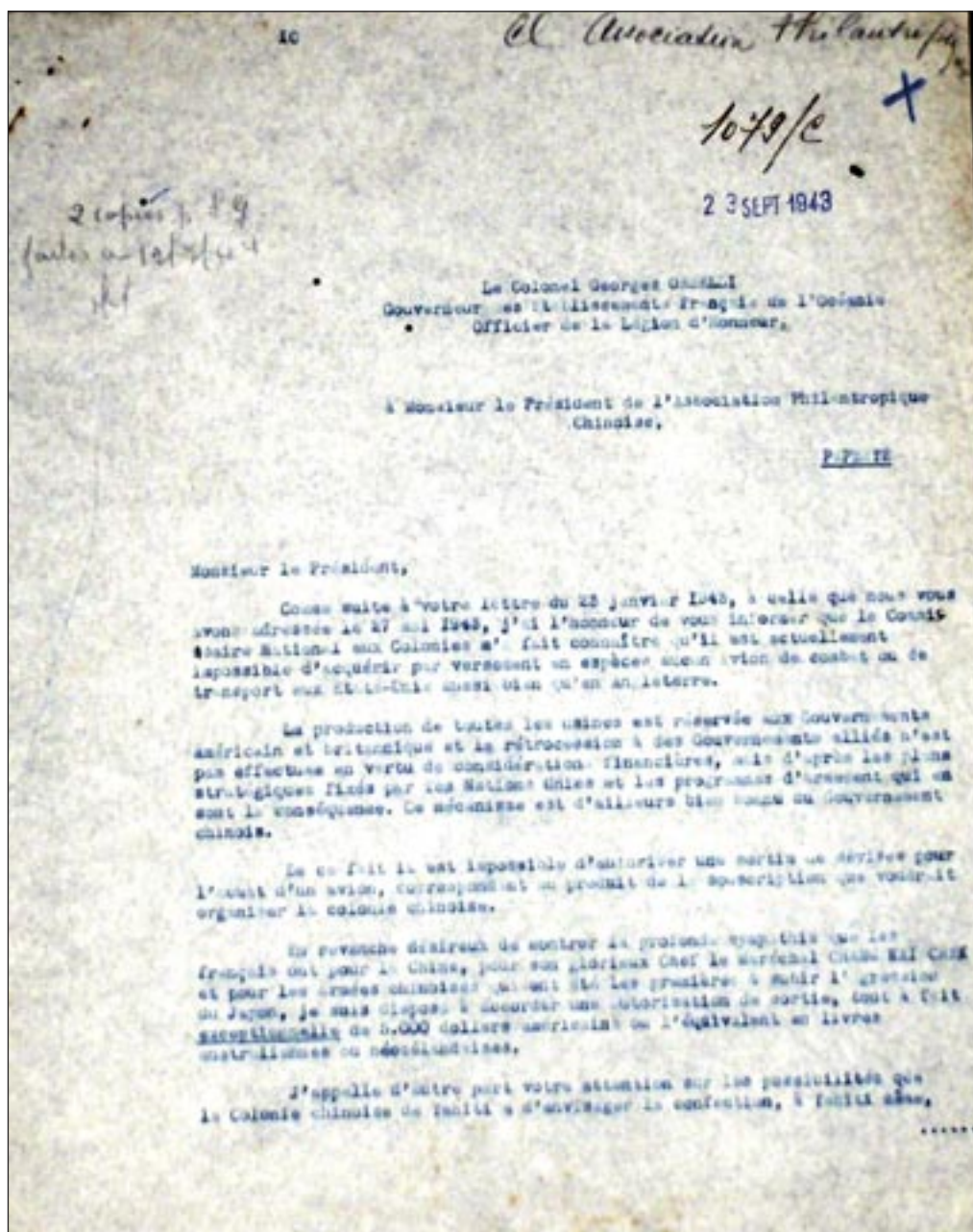
Le Commissaire lui répond le 31 mai 1943, qu'il est impossible d'acquérir un avion par versement en espèces aux États-Unis ou en Angleterre. La production de toutes les usines est réservée à l'approvisionnement destiné au débarquement. Mais cela il n'est pas possible de le dire au Gouverneur.



Commission Nationale aux Colonies, 31 mai 1943
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

En revanche, le Commissaire est d'accord pour une sortie de \$ 10,000 ou £ 3,000. Il demande d'envisager la confection de certains produits ou équipements qui pourraient être utiles aux armées chinoises ou à la population. Leur exportation pourrait être autorisée.

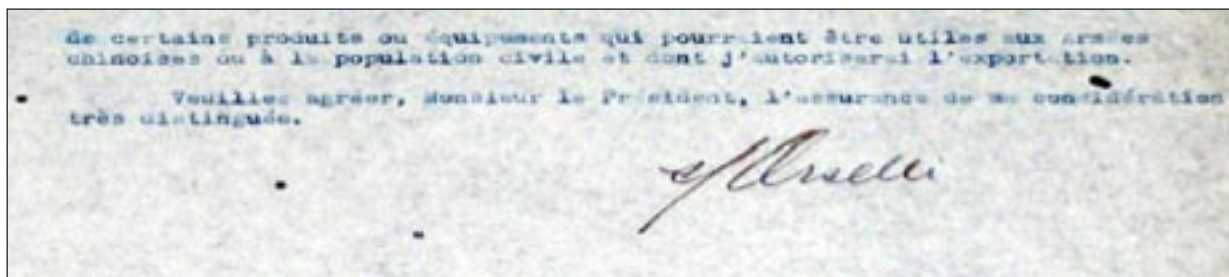
Dans cette lettre, le président de l'Association Philanthropique Chinoise répond à la même demande que le colonel a faite au Commissaire. Le président est lui aussi d'accord pour autoriser une sortie exceptionnelle de \$ 5,000 ou l'équivalent en livres sterling.



Association Philanthropique, 23 septembre 1943
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le colonel Orsellì répond à la demande du Commissaire national aux Colonies et du président de l'Association Philanthropique Chinoise.

Il conseille à la colonie chinoise de fabriquer certains produits ou équipements qui pourraient être utiles aux armées chinoises ou à la population civile dont il pourrait autoriser l'exportation.



*De certains produits demandés par ORSELLI
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA*

Le Gouverneur Orsellì, dans sa gestion stricte de l'ÉFO durant le conflit, publiera dans le Journal Officiel plusieurs arrêtés précisant l'organisation du ravitaillement. On peut parler de rationnement car pour pouvoir se procurer des produits de base comme le sucre ou la farine, il faut que chaque habitant possède des carnets de ravitaillement.

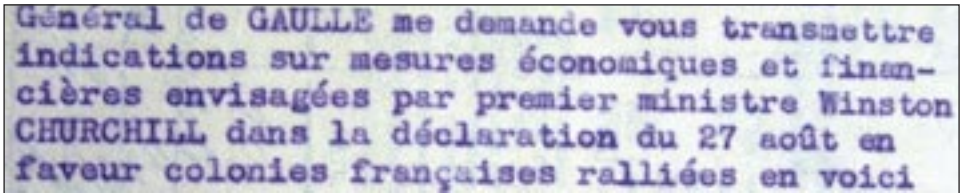
Pourtant, la population polynésienne aura moins souffert de la faim que la population métropolitaine. Tous les témoignages recueillis, John Martin, Maxime Aubry, Henri Didelot, la fille du Docteur Rollin, disent pareil : les Tahitiens étaient parfois très pauvres, mais ils avaient toujours à manger du poisson, des 'uru (fruit de l'arbre à pain) et du coco pour boire (surtout dans les Tuamotu où l'eau est très rare et précieuse).

13 - L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉFO

Ou la nécessité d'équilibrer le budget de la communauté.

Introduction :

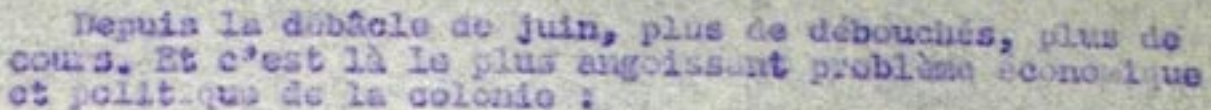
Le télégramme 196, non daté, montre le soutien financier futur du Premier ministre britannique W. Churchill.



Général de GAULLE me demande vous transmettre indications sur mesures économiques et financières envisagées par premier ministre Winston CHURCHILL dans la déclaration du 27 août en faveur colonies françaises ralliées en voici

Télégramme 196
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Jusqu'en 1939, Tahiti est une île qui a beaucoup exporté dans les pays comme la France (62.63% du volume des exportations), les États-Unis (13.12% du volume). L'Australie ainsi que la Nouvelle-Zélande ne représentent alors que 4.21% du volume. Le dernier pays, le Japon atteint un volume moyen 13.77%. Mais l'entrée en guerre vient modifier l'équilibre financier de la colonie, ainsi que la distribution des marchés. É. de Curton dans un rapport non daté adressé à Londres fait un bilan alarmant de la situation.

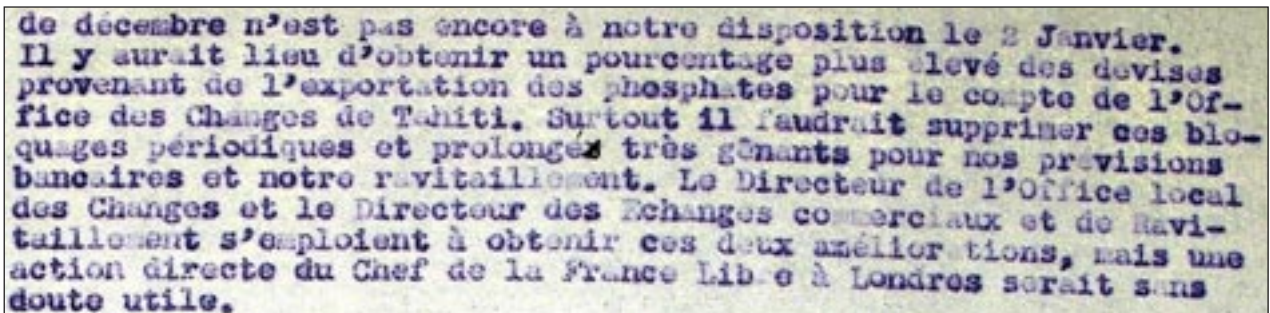


Depuis la débâcle de juin, plus de débouchés, plus de cours. Et c'est là le plus angoissant problème économique et politique de la colonie :

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

La recherche de nouveaux débouchés commerciaux.

Il demande une aide directe du Général de Gaulle pour lancer l'aide.



de décembre n'est pas encore à notre disposition le 2 Janvier. Il y aurait lieu d'obtenir un pourcentage plus élevé des devises provenant de l'exportation des phosphates pour le compte de l'Office des Changes de Tahiti. Surtout il faudrait supprimer ces blocages périodiques et prolongés très gênants pour nos prévisions bancaires et notre ravitaillement. Le Directeur de l'Office local des Changes et le Directeur des Echanges commerciaux et de Ravitaillement s'emploient à obtenir ces deux améliorations, mais une action directe du Chef de la France Libre à Londres serait sans doute utile.

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le ralliement de Tahiti à la France libre n'arrange pas les finances du pays : c'est pour cette raison que les exportations de produits à destination de la métropole ont tant baissé que le commerce est presque arrêté pour certains produits.

En attendant de relancer les exportations, le Gouverneur est très inquiet : puisque le commerce ne peut plus se faire avec la métropole (pour cause d'occupation nazie), il faut trouver de nouveaux clients.

Le Premier ministre britannique avait annoncé une aide aux colonies qui se rallieraient au monde libre, aussi le Gouverneur espère des liens commerciaux dans les pays anglophones. Mais c'est du commerce et chaque pays défend ses intérêts.

Cette situation désastreuse ne semble pas devoir s'améliorer : pour redonner un pouvoir d'achat au producteur, pour redonner une activité à l'armement et au commerce local, il faut à tout prix trouver un débouché - il faut de plus que ce débouché soit régulier et soit rémunérateur.

Les possessions anglaises du Pacifique souffrent comme nous de la vente du coprah, moins gravement peut-être car leur monoculture est moins totale, mais ne peuvent ni ne s'appliquent à nous apporter une aide;

Les Etats-Unis d'Amérique contingent leurs importations de coprah et protègent leurs oléagineux par une taxe rétroactive sur les huiles de l'ordre de 5 cents par livre, soit 50 \$ par tonne de coprah ne valant que 37 \$.

Le Mexique offre un débouché indirect (par commissionnaire américain), à peine rémunérateur (0 à 25 au producteur, alors que le prix de revient est certainement supérieur à 30 \$ par les exploitations) et surtout est intermittent (5.000 tonnes ont été placées en 3 mois et ces 5.000 tonnes ont sans doute saturé ce débouché pour longtemps).

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

De 1940 à 1943, les partenaires économiques sont donc différents.

- ☐☐ La France va disparaître progressivement : 26% du volume des exportations pour l'année 1940 et rien du tout pour les années de guerre suivantes.
- ☐☐ Au contraire, les États-Unis en 1940 représentent 26% du volume d'exportation et plus de 50% pour les 3 années qui suivent.

- ☐☐ Les exportations à destination de l'Australie entre 1939 et 1944 sont presque multipliées par 10 car elles passent de 4% en 39 à 37% avec un pic de 41.03% en 1943.

Malgré les difficultés de circulation (risque de croiser des sous-marins ennemis), la Grande-Bretagne aide Tahiti durant le conflit. On remarque qu'à partir de 1941, les exportations fonctionnent bien.

AL PACIFIC si l'exportation des Phosphates cessait (destruction des installations, arrêt du marché japonais) la colonie se verrait priver d'une recette douanière importante et d'un volant de devises indispensables (un tiers des devises utiles).

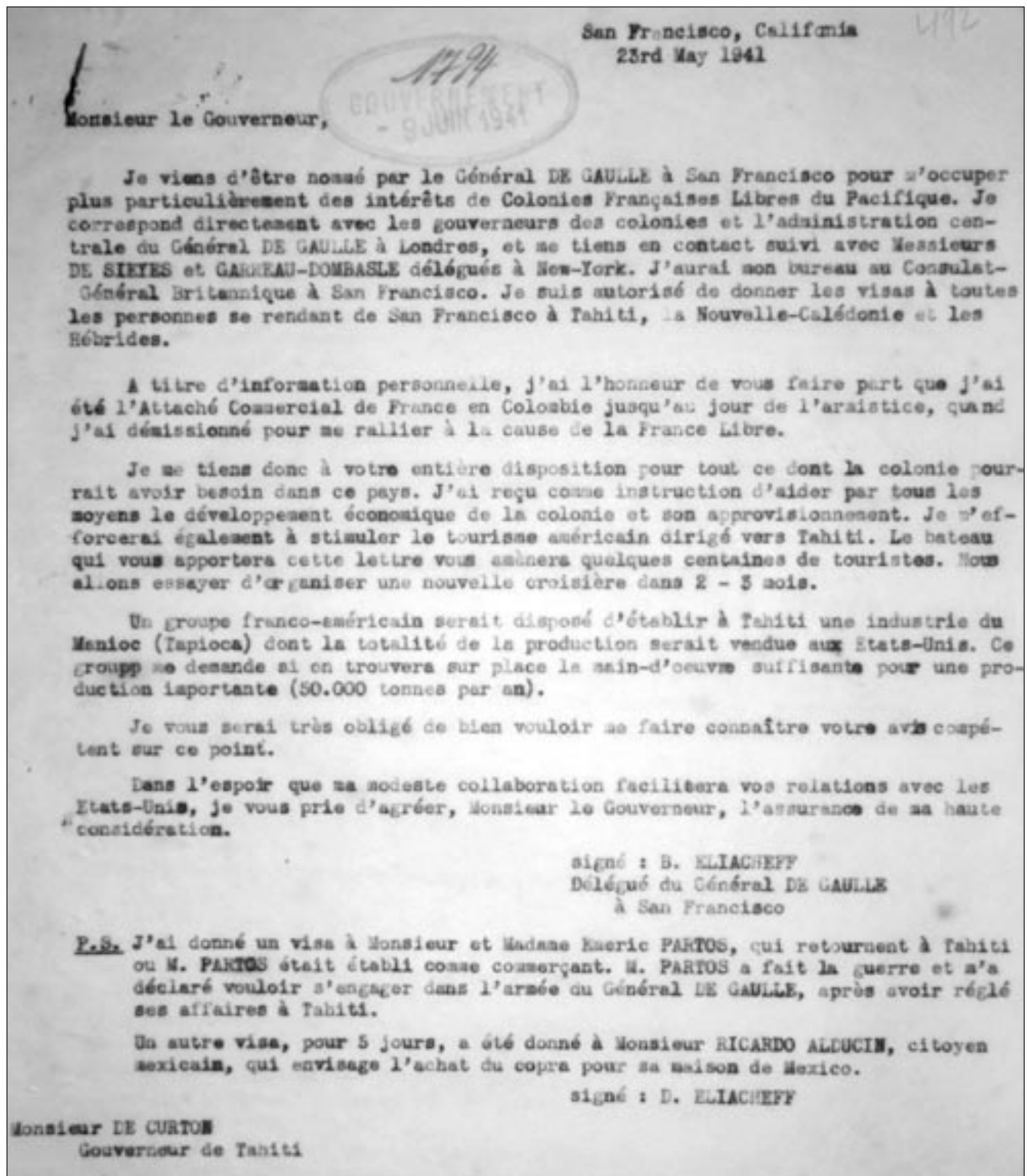
B - La vanille - 200 tonnes annuelles - Cours actuellement très favorable par suite du blocus de Madagascar qui nous a donné tout le marché américain.

Coproduit du sol tahitien ne donne des ressources qu'à une petite partie de la population indigène (les îles hautes sont seules productrices de vanille, les Tuamotu ne produisant que du coprah) et encore les gros bénéfices sont-ils surtout réservés aux préparateurs chinois et aux exportateurs européens - l'indigène producteur ne recevant qu'une très faible part des revenus ainsi créés.

L'exportation de la vanille est actuellement la source la plus importante des devises de la colonie. L'effondrement des cours (déblocage ou ralliement de Madagascar) serait un grave choc bancaire mais surtout un désastre pour les commerçants asiatiques et les producteurs indigènes.

Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Pourtant l'exportation de vanille va chuter en 1940, tombant à 63 tonnes (indirectement ces statistiques confirment le fait que le rapport non daté de De Curton a été rédigé dès son arrivée au poste de Gouverneur).



San Francisco California, May 23rd 1941- Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Le 23 mai 1941, une lettre est écrite par le Délégué du Général de Gaulle en poste à San Francisco, M. Eliacheff. Il l'adresse à M. de Curton, alors Gouverneur. Elle est enregistrée à Tahiti le 9 juin 41, sous la référence 1794 du courrier adressé au gouvernement.

M. Eliacheff informe le Gouverneur qu'il est désigné pour gérer les intérêts de la Colonie française libre du Pacifique en facilitant, entre autres, le commerce

extérieur de Tahiti. Il répond ainsi aux inquiétudes du Gouverneur de Curton sur l'avenir financier de l'ÉFO. Il annonce qu'il a fait du démarchage et trouvé plusieurs débouchés possibles pour les produits de la colonie (la vente de coprah à des Mexicains).

Il aidera aussi à stimuler le tourisme américain dirigé vers Tahiti et en fait passer quelques-uns.

Le télégramme codé 59 du 13 août 1941

Rédigé par le Gouverneur Brunot à destination du Consul général britannique de New-York, montre que la colonie ne se contente pas de ses contacts à Los Angeles. Le courrier montre le soutien britannique et les difficultés d'acheminement des biens.

CHIFFRE FRAIS DE LA COLONIE E.F.O.
Papeete 13 août 1941
CONSUL GENERAL BRITANNIQUE NEW YORK
DE GOUVERNEUR GENERAL BRUNOT POUR de SIEYES

59 - Suite mon 58 - Si ma proposition croiseur pas retenue je vous demande envoi un cargo nous portant ~~aux~~ ce dont avons besoin et émissaires américains et vous meme je l'espère stop au retour ce cargo emporterait un plein chargement coprah qui encombre nos magasins stop Nous savons ici combien Américains apprécient notre Tahiti stop Faites appel à eux et à France For Ever stop Dès que saurai si croiseur ou cargo viennent vous télégraphierai liste nos principaux besoins stop Je fais connaitre à tous ici votre offre et au nom de tous vous en remercie cordialement.

GOUVERNEUR GENERAL BRUNOT

VU : Bon à expédier

Frais de la Colonie, 13 août 1941
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

De 1939 à 1944, Tahiti exporte essentiellement 4 produits :

- ☐☐e phosphate
- ☐☐e coprah
- ☐☐a vanille
- ☐☐a nacre

D'une façon générale, le volume des exportations de ces 4 produits représente 95.75% du volume total.

Il a fallu à peu près une année pour que l'ÉFO libre s'organise et trouve de nouveaux débouchés.

En 1940, il y a eu une forte baisse : les exportations sont passées de 63 526 000 frs en 1939 à 47 810 000 frs en 1940. Le budget de Tahiti perd 15 716 000 frs pacifiques pour l'année.

À partir de 1941, les exportations de ces 4 produits ont beaucoup augmenté de 124 583 000 frs à 178 464 000 frs.

Le coprah :

Le prix moyen de vente du coprah chute en 1941. Il est difficile de lui trouver des marchés proposant des tarifs honorables. Les différents Gouverneurs de Tahiti vont devoir négocier. Le prix au kilo remonte à partir de 1941 et ne cesse d'augmenter. En 1939, le coprah rapporte à l'ÉFO 7 millions de francs pacifiques et presque 60 en 1944. Les négociateurs ont été efficaces.

La vanille :

Le prix au kilo de la vanille a beaucoup varié entre 39 et 44, passant de 114 frs pacifiques le kilo en 1939 à 339 frs pacifiques en 1942. Sauf en 1940 où le volume d'argent a été inférieur à celui de 1939, toutes les années de guerre ont rapporté à l'ÉFO libre plus d'argent qu'en période de paix avec une moyenne de 27 millions de francs pacifiques.

La nacre :

Le volume d'exportation de la nacre a toujours été variable. Il n'y a jamais eu de débouché régulier. En 1939, 179 tonnes de nacre sont exportées. Un effort particulier est fait pour lui trouver une destination car 1942 est une année exceptionnelle avec 1 190 tonnes et varie entre 678 à 866 tonnes pour les dernières années de guerre.

Mais comme le prix n'est pas constant, la meilleure année est en 1944 : les 725 tonnes représentent plus de 15 millions de francs pacifiques.

Le phosphate :

Le phosphate de Makatea représente une source régulière de revenus pour l'ÉFO, 10 millions de francs pacifiques en 1939 et une moyenne de 45 millions entre 1940 et 1944.

La goélette Le Tamara appartenant au gouvernement et qui a assuré les liaisons inter-îles.



illustré par Valérie SEIBEL

Taxe sur les billards Orselli :

La délibération des délégations économiques et financières du 5 février 1942, qui sera ensuite publiée au Journal Officiel, montre la volonté du Gouverneur de trouver de nouvelles sources de finances pour alimenter le budget de l'ÉFO.

C'est d'ailleurs précisé «durant la période des hostilités».

Délibération des Délégations économiques et financières

Les Délégations économiques et financières des Etablissements français libres de l'Océanie délibérant conformément à l'article 18 du décret du 1er octobre 1932 instituant des Délégations Economiques et financières de la colonie ont adopté dans leur séance du 23 janvier 1942 la délibération dont la teneur suit :

Article 1er - Il est institué dans les Etablissements français libres de l'Océanie pour la durée des hostilités une taxe sur les billards mis à la disposition du public dans les lieux de réunion tels que débits de boissons, restaurants, salles de jeux de billards; cette taxe sera de 1.000 frs par an et par billard à Papeete; 500 fr par an et par billard dans les districts de Tahiti et les archipels.

Cette taxe sera due pour toute l'année quelle que soit la date de mise en service des billards.

Les règles de liquidation et de recouvrement de cette taxe seront celles fixées par l'arrêté N° 67 D du 22 janvier 1932 pour les perceptions au titre des impôts indirects autres que les licences.

Article 2. - La présente délibération entrera en vigueur dès sa promulgation au journal officiel de la colonie.

Le Président,
signé : Brault.

Un Secrétaire,
signé : Jacquemin.

Approuvé en Conseil privé
dans sa séance du 5 Fév. 1942
LE GOUVERNEUR
Signé : ORSELLI.

Pour copie conforme,
Le Chef de cabinet,

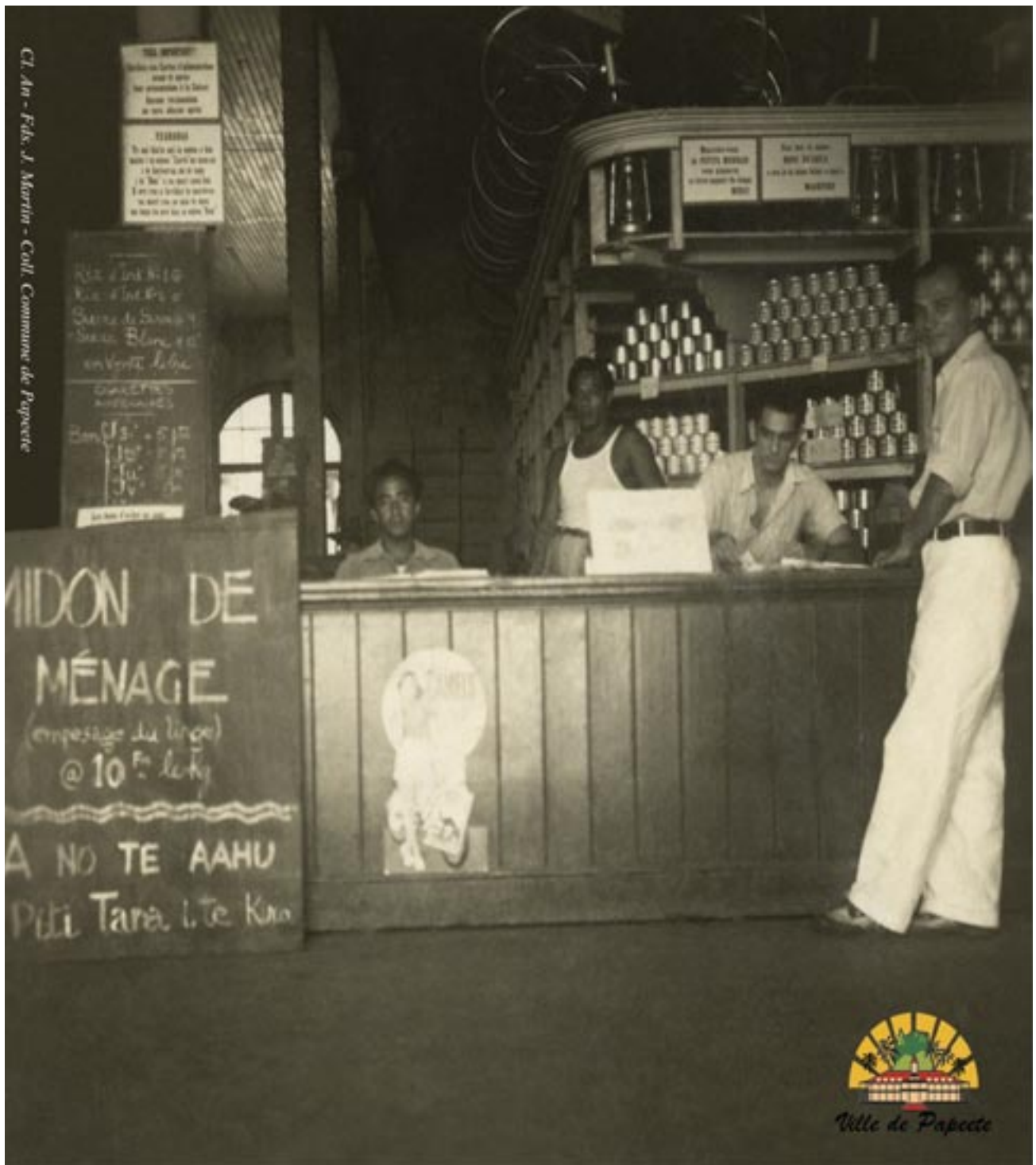


Délibération des Délégations économiques et financières
Services des Archives de la Polynésie française TE ANA TAUROA

Bilan :

Durant toute la période de la guerre, le budget de l'ÉFO libre a été tenu avec rigueur. En 1939, le solde budgétaire est positif de 6 millions de frs pacifiques. Le chiffre de l'année 1941 n'a pas été publié, peut-être justement il a été aussi mauvais que la situation politique, 4 gouverneurs en moins d'un an (entre septembre 1940 et juin 1941).

À partir de la nomination du Gouverneur Orselli, la stabilité commerciale revient et s'installe jusqu'à la fin de la guerre.



Ravitaillement au Fare Tony, devant le comptoir Noël Taea et derrière Jean Tautu, Manihiti Tetoia et Etienne Taerea (400)

Cl. An - Fds. John MARTIN - Coll. Commune de Papeete



14 - RECONNAISSANCE DU BATAILLON ET SON RETOUR

La reconnaissance du Bataillon

Les combats sont pour eux terminés en octobre 1944.

Basé à Luxeuil, le Bataillon rejoindra Paris le 8 novembre. Il restera basé à la caserne Latour Maubourg, face à la Tour Eiffel. Les Tahitiens adoptent Paris, ou l'inverse.



*Illustration de l'élève
Sabrina Tuhiva SANDFORD*

Durant leur séjour à Paris, d'autres missions les attendent : ils participent à des galas, des spectacles, avec Joséphine Baker entre autres.

Une fleur à l'oreille, les combattants se détendent.

Fleur à l'oreille
de Valérie SEIBEL



La guerre a causé la mort de 76 volontaires :

Le gouvernement des Établissements français de l'Océanie et le Haut-Commissaire de Nouméa ont fait part de leurs sentiments de fierté et leur reconnaissance envers les volontaires tahitiens qui ont participé au Bataillon du Pacifique. Mais ils font aussi part de leurs peines envers les familles des combattants qui ont péri lors de cette guerre et il informe que ces familles seront indemnisées même si l'argent qu'ils enverront aux familles ne ramènera pas le corps d'un membre de leur famille

mais cet argent pourra au moins financer certains produits essentiels à leur survie.

Pendant la guerre de BIR HAKEIM, la Croix Rouge de Papeete se mettait à demander des informations auprès de la Croix Rouge de Genève sur les Tahitiens qui étaient prisonniers.

Il n'y aura pas de prisonniers parmi les volontaires du Bataillon du Pacifique.

Les prisonniers seront faits parmi les aviateurs, radio mitrailleurs.

Les avis de décès : Insertion de la liste de noms tahitiens

Les combattants partis, il faut s'attendre à recevoir de leurs nouvelles, parfois très mauvaises. Au cours des combats plusieurs télégrammes de condoléances parviendront jusqu'à Papeete pour informer l'ÉFO et les familles, du décès de leurs enfants.

Lorsqu'en 1943, arrivera l'avis de décès du capitaine Jean Gilbert, l'émotion à Papeete sera très forte et un service religieux sera effectué.



Nous n'avons pas trouvé d'avis concernant le capitaine Félix Broche, mais nous imaginons que les témoignages concernant «le père» auront été aussi forts.

97-22 Enterrement des cendres du Commandant Jean Gilbert au cimetière de l'Uranie en 1949.

À la mémoire de ce héros de la guerre, le conseil municipal dans sa séance du 27 février 1967, décida de dénommer une des voies formant le réseau routier desservant l'ensemble immobilier Martin, entre le Quai du Commerce et la Rue du marché, Rue du Commandant Jean Gilbert et la formalisa par un arrêté n° 10 du 27 juin 1967.

Cl. Sylvain - Fds. Robert HERVÉ
Coll. Commune de Papeete

AUX VOLONTAIRES DES FORCES FRANÇAISES LIBRES MORTS POUR LA FRANCE



AHUTORU OREORE
 AVAEPUTA HENRI
 BAMBRIDGE THOMAS R
 BERNADINO CHARLES
 DROLLET ROBERT
 FAARU TAPUTAATA
 FAEHAU TETUAREVA
 FULLER TEMAURI
 GARET LEON HENRI
 HEME JULES
 HOIORE TAUTU DESIRE
 HOLOZET LOUIS THEOPHILE
 HURUPA TERIIIFIURAI
 HEPO A HUTE

TETAUIRA ROARII
 TETOEA JOHN TAMA
 TETUAHORO MARCEL
 TETUANUI A TU
 TEUIRA ATERA
 TEUIRA ZELUBAPELA
 TEURU MAHAHE
 TIAHAU TAUMATA
 TIAORE TINOMANA
 TINITUA ARIIPAU
 TIRAO MARCEL
 TORIKURA TOROHIA
 TERIIMANA IOANE
 TUAHINE TEMAURI

INA EUGENE TEOTAHU
 KARARO TAINUI
 LEQUERRE ROBERT
 MAERE TUFARIU TEAMO
 MANEA NOHO
 MANEA TAHITIAITI
 MANEA TERIIHOPUARII
 MARATAI SIMEON MATAI
 MARIASSOUCE MARC
 MARUHI HENRI
 MATEHAU TEUIRA JULIEN
 MOE TEIVA
 NAHENAHE TAHUA
 ONUU HURIAAU TUTU
 PATII TEREAITIHOA
 PETIS DANIEL PROSPER
 POUIRA WILLIAM
 PUARII ITAUTUARII
 PUNU TAUA
 RAJ A PAI

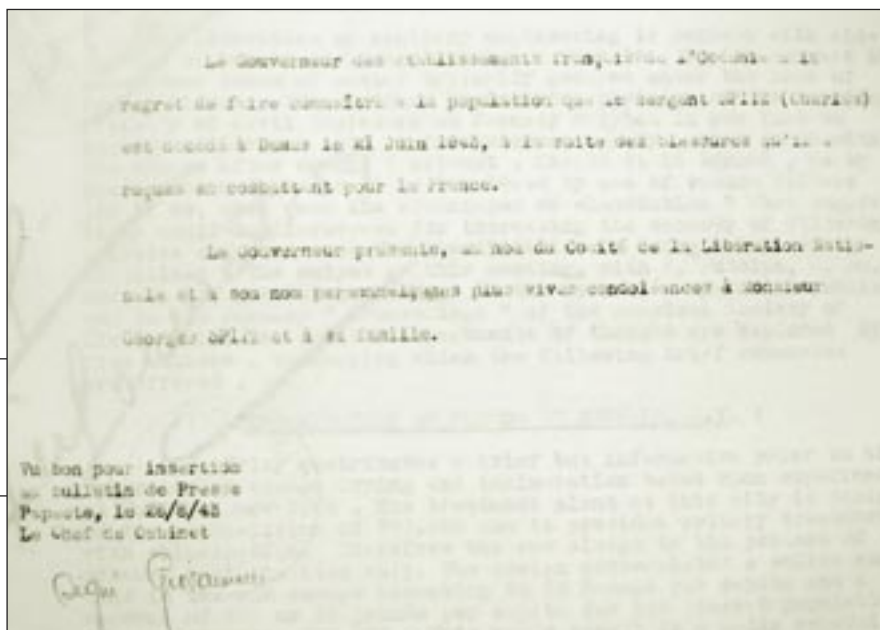
RATARO TAEAE JOHN
 REREAU SMITH
 SALVANAYAGAM AMEDE
 SNOW ANDRE
 SPITZ CHARLES
 TAMA NATUA
 TAMA TETOHU
 TAUPUA TAIHOROPUA
 TEATA TERIITETOA
 TEARIKI TITIRO
 TEHAAMOANA PAU
 TEIRA VAHIRUA
 TEIURITEVAHAE PIA TEIVE
 TEMATAFAARERE TEPUA
 TEMANUPAIOURA PUNUARII
 TERIIIAHI RAYMOND
 TERIIPAIA TAVAE
 TERIITEHAU MARAMA
 TERIITEHAU MARURAI
 TEROROTUA CHARLES

TUA ALBERT
 TUTAVAE EUGENE
 TUUHIA MARCELLIN
 UEVA TAIVINI
 URAORE TIRAHA
 VAN BASTOLAER TEVITIITUA
 BENNETT PAUL
 BOURDON GILBERT
 CORLAY MARCEL
 FAANA NORBERT
 FERRAGU JOSEPH
 GILBERT JEAN
 ROBSON MARURAI
 TEMATEHIERA RAYMOND
 ALLAIN JULIEN
 AUBRY EUGENE
 GOURNAC ERNEST
 TUATAHI TOOFA
 KAINUKU KAINUKU
 TEHAAMOANA TEHAU

Liste des volontaires morts pour la France
 Monument des morts - Photo CRDP de la Polynésie française

Le 26 août 1943, un avis de décès est envoyé par le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie pour informer la famille Spitz que le sergent SPITZ Charles a été tué lors de la guerre à Damas le 21 juin 1943.

Avis de décès, 26 août 1943
Services des Archives
de la Polynésie française
TE ANA TAUROA



Les remerciements :

M. Thierry d'Argenlieu adresse aux É.F.O un télégramme pour montrer son admiration envers les volontaires du corps expéditionnaire de l'Océanie et adresse sa sympathie douloureuse envers les familles des victimes et à la population. Un télégramme est reçu par l'amiral des FNFL le 9 juillet 1942. C'est un message adressé à la population des ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE pour leur faire part de l'expression de son admiration personnelle concernant les combattants du Bataillon du Pacifique qui a participé à la guerre de BIR HAKEIM. Il montre sa compréhension auprès des familles endeuillées mais reste fier de leurs hommes. Un télégramme est reçu par le gouverneur de Papeete, envoyé par le Haut-Commissaire du Pacifique le 9 juillet 1942. C'est un télégramme de remerciements aux vaillantes troupes calédoniennes, hébridaises et océaniques, leur conduite aura donné beaucoup de fierté au Haut-Commissaire du Pacifique et à la population française. Le Haut-Commissaire montre par ce qu'il a écrit son admiration sincère et son amitié au souvenir des bons et mauvais jours passés en Afrique au service de la France.

Noms des soldats du BIMP originaires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie morts lors du débarquement de Toulon du 15 au 28 août 1944.

Tout en bas du document, il y a une petite étoile comme celle-ci* et dit que les soldats de Nouméa ont quitté leur île natale le 5 mai 1941 sauf les Tahitiens et les Néo-Hébridais.

Voici la liste officielle des soldats du BIMP originaires de Nouvelle Calédonie et de Polynésie, morts lors du débarquement de Toulon du 15 au 28 août 1944.

Abutore OREORE (1 cl)	Maurice CREUGNET (cpl) *	Roger GARINEAU (cch)	Alexis REVEILLON (1 cl)*
Roland AOUIZERATE (2 cl)	Gérard DE BLOIS (slt)	Maurin HAOUZI (adj)	Michel RONGICONI (1cl)
Henri AYEAPUTA (1 cl)	Maurice DE LABORDE (2cl)	Hautore (1 cl)	Lucien SAMSON (1 cl)
Jacques BARDET (cpl)	Jean DESANTI (2 cl)	Georges LE CARROUR (sch)*	Aimé SOENNE (sgt)
Joseph BEALO (1 cl)	Louis DEVIS (sgt)	Aimé LEFÈVRE (2 cl)	Michel SZPILMAN (2 cl)
Charles BERNARDINO (och)	Adrien DIOUELA (1 cl)*	René LEROY (sgt)	Teariki TITIHORO (1 cl)
Pierre BOAE (1 cl)	Paul EZEKIA (2 cl)	Henry MULLER (ltn)	Roland TERRAT (2 cl)
Pascal BRANDALONI (och)	Pascal Antoine FERRUCCI (2 cl)	Serge PARIENTE (1 cl)	Teuru MAHAME (1 cl)
Amédée CASANOVA (2 cl)	Jean FILIPPETTI (1 cl)	Paul PASTINI (2 cl)	Albert TUA (1 cl)
Dominique CECCHINI (1 cl)	Marcel FRUMENT (sgt)	Raymond PERRAUD (cne) *	Roger VALLOIS (sgt)
Roger CHANTOISEAU (Sgt)	Fuller TEMAURI (sgt)	Charles PORCHERON (sch)*	Edouard WAHOO (ad)*
		Paul POTTIER (1cl)	* partie de Nouméa, le 5 mai 1941, sauf les Tahitiens et les Néo-Hébridais

Liste officielle des soldats du BIMP
Photo Sylvie CAU

Le retour

Le 8 mai 1945, l'armistice retentit, portée par le son des cloches.

La guerre est terminée mais le temps du retour tarde.

Ce n'est que le 20 septembre que les engagés volontaires, aviateurs ou du Bataillon quittent Paris pour Saintes. Ils y restent jusqu'au 25 décembre. Ils repartent pour la caserne la Galénère (Côte d'Azur) et s'embarquent enfin à Marseille sur le *Sagittaire* le 14 mars 1946. Ils débarqueront à Papeete le dimanche 5 mai 1946. L'accueil sera encore plus grandiose.

Un énorme panneau MAEVA est accroché dans la montagne, visible de la passe.

Tous les parents et amis sont au quai, même ceux dont les enfants sont morts.



Le 5 mai 1946 retour du bataillon du Pacifique par le " Sagittaire" (385)

Cl. An - Fds. John MARTIN - Coll. Commune de Papeete

Remerciements

Remerciements de la Direction du Lycée professionnel de Faa'a pour le travail fourni par les deux professeurs du Lycée professionnel de Faa'a qui ont organisé le travail des élèves de leur classe de 1^{ère} BAC PRO Comptabilité pendant l'année scolaire 2009-2010 :

Madame Sylvie CAU, PLP Lettres-Histoire-Géographie

Madame Valérie SEIBEL, PLP Arts appliqués

Remerciements à la Direction du Lycée professionnel de Faa'a

Monsieur le Proviseur du Lycée Professionnel

Patrick Klosowski

Et

Monsieur le Proviseur-adjoint

Patrick TIETZE

Pour leur contribution au suivi éditorial du CRDP de Polynésie française

Remerciements pour leurs accords

Commune de Papeete

Monsieur BUIILLARD, Député Maire de Papeete

Ville de Papeete

Madame Vaitape RICHMOND-TEHAHE

Direction de l'Administration et des Finances

Bureau de la Documentation et des Archives

Ville de Papeete

Messieurs Maxime AUBRY et Alain MASOLLO

Monsieur François BROCHE

Historien

Pour son accord et ses commentaires

Madame Danielle CHALLIER

Monsieur Christian GLEIZAL

Mémorial Polynésien Tome VI 1940-1961

HIBISCUS EDITIONS octobre 1977

Monsieur John MARTIN

Pour son accord et son témoignage

Monsieur Morillon, Directeur des Archives

Service des Archives de la Polynésie française *TE ANA TAUROA*

Armées

Colonel Jean-Marc OZENNE

Commandant le régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique-Polynésie

Capitaine PERPERE

RIMAP-P

Remerciements pour leur contribution

Capitaine Sébastien ASSERAY
OSA / ORP - BA 190
Base Aérienne 190 « SERGENT JULIEN ALLAIN »
COMMANDEMENT
Officier supérieur adjoint

Major (h) André BAILLES
Vice-Président délégué ACORAM ACOMAR
Secrétaire de l'Amicale des Anciens du Bataillon du Pacifique

Colonel Fabrice BEAUGRAND
Adjoint air du commandant supérieur des forces armées en Polynésie française
et commandant la Base aérienne 190

Monsieur Irénée CORDONNIER
Historien

Monsieur Philippe LEYDET
Directeur de l'Office National des Anciens Combattants en Polynésie
ONAC-VG/PF

M. Frédéric PEDURAND
Officier des relations publiques de la Base navale de la Polynésie française

Le Général de division (2s) Gilles ROBERT
Chef du service historique de la défense
Ministère de la Défense
SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE
DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES
Département de l'Armée de l'air

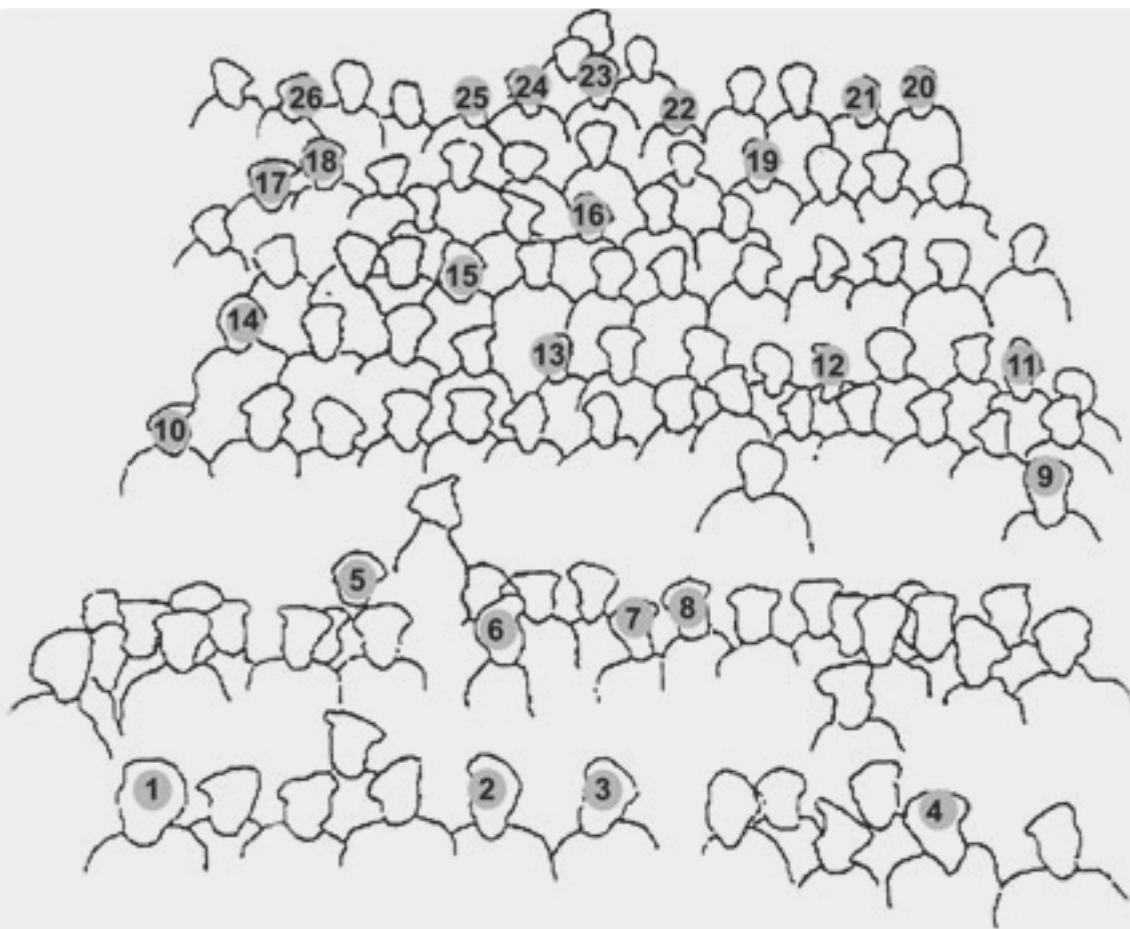
Note du CRDP de Polynésie française

À dessein le document original n'a été que très légèrement retouché (vocabulaire, syntaxe, orthographe...) afin de garder le caractère authentique de la production. Seules quelques photos pour lesquelles nous n'avons pas pu obtenir les autorisations de reproduction ont été remplacées par des dessins d'élèves.

Le CRDP de la Polynésie française présente par avance ses excuses pour toute omission ou erreur de source, s'engageant à rectifier les informations erronées, n'ayant pas eu accès ou de réponse à certaines références concernant des documents originaux.

Équipage du Chevreuil, 1941

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 1 - Faou Alphonse | 14 - Brial Benjamin |
| 2 - Brothers Peter | 15 - Aminé |
| 3 - Wholer Robert | 16 - Hugon Jean |
| 4 - Apuarii Eugène | 17 - Juventin Elie |
| 5 - Morillon Philippe | 18 - Voirin Noropelto |
| 6 - Lt Jackson | 19 - Aubry Maxime |
| 7 - LV Devictor (OSD) | 20 - Le Caill Louis |
| 8 - LV Teissère (CDT) | 21 - Cheng Kee Sang Louis |
| 9 - Poheroa Tavaetoa | 22 - Mira Tehahe |
| 10 - Even jean | 23 - Taputuarai Atoni |
| 11 - Teamaitu | 24 - Lavigne Lysis |
| 12 - Hascoet Yves | 25 - Témauri Charles |
| 13 - Corsetti | 26 - Tumahai Tehio |



Port de Papeete



Le "Monowai"
est le premier contingent
de Volontaires
Tahitiens Papeete 21.4.41

Katia AUAÉ et Raitua TETUA



156 693 Hbi Eugène R. 45 1310
 65 1521 Boire Tautu E. 22 768
 305 636 Boire Teiva Luc 11-11 132
 75 1089 Hologet Louis (Hio) 26 106
 67 944 Popu (Kare) Eau 244
 172 1008 Bugon Claude 161
 329 1501 H...



Le Monowai
 emportant le premier contingent
 de Volontaires
 Tahitiens. Papeete 21.4.41

936 Bernac...
 1098 Blue Kewi...
 1529 Bonnet Mari...
 1465 Bordes Jac...
 1263 Bredin Je...
 1369 Brémond...
 1491 Brokers...
 1901...
 247...
 53...
 102...
 3... 148...
 154...
 107...
 Ravemo...
 honi...
 eau...
 mari...
 omira...

